



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

NOTE D'INFORMATION



République de la
Côte d'Ivoire



Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Août 2021



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2021

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Sommaire

1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'UNION.....	9
1.1	Système politique	9
1.2	Organisation administrative	11
1.3	Situation géographique	12
1.4	Population	12
1.5	Éducation	16
1.6	Santé	18
1.7	Emploi	19
1.8	Rappel des principaux agrégats	21
2	SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....	24
2.1	Evaluation du Produit Intérieur Brut	24
2.2	Détail du produit intérieur brut	25
3	PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES.....	29
3.1	Réalisations et achèvement récents	29
3.2	Réalisations à venir	32
4	SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....	34
4.1	Éléments structurels	34
4.2	Système bancaire et marchés financiers	38
4.3	Taux d'inflation	45
4.4	Taux de change	46
4.5	Réserves étrangères	46
5	COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	48
5.1	Balance des paiements	48
5.2	Commerce régional	49
5.3	Commerce international	54
5.4	Investissements directs étrangers	58
5.5	Intégration régionale	59
6	QUALITÉ DE SIGNATURE.....	61
6.1	Climat des affaires	61
6.2	Gouvernance financière	63
6.3	Notation financière	63
7	FINANCES PUBLIQUES.....	65
7.1	Budget	65
7.2	Politiques fiscales	70
7.3	Projet de loi de finances	74
8	FACTEURS DE RISQUE	76
8.1	Risques politiques et sécuritaires	76
8.2	Risques sociaux	77
8.3	risques macroéconomiques	77
8.4	risques liés à la mobilisation des ressources financières	78
8.5	risques sanitaires	80
8.6	risques environnementaux	80
9	SITUATION DE LA DETTE	81
9.1	description générale de la dette publique	81
9.2	stratégie d'endettement et viabilité de la dette	84
9.3	dette extérieure	89
9.4	dette intérieure	92
9.5	viabilité et soutenabilité	94
10	ANNEXES	95
11	LEXIQUE	97

ACF	: Alliance Crédit Finance
ADVANS	: ADVANS COTE D'IVOIRE
AFD	: Agence Française de Développement
AGEFOP	: Agence Nationale de la Formation Professionnelle
APE	: Accord de Partenariat Economique
APSF-D-CI	: Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire
AVD	: Analyse de la Viabilité de la Dette
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BIC	: Bureau d'Information sur le Crédit
BID	: Banque Internationale de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	: Banque Mondiale
BOAD	: Banque Ouest-Africaine de Développement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CAC	: Compagnie Africaine de Crédit de Côte d'Ivoire
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI	: Centre de Promotion des Investissements de Côte d'Ivoire
CGRAE	: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CMU	: Couverture Maladie Universelle
CNPE	: Conseil National de Politique Economique
CNP-PPP	: Conseil National de Pilotage des Partenariats Public-Privé
CNPS	: Caisse National de Prévoyance Sociale
CREMPF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRMV	: Centre de Recherche Médicale et Vétérinaire
DGBF	: Direction Générale du Budget et des Finances
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DHS	: Demographic and Health Surveys
DTS	: Droit de Tirages Spéciaux
EDS-MICS	: Enquête Démographique et de Santé - Multiple Indicator Cluster Survey
EHSS	: Enfant Hors du Système Scolaire
ENS	: Ecole Nationale Supérieure
ENSEA	: Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
EPN	: Etablissement Public National
F	: Degré Fahrenheit
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FECT	: Fonds d'Equipeement des Collectivités Territoriales
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FIDRA	: Fonds International pour le Développement de la Retraite Active
FMI	: Fonds Monétaire International
FSE	: Fonds de soutien à l'énergie
GATT	: General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
GBP	: Great Britain Pound
GES-CI	: Groupe d'Epargne et de Soutien en Côte d'Ivoire
GPEEC	: Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et des Compétences
GUEDEF	: Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers
HCCT	: Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HID	: Hôpital International de Dakar
HIMO	: Programme des Investissements à Haute Intensité de Main d'œuvre
IDE	: Investissement Direct Etranger
IDH	: Indice de Développement Humain
INF	: Inferieur
INPHB	: Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny
INS	: Institut National de la Statistique
ISIN	: International Securities Identification Numbers
ISSD	: Initiative de Suspension du Service de la Dette
JPY	: Japan Yen
LFI	: Loi de Finances Initiale
MEDC	: Mécanisme Elargi De Crédit
MEDC-FEC	: Mécanisme Elargi De Crédit-Facilité Elargie de Crédit
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MENET	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique
MESRS	: Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
MICROCERD-CI	: Micro Crédit de Côte d'Ivoire

MIGA	: Agence Multilatérale de garantie des investissements
ODD	: Objectif de Développement Durable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONUSIDA	: Organisation des Nations Unies pour le Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
OPEP	: Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
OT	: Obligation du Trésor
PCC	: Prélèvement Communautaire de la CEDEAO
PCD	: Programme de Conversion de dette en projet de Développement
PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
PDESFI	: Plan de Développement du Secteur Financier
PEP	: Programme d'Education Parentale
PER	: Programme Economique Régional
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d'Investissements Publics
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petites et moyennes industries
PND	: Plan Nationale de Développement
PNDS	: Programme National du Développement Sanitaire
PNIA	: Programme National d'Investissements Agricoles
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPAAO	: Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PPC	: Programme Pluriannuel de Convergence
PPP	: Partenariat Public Privé
PPTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PREV	: Prévision
PSI	: Programme Stratégique de l'Intégration
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PTIP	: Programme Triennal d'Investissements Publics
RCI	: République de Côte d'Ivoire
RCMEC-CI	: Réseau des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAGETIL-UMOA	: Système de Règlement-Livraison des titres publics
SFD	: Système Financier Décentralisé
SDMT	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
SEPMBPE	: Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
SFI	: Société Financière Internationale
SIG	: Sociétés de Gestion et d'intermédiation
SIDA	: Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SONU	: Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence
SSSU	: Service de Santé Scolaire et Universitaire
SUP	: Supérieur
SVT	: Spécialistes en Valeurs du Trésor
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TCA	: Taxe sur les Chiffres d'Affaires
TCEN	: Taux de Change Effectif National
TCER	: Taux de Change Effectif Réel
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TMP	: Taux Moyen Pondéré
TNS	: Taux National de Scolarisation
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPS	: Taxe sur les Prestations de Services
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC	: Unité de Compte
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	: Unité de Formation et de Recherche
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UNACOPEC-CI	: Union Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
UNICEF	: United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance).
USD	: United States Dollar
VA	: Valeur Actuelle
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	: World Economic Outlook
XOF	: Franc CFA de l'Afrique de l'Ouest

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Le Directeur Général

Tel : 20 30 90 20 / 20 30 90 22
Fax : 20 21 35 87
BP V 98 ABIDJAN

Abidjan, le **28 JUL 2021**

006067

N° /MEF/DGTCP/DDPD/SDMED/SETP/CNR

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

Je soussigné, Monsieur Konan Jacques ASSAHORE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État de Côte d'Ivoire, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État de Côte d'Ivoire, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique de la Côte d'Ivoire ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.



ASSAHORE KONAN JACQUES
Directeur Général
du Trésor et de
la Comptabilité Publique

La Côte d'Ivoire est située dans la partie ouest de l'Afrique, dans la zone intertropicale entre le tropique du Cancer et l'équateur. Elle s'étend sur 322 462 km² et a plus de 500 km des côtes. Le pays est bordé par l'océan Atlantique au sud, le Burkina Faso et le Mali au nord, le Ghana à l'est et la Guinée Conakry et le Libéria à l'ouest. Alors que Yamoussoukro a été officiellement désignée comme la capitale politique et administrative du pays en 1983, Abidjan est le centre économique, politique et administratif.

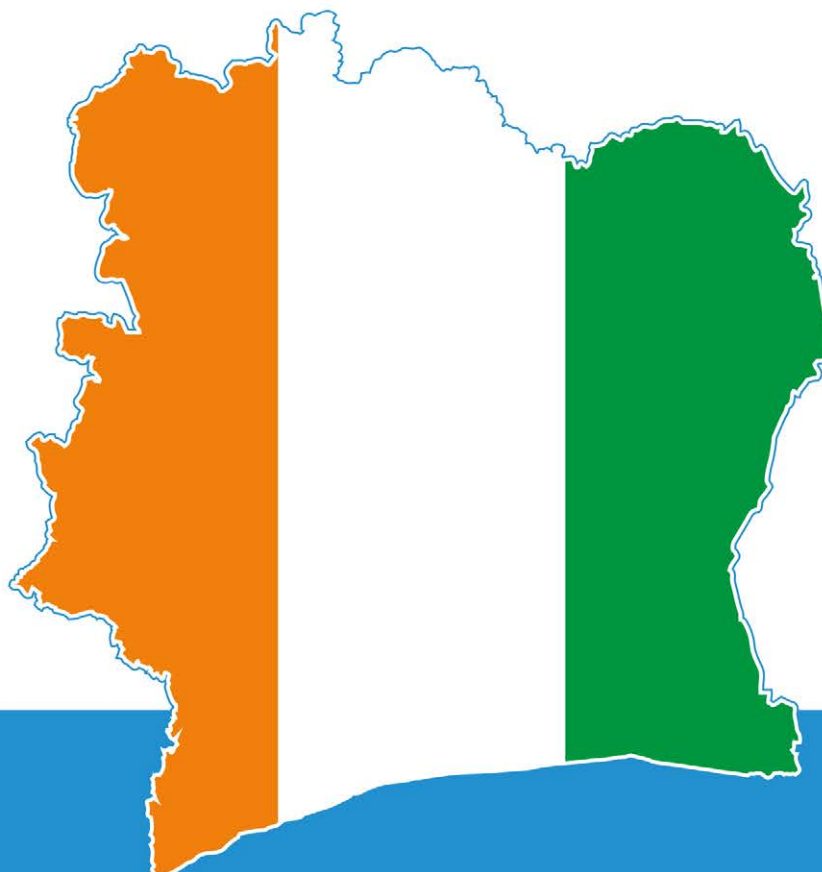
La Côte d'Ivoire est devenue indépendante de la France le 07 août 1960. Conformément à la Constitution en vigueur, adoptée le 30 octobre 2016, la Côte d'Ivoire est une république démocratique fondée sur la séparation et l'équilibre des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire.

La Côte d'Ivoire est la première économie de l'UEMOA en termes de PIB, selon la BCEAO. Selon les statistiques démographiques de l'UEMOA, le pays a également la plus grande population de la zone, qui était estimée à 25,8 millions d'habitants en 2019 (INS). La Côte d'Ivoire fait partie des pays les plus dynamiques de l'Afrique Subsaharienne avec un PIB nominal estimé à 34 298,9 milliards de FCFA en 2019. La croissance moyenne du PIB a atteint 7,1 % entre 2016 et 2018. En 2019, la croissance est estimée à 6,2 selon l'INS.

En mars 2012, le gouvernement a adopté le Plan National de Développement (PND) pour la période 2012-2015. La mise en œuvre de ce plan a été un succès à bien des égards, comme en témoigne l'entrée de la Côte d'Ivoire et sa position stable dans le groupe des pays ayant les taux de croissance les plus élevés du monde, avec un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de 9 % sur la période 2012-2015.

À la suite d'une évaluation approfondie de la mise en œuvre et des résultats du PND 2012-2015, un nouveau PND pour la période 2016-2020 a été adopté en décembre 2015, avec pour objectif de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente d'ici 2020 et de réduire de moitié la pauvreté. Ce plan fait de l'industrie l'un des principaux piliers de la transformation structurelle de l'économie.

République de la Côte d'Ivoire



Superficie
322 462 km²



Population
26 378 275 HBTS
(Source : Banque Mondiale)



Capitale
Yamoussokro



Régime
Présidentiel



Monnaie
FCFA



Langue Officielle
Français



PIB Nominal en 2020
35 311,4 Milliards
de F CFA

(source : Services nationaux, BCEAO)

- ▶ Économie basée sur **l'agriculture** et **le commerce**
- ▶ Premier producteur de **cacao**
- ▶ PIB par habitant à prix courant en 2020 : **1 335 222,2 FCFA**
- ▶ Taux de croissance en 2020 : **2,0%**
- ▶ Taux d'endettement en 2020 : **47,6% du PIB**
- ▶ Déficit budgétaire, dons compris, en 2020 : **4,8% du PIB**

1.1 SYSTÈME POLITIQUE

Dans le cadre de la Communauté Française, la Côte d'Ivoire devient Territoire Autonome en décembre 1958, mais l'histoire constitutionnelle ivoirienne date de 1959 avec la « première Constitution ivoirienne » adoptée le 26 mars 1959. Elle a érigé la Côte d'Ivoire en République Autonome jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance le 7 août 1960. Après le putsch militaire en 1999 et la mise en place du gouvernement du comité national de salut public avec Monsieur Robert Guéï, une troisième Constitution, approuvée par référendum le 23 juillet 2000, a instauré la deuxième République. Récemment, après la décennie de crise traversée par la Côte d'Ivoire, une quatrième Constitution a été adoptée par référendum en 2016. Elle a institué la troisième République.

Le 17 mars 2020, une révision constitutionnelle a été adoptée par 246 voix contre 2, les deux chambres (Assemblée et Sénat) ayant été réunies en Congrès. Cette révision concerne tous les pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le vice-Président ne sera plus élu en même temps que le chef de l'État, mais nommé par celui-ci avec l'accord du Parlement. En cas d'impossibilité d'organiser des élections parlementaires, le Parlement sortant restera en fonction jusqu'à l'organisation de nouvelles élections. La Cour suprême est supprimée, et le pouvoir judiciaire est représenté par la Cour de cassation, le Conseil d'État et la Cour des comptes.

La Côte d'Ivoire est une République démocratique avec un régime présidentiel caractérisé par la séparation des pouvoirs au sein de l'Etat : le pouvoir exécutif incarné par le gouvernement, le pouvoir législatif détenu par le Parlement et le pouvoir judiciaire représenté par la Cour Cassation, le Conseil d'État et la Cour des Comptes.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif est représenté par le Président de la République, le Vice-Président de la République et le Gouvernement.

Le Président de la République incarne l'unité nationale et veille au respect de la Constitution. Il est élu pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct et rééligible une seule fois. Il détermine et conduit la politique de la nation. Il est le chef de l'Administration et des Armées. Il préside les Conseils, les Comités de Défense et de Sécurité.

Le Président de la République nomme le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il peut, par décret, déléguer certains de ses pouvoirs au Vice-Président de la République, au Premier Ministre et aux membres du Gouvernement. En cas d'empêchement absolu, de démission ou décès du Président de la République, le Vice-Président de la République devient de plein droit, le Président de la République. Le Vice-Président de la République est nommé par le Président avec l'accord du Parlement. Il agit sur délégation du Président de la République. Le premier vice-président est Daniel Kablan Duncan nommé le 10 janvier 2017. Il était membre du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) qui a formé une coalition avec le Rassemblement des républicains (RDR), le parti de M. Alassane Ouattara. Le poste est vacant depuis sa démission le 8 juillet 2020.

Le gouvernement comprend le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et les Ministres. Le Premier Ministre anime et coordonne l'action gouvernementale. Il préside le Conseil de Gouvernement et les réunions préparatoires du Conseil des Ministres. L'actuel Premier ministre, nommé le 26 mars 2021, est Monsieur Patrick Achi. Depuis 2017, les gouvernements ivoiriens ont été dirigés par deux Premiers ministres, décédés à huit mois d'intervalle des suites de maladie : Amadou Gon Coulibaly, mort à 62 ans le 8 juillet 2020, puis Hamed Bakayoko, à 56 ans le 10 mars 2021.

1.1.2 Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement qui est composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Le Parlement vote la loi et consent l'impôt. Il contrôle

l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques. Chaque année, le Parlement se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires qui débutent le premier jour ouvrable du mois d'avril et prennent fin le dernier jour ouvrable du mois de décembre. Les députés à l'Assemblée Nationale sont élus au suffrage universel direct pour cinq ans.

Les organes de l'Assemblée Nationale sont : le bureau, les commissions permanentes et la Conférence des Présidents. A ces organes, s'ajoutent les groupes parlementaires qui sont des regroupements de députés en fonction de leurs idéologies ou de leurs affinités politiques.

Les chiffres de la Commission Electorale Indépendante (CEI) relatifs aux dernières élections législatives de mars 2021 donnent un nombre total de 255 parlementaires, dont 137 pour le RHDP, 50 pour la liste commune PDCI-RDA et EDS, 26 indépendants, 23 de le PDCI-RDA, 8 de L'EDS et 2 du FPI. Monsieur Amadou Soumahoro a été réélu Président de l'Assemblée Nationale le 30 mars 2021 par les nouveaux députés.

Le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales et des ivoiriens établis hors de la Côte d'Ivoire. Les deux tiers des sénateurs sont élus au suffrage universel indirect et un tiers est nommé par le Président de la République pour un mandat de cinq (5) ans. En tant que deuxième chambre du Parlement, le Sénat a les mêmes prérogatives que l'Assemblée Nationale.

La Constitution, en son Titre V, régit les rapports entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Ainsi, dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale et l'évaluation des politiques publiques, les membres du Gouvernement peuvent être sollicités par le Parlement. Les moyens d'information du Parlement relativement à l'action du Gouvernement sont par voie orale ou écrite, au moyen de la commission d'enquête et de la mission d'évaluation.

La Cour des comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et dans les domaines relevant de sa compétence. Les premières élections de la IIIe République ont reflété un paysage politique en mutation. La configuration actuelle de l'Assemblée nationale

est dominée par le RHDP à la suite de sa transformation en parti politique unifié, qui détient 137 sièges. Les autres partis d'opposition détiennent un total de 117, dont la majorité provient de la liste commune PDCI-RDA et EDS (50). Pour leur part, les non-affiliées détiennent 76 sièges.

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant et le Président de la République est le garant de cette indépendance. Il est assisté par le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature examine les questions relatives à l'indépendance de la Magistrature et à la déontologie des Magistrats. Conformément à la loi constitutionnelle n°2020-348 du 19 mars 2020 modifiant la loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire, le Conseil fait également des propositions de nomination des Magistrats de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes, des premiers Présidents des Cours d'appel et des Présidents des tribunaux de première instance. Le Conseil Supérieur de la Magistrature est présidé par une personnalité nommée par le Président de la République parmi les hauts magistrats en fonction ou retraités.

La justice est rendue par la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'appels, les tribunaux de Première instance, les tribunaux administratifs et les chambres régionales des comptes.

La Cour de Cassation veille à l'application de la loi par les juridictions de l'ordre judiciaire et le Conseil d'Etat veille à l'application de la loi par les juridictions de l'ordre administratif.

Le Conseil d'Etat est la plus haute juridiction de l'ordre administratif. Il statue souverainement sur les décisions rendues en dernier ressort par les tribunaux administratifs et par les juridictions administratives spécialisées en matière de contentieux administratif. Le Conseil d'Etat connaît en premier et en dernier ressort des recours en annulation des actes des autorités administratives centrales et des organismes ayant une compétence nationale. Il exerce

en outre une fonction consultative. A ce titre, il peut être sollicité par le Président de la République, pour avis, sur toutes questions de nature administrative. Le président de la cour de Cassation et le Président du conseil d'Etat sont nommés par le président de la République pour une durée de cinq (05) ans renouvelables une fois parmi les personnalités reconnues pour leur compétence et leur expertise avérée en matière juridique.

La composition, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la cour de Cassation et du Conseil d'Etat sont déterminés respectivement par une loi organique.

Les attributions de la Cour Suprême sont dévolues respectivement à la cour de cassation s'agissant du contentieux judiciaire, et au conseil d'Etat, s'agissant du contentieux administratif.

La Cour des Comptes est l'institution suprême de contrôle des finances publiques. Elle a des attributions juridictionnelles, de contrôle et de consultation. La Cour des Comptes veille à la bonne utilisation des prêts, fonds et actifs gérés par les services de l'Etat et par d'autres entités publiques. Elle supervise l'exécution des lois de finances et se prononce sur la régularité et l'exactitude des comptes ainsi que sur la gestion générale des entreprises publiques et semi-publiques et bénéficiant d'un soutien financier public.

La Cour des Comptes est également chargée d'aider le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et dans tous les domaines relevant de sa compétence. Elle peut être consultée par le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique et Social sur des questions économiques et financières ou sur la gestion des services de l'État et des collectivités publiques.

Le Président de la Cour des Comptes est nommé par le Président de la République pour une durée de cinq (05) ans, renouvelable une fois.

AUTRES TRIBUNAUX

Le système constitutionnel ivoirien comprend deux tribunaux spéciaux : la Haute Cour de justice et le Conseil constitutionnel.

La Haute Cour de justice traite les cas exceptionnels. Elle est seule compétente pour juger le Président de la République, le Vice-président de la République et les membres du Gouvernement, y compris pour les faits présumés de haute trahison commis par le Président de la République et les crimes ou délits commis par le Vice-président de la République dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Elle est présidée par le président de la Cour de Cassation. La Haute Cour est composée de membres élus en leur sein, en nombre égal par l'Assemblée Nationale et par le Sénat lors de la première session de la législature.

Le Conseil constitutionnel est impartial et indépendant. C'est l'organe de régulation qui contrôle le fonctionnement des pouvoirs publics. Le Conseil constitutionnel a compétence sur la constitutionnalité de la loi. Il est également compétent pour le contrôle des élections présidentielles et parlementaires. Il comprend le Président, les anciens Présidents de la République (sauf en cas de renonciation expresse de leur part) et six membres nommés pour un mandat de six ans non renouvelables, dont trois sont nommés par le Président de la République, deux par le président de l'Assemblée nationale et une par le président du Sénat. La moitié des membres est renouvelée une fois tous les trois ans. Le président du Conseil constitutionnel est nommé par le président de la République pour un mandat de six ans non renouvelables.

1.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'administration du territoire est organisée en circonscriptions administratives hiérarchisées, composées de districts, de régions, de départements, de sous-préfectures et de villages. Il existe trente et trois (33) régions réparties au sein de quatorze (14) districts et également deux (02) districts autonomes (Abidjan et Yamoussoukro).

Le district considéré comme l'échelon administratif supérieur comprend plusieurs régions. La région est constituée de plusieurs départements en tant que circonscription administrative. Le pays compte cent huit (108) départements. La région constitue l'échelon de conception, de programmation, d'harmonisation, de soutien, de coordination et de contrôle des actions et opérations de développement économique, social et culturel réalisées par l'ensemble des

administrations civiles de l'État. Elle est administrée par le Préfet de région, représentant le Chef de l'Etat dans cette circonscription.

La sous-préfecture, administrée par un Sous-préfet, est la circonscription administrative intermédiaire entre le département et le village. Elle est constituée par plusieurs villages. Le Sous-préfet est placé sous l'autorité du Préfet et représente tout comme ce dernier, l'État dans cette circonscription. Il coordonne et contrôle les activités des agents des services administratifs et techniques placés sur son ressort territorial. Le village composé de quartiers, constitue le premier niveau de l'autorité administrative. Il est administré par le Chef de village désigné par les populations villageoises selon des règles coutumières ou par consensus. Le Chef de village est ensuite nommé par un arrêté de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels.

Par ailleurs, l'ordonnance n°2011-262 du 28 septembre 2011 d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale de l'État, fait de la région et de la commune des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Leurs missions consistent à organiser la vie collective et la participation des populations à la gestion des affaires locales, à promouvoir et à réaliser le développement local, à moderniser le monde rural, à améliorer le cadre de vie et à gérer les terroirs et l'environnement.

L'autonomie financière des collectivités territoriales n'est pas encore effective en Côte d'Ivoire. Le Gouvernement octroie des subventions aux communautés décentralisées et assure le paiement des salaires des fonctionnaires employés par ces entités.

1.3 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique occidentale. Elle est située dans la zone intertropicale entre le tro-

pique du cancer et l'équateur. Elle s'étend sur 322 462 km² et partage ses frontières Nord avec le Burkina Faso et le Mali, la frontière Est avec le Ghana et la frontière Ouest avec la Guinée et le Libéria. Elle est bordée au Sud par le Golfe de Guinée (Océan Atlantique) avec 520 km de côtes.

La capitale politique du pays depuis 1983 est Yamoussoukro, située au centre du pays. Cependant, Abidjan, au Sud du pays, est la capitale économique et le centre administratif.

Le climat est chaud et humide et le territoire comporte trois principales zones climatiques qui se caractérisent par différents volumes de précipitations dans l'année : le Sud (2 mètres de pluie), l'Ouest (1,5 mètre de pluie) et le nord du pays (1,2 mètre de pluie). Le pays comporte du Nord au Sud quatre (4) fleuves : le Bandama, la Comoé, le Sassandra et le Cavally.

La végétation est variée et constituée de forêt tropicale au Sud, de savane arborée au Centre et de savane herbeuse dans la partie septentrionale du pays. Ce couvert végétal abrite de nombreuses espèces animales, dont l'éléphant, animal dont les défenses sont à l'origine du nom du pays. « Espèce » autrefois abondante en forêt comme en savane, l'éléphant a été intensément chassé et braconné et ne subsiste que dans des réserves et parcs en quelques points du pays.

1.4 POPULATION

Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de l'Institut National de la Statistique (INS) en 2014, la population de la Côte d'Ivoire était d'environ 22,7 millions d'habitants et a enregistré un taux de croissance annuel de 2,6 %. Selon l'INS, la population de la Côte d'Ivoire était estimée à 26,4 millions en 2020

Tableau 1. Statistiques sur la population ivoirienne 2015 -2020

Catégorie	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Homme	12 043 259	12 360 182	12 678 865	12 999 507	13 321 662	13 645 276
Femme	11 291 183	11 590 293	11 892 182	12 196 033	12 501 409	12 808 266
Population Totale	23 334 442	23 950 475	24 571 047	25 195 540	25 823 071	26 453 542

Source : Institut National de la Statistique (*) estimation

Si la croissance de la population se maintient, celle-ci aura plus que doublé d'ici à 2050 selon les prévisions des Nations Unies¹

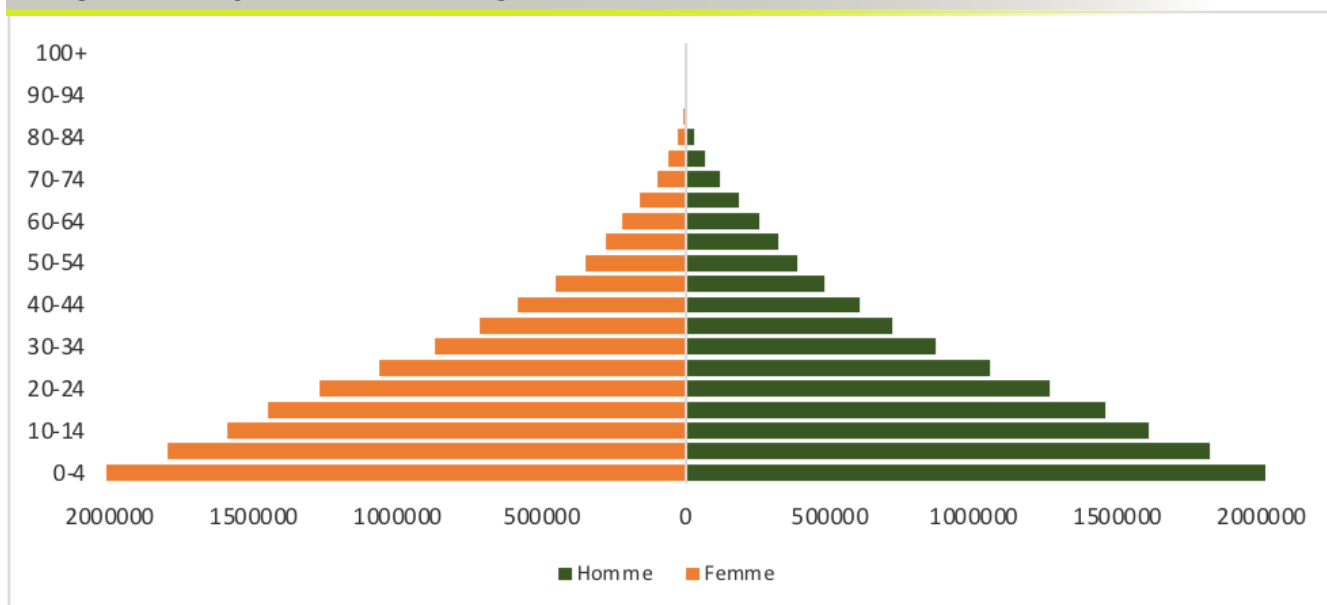
Tableau 2. Prévisions de la population ivoirienne 2025-2050						
	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Nombre	29 590 620	33 337 311	37 411 244	41 796 017	46 463 964	51 375 180
Croissance annuelle	13,0 %	12,6 %	12,2 %	11,7 %	11,2 %	10,6%

Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

La pyramide des âges de la Côte d'Ivoire présente une forme de parasol avec une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes. Cette forme est expliquée en grande partie par le taux de natalité élevé de la Côte d'Ivoire (33,7 naissances/1 000 ha-

bitants)¹. La structure de la population est très jeune (70,4 % ont moins de 30 ans). Cette particularité caractérise les pays en développement. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 2,9 % de la population totale du pays.

Figure 1 : Pyramides des âges en 2020



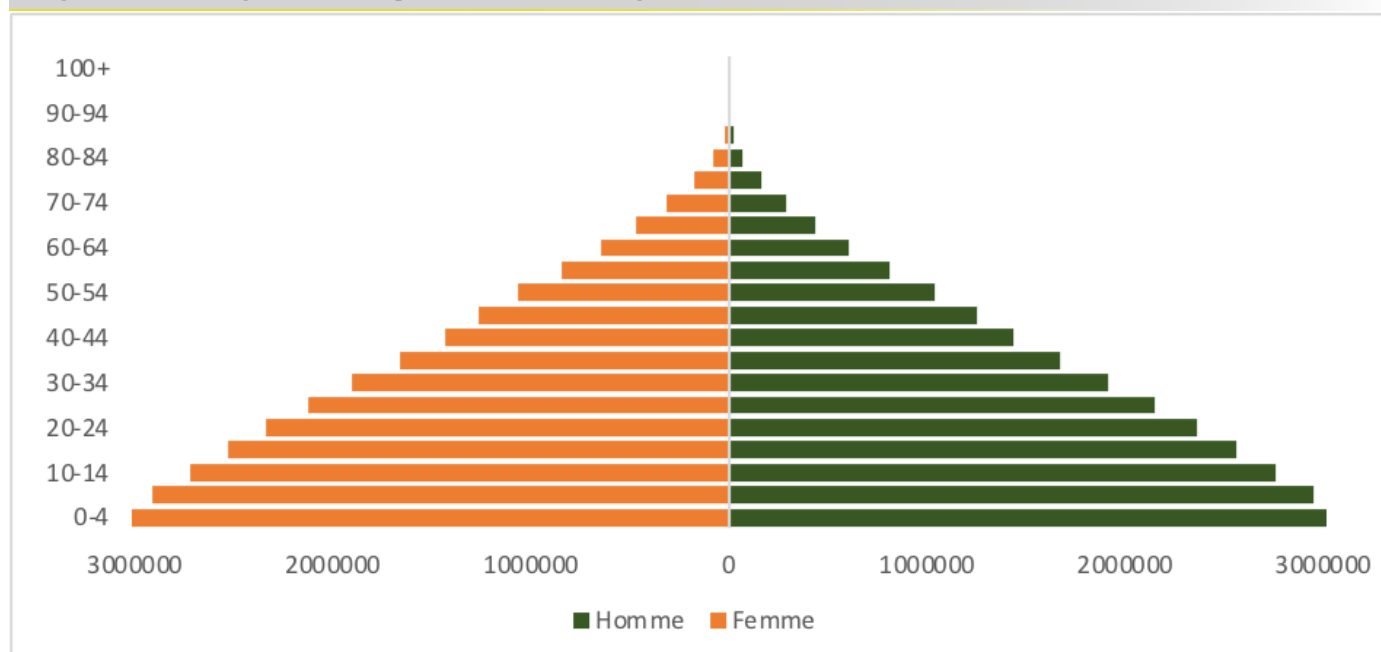
Source : <https://www.populationpyramid.net/fr/côte-divoire/2020/>

La population est composée de 50,4 % d'hommes et 49,6 % de femmes. Il faut cependant noter certaines disparités au niveau des groupes d'âges. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans le groupe des 20-34 ans ainsi que le groupe d'âges +80 ans².

Les projections montrent une meilleure espérance de vie de la population ivoirienne à l'horizon 2050. Les jeunes de -30 ans devraient représenter 61,8 % contre 70,4 %. Les personnes de plus de 60 ans sont estimées à 3,2 millions d'habitants contre 1,2 million en 2020.

¹ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies « Projection de population, 2020-2050 ».

Figure 2. Projection Pyramide des âges de la Côte d'Ivoire en 2050



Source : <https://www.populationpyramid.net/fr/côte-divoire/2050/>

La population de la Côte d'Ivoire vit majoritairement en zone forestière avec 17 107 086 habitants (soit 75,5 %) de la population pour une occupation spatiale de 48 % de la superficie du territoire national. La densité de la population était de 82,16 habitants au km² en 2020³.

La moitié de la population (13 557 112 habitants, soit 52,5 %) était urbaine en 2019. Le taux d'urbanisation est passé de 50,36 % à 52,5 % entre 2014 et 2019 selon les estimations de l'INS. Il devrait atteindre 53,4 % en 2021. La population urbaine est essentiellement concentrée à Abidjan où vivent 4 395 243 habitants (soit environ 4 urbains sur 10 habitants).

Tableau 3. Statistiques sur l'urbanisation ivoirienne 2014-2021

Côte d'Ivoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population urbaine	11 444 572	11 830 560	12 262 643	12 678 659	13 126 877	13 557 112	14 020 378	14 464 849
Population rurale	11 278 888	11 503 878	11 687 832	11 892 385	12 068 664	12 265 958	12 433 165	12 622 883
Pourcentage urbain	50,36	50,7	51,2	51,6	52,1	52,5	53	53,4
Pourcentage rural	49,64	49,3	48,8	48,4	47,9	47,5	47	46,6

Source : INS

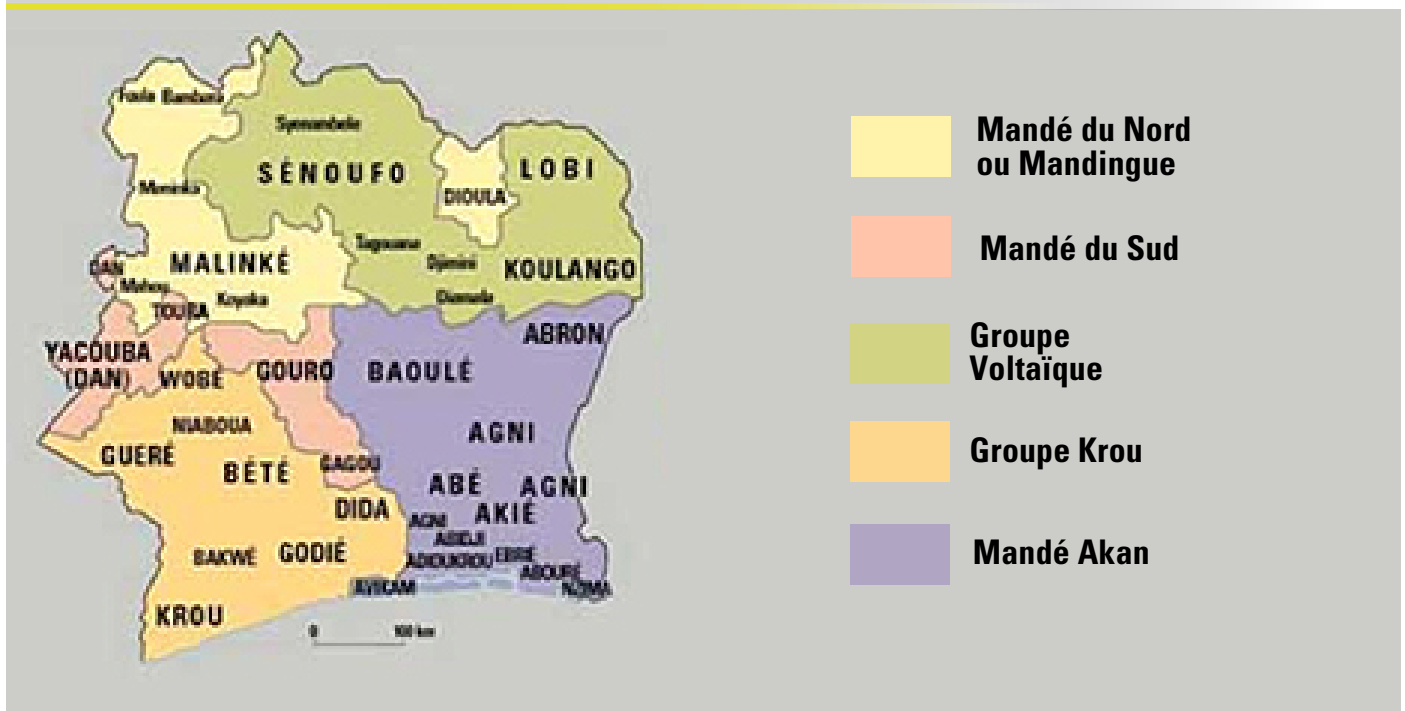
Le français est la langue officielle du pays. Il est enseigné à l'école et utilisé comme langue de travail au sein des administrations publiques. Une soixantaine d'ethnies existent. La population ivoirienne comprend cinq grands groupes ethniques : le groupe Mandé (Dan, Yacouba, Gouro, Malinké) au Nord-Ouest et à l'Ouest, le groupe Voltaïque (Sénoufo, Koulango et Lobi) au Nord, le groupe Krou (Wê,

Bété, Bakwé, Godié et Dida) dans le Sud-Ouest et le Centre-Ouest, et le groupe Akan réparti entre les Lagunaires (Ebrié, Adjoukrou, Avikam, Abouré, Nzima,) au Sud, au Centre (Baoulé) et au Sud-Est et à l'Est (Attié, Agni, Abron, etc..).

Ces ethnies sont réparties sur le territoire national comme le montre le graphique ci-après.

² <https://www.populationpyramid.net/fr/cote-divoire/2020/>

Figure 3. Ethnies de Côte d'Ivoire



Source : www.abidjan.net

Près de 20 % des ivoiriens appartiennent à l'ethnie Baoulé, et près de 18 % sont malinkés.

La population est aussi inégalement répartie sur le territoire national. Le district d'Abidjan (Abidjan, Bingerville, Anyama et Songon) avec 4 707 404 habitants abrite le cinquième de la population totale (20,8 %). Les régions les moins peuplées sont celles

du district du Denguélé (Kabadougou et Folon) avec 288 779 habitants (0,4 %), dont 96 415 habitants dans la région du Folon.

La Côte d'Ivoire est un pays laïc, avec plusieurs confessions religieuses, dont les principales sont l'islam (environ 37,5 % de la population) et le christianisme (environ 44,1 % de la population).

Tableau 4. Religions en Côte d'Ivoire en 2018

Religion	Nombre d'adeptes	Pourcentage de la population totale
Christianisme	10 908 533	44,0%
Islam	9 275 964	38,0%
Religions chinoises	2 523 062	10,0%
Agnosticisme et Athéisme	1 978 872	8,0%
Autres	49472	0,0%

Source: Pew Research Center. *The Global Religious Landscape*

³ <https://www.populationdata.net>.

1.5 ÉDUCATION

1.5.1 Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif est constitué de deux types d'enseignement : l'enseignement général ainsi que l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP). L'enseignement général est organisé en trois degrés d'enseignement : (i) préscolaire et primaire, (ii) secondaire général et (iii) supérieur. En plus de ces systèmes, d'autres alternatives d'éducation existent comme les centres d'éducation communautaires et les écoles de l'enseignement confessionnel. L'enseignement supérieur, qui offre des formations variées, est pratiqué dans 3 universités publiques (Cocody, Abobo-Adjamé et Bouaké), 3 unités régionales d'enseignement supérieur (Korhogo, Daloa et Man), plusieurs grandes écoles publiques (INPHB, ENS, ENSEA, etc.), 35 universités privées et 143 grandes écoles privées.

L'ETFP dure deux ou trois années et offre trois voies d'accès. La première, dédiée aux élèves de niveau CM2, 6ème et 5ème du 1er cycle de l'enseignement secondaire général, se fait à travers les centres de formation professionnelle et les centres techniques avec, à terme, un certificat d'aptitude professionnelle. La seconde est offerte aux élèves de niveau 3ème de l'enseignement secondaire général dans les collèges d'enseignement technique (CET), lycées professionnels (LP) et lycées techniques (LT) et prépare respectivement au brevet d'étude professionnelle, brevet de technicien, baccalauréat.

La troisième, de niveau terminale (avec ou sans le baccalauréat), se fait dans les structures d'enseignement technique supérieur qui délivrent, à terme, un brevet de technicien supérieur.

Le taux d'alphabétisation (proportion des personnes âgées de 15 ans et plus) est passé selon la Banque Mondiale, de 40,98% en 2012 à 47,17% en 2018. Le taux d'analphabétisme général, qui était de 51 % en 2002, est passé à 43,8 % en 2015 pour se situer à 43,1 % en 2017 (selon les autorités ivoiriennes).

1.5.2 Plan Sectoriel d'Education-Formation (PSEF) 2016-2025

La politique d'éducation-formation actuelle est contenue dans le PSEF (2016-2025) qui se fonde sur l'objectif 4, des Objectifs de Développement Durable (ODD) et les ambitions du pays signifiées dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Ainsi, une loi relative à la politique de scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans a été votée et demeure en application. Diverses infrastructures dédiées à l'éducation et formation sont construites et le personnel enseignant de même que le matériel et l'équipement didactiques ont été renforcés. (Voir les détails à la section 3.3).

En 2018, les dépenses publiques en éducation étaient évaluées à 1 246,7 milliards de FCFA, soit 4,8 % du PIB nominal. La tendance est croissante malgré une légère diminution entre 2016 et 2017.

Tableau 5. Dépenses d'éducation 2012-2018

Catégorie	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Education (milliards de Francs CFA)	601,7	685,6	788,2	926,8	1 179,3	1 085,5	1246,7
Education (% du PIB nominal)	4,4	4,4	4,5	4,9	5,4	4,6	4,8

Source : MPMBPE

1.5.3 STATISTIQUES PAR CYCLE

Le taux brut de scolarisation primaire est croissant, mais a légèrement diminué pour atteindre 100,32 % en 2019. Le taux net de scolarisation est croissant sur l'ensemble de la période 2013-2019 et atteint plus de 91 % en 2019.

Tableau 6. Statistiques scolaires 2014-2019

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux Brut de Scolarisation (préscolaire)	6,90%	7,40%	8,20%	8,80%	9,00%	8,30%
Taux Brut de Scolarisation Fille (préscolaire)	6,50%	7,10%	7,80%	8,20%	8,30%	8,50%
Taux Brut de Scolarisation (primaire)	94,70%	95,40%	101,30%	104,60%	100,60%	100,32%
Taux Net de Scolarisation (primaire)	77,00%	78,90%	87,80%	91,00%	91,10%	91,10%
Taux Brut de Scolarisation Fille (primaire)	89,60%	92,40%	99,10%	103,10%	99,90%	97,23%
Elèves par classe (primaire)	43*	44*	43*	41*	41*	-
Elèves par enseignant (primaire)	43*	42*	43*	42*	42*	-
Total salles de classes (primaire)	74 671	76 564	84 730	90 970	94 767	-
Total d'élèves (primaire)	3 176 874	3 370 558	3 617 219	3 772 136	3 900 222	-
Total enseignants (Primaire)	74 703	80 155	85 109	88 900	93 257	-
Taux Brut de Scolarisation (secondaire)	38,94%	42,45%	45,04%	48,45%	51,03%	54,61%
Elèves par classe (secondaire)	59*	58*	57*	60*	58*	-
Elèves par enseignant (secondaire)	27*	29*	30*	30*	32*	-
Total salles de classes (secondaire)	22 339	25 709	28 357	29 988	33 363	-
Total d'élèves (secondaire)	1 321 556	1 479 005	1 621 874	1 791 183	1 923 763	-
Total enseignants (secondaire)	49 550	51 192	53 537	58 866	59 356	-
Taux Brut de Scolarisation (supérieur)	8,30%	8,80%	8,90%	9,30%	-	10,00%

Source : MENET, UNESCO et calcul de l'auteur (*)

Sur la période 2013-2018, l'effectif des élèves, celui des enseignants et les capacités d'accueil sont en hausse à tous les niveaux d'enseignement. Le nombre d'apprenants par classe est relativement stable et élevé (en moyenne 42 pour le primaire et 58 pour le secondaire) et le nombre d'enseignants est demeuré faible (en moyenne un enseignant pour 32 élèves dans le secondaire contre 42 pour le primaire). Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles du primaire est passé de 89,6 % en 2014 à 97,23 % en 2019. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire est estimé à 91,1 % en 2019.

1.6 SANTÉ

1.6.1 Architecture du système de santé ivoirien

Le système de santé est composé d'un système moderne dont les acteurs sont le secteur public et privé et d'un système traditionnel pratiquant la médecine traditionnelle.

Le secteur public comprend trois (03) niveaux de centres de soins : (i) le primaire composé d'établissements sanitaires de premiers contacts (1 964 établissements), (ii) le secondaire constitué d'établissements de soins de santé en appui au premier niveau

(84 hôpitaux généraux, 17 centres hospitaliers régionaux et 02 centres hospitaliers spécialisés) et (iii) le tertiaire formé d'établissements de santé soutenant le second niveau (05 Centres Hospitaliers Universitaires - CHU, 05 Instituts Nationaux Spécialisés et 04 Instituts Publics Nationaux).

Quant au secteur privé, il est présent dans les grands centres urbains et a beaucoup progressé ces dernières années grâce à l'ouverture de nombreux établissements privés qui couvrent les trois (03) niveaux de soins : les cliniques, les polycliniques, les centres et cabinets médicaux.

1.6.2 Statistiques générales sur l'état de santé de la population ivoirienne

Ces dernières années, l'espérance de vie à la naissance a augmenté. Les femmes ont une espérance de vie à la naissance supérieure aux hommes et les indicateurs relatifs à la mortalité sont en baisse. C'est le résultat des actions du Gouvernement dans le cadre du plan national de développement de la santé (PNDS). Toutefois, le système de santé n'arrive pas à couvrir l'ensemble du territoire national et il existe encore des zones où l'accès aux soins reste limité.

Tableau 7. Statistiques générales sur l'état de santé

Indicateurs	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Espérance de vie à la naissance pour 1000 (homme/femme) ^a	49,6	53,3	56,1	56,6	57	57,4	57,8	57,8
Mortalité infantile pour 1000 naissances	97,5	75,3	64,8	62,9	61	59,4	58,6	na
Mortalité avant 5 ans pour 1000 ^a	144,8	107,2	90	91,8	83,6	80,9	79,3	na
Ratio décès maternel pour 100 000 ^b	671	717	645	636	617	na	586	na

Sources : (a) Banque mondiale, Perspective monde 2018

(b) OMS, UNICEF, UNFPA et Banque mondiale, Tendances dans la mortalité maternelle (1990-2015).

1.6.3 Prévalence des maladies

Le paludisme est un problème "majeur" de santé publique en Côte d'Ivoire. Le pays figure parmi les 19 pays d'Afrique subsaharienne et l'Inde qui concentrent quasiment 85 % du nombre total de cas de paludisme dans le monde. Selon l'OMS, près de 3 133 personnes sont décédées du paludisme en

2018. L'incidence du paludisme a augmenté entre 2014 et 2017, passant de 315 à 362 cas pour 1000 personnes à risque, mais a diminué à 331 cas pour 1 000 personnes à risque en 2018.

Outre le paludisme, le VIH/sida est également une préoccupation. Il constitue la première cause de

mortalité chez l'homme adulte et la deuxième chez la femme après la mortalité due à la grossesse et à l'accouchement. Le taux de prévalence du VIH/SIDA des adultes (15–64 ans) en 2018 s'élevait à 2,9 % contre 3,4 % en 2015. Ce taux est en constante baisse depuis 2010 mais reste toujours élevé. Similairement, la prévalence du VIH dans la population

âgée de 15 à 49 ans a diminué entre 2014 et 2019, passant de 3,1 % à 2,4 %.

La malnutrition fait aussi parti des soucis de santé publique. La malnutrition chronique était estimée à 28,0 % (enquête nutritionnelle SMART, 2016) et la malnutrition aiguë à 7,1 % (DHS, 2011).

Tableau 8. Quelques indicateurs de santé

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Incidence du paludisme (pour 1 000 personnes à risque)	315,07415	320,035376	354,656096	362,364811	330,59816	na
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	3,1	2,9	2,8	2,6	2,6	2,4

Source : PND (2016-2025) / UNICEF

1.7 EMPLOI

Le Gouvernement ivoirien initie régulièrement des enquêtes sur l'emploi avec l'appui de partenaires techniques et financiers, dont la Banque mondiale. Les enquêtes sur la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire, réalisées en 2012 et 2013 sur un échantillon aléatoire de 11 600 individus sur l'ensemble du territoire, ont été mises à jour en 2016 pour introduire, pour la première fois, un volet secteur informel. Quelques résultats de cette enquête, intitulée, « Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel en 2016 » sont présentés dans cette section.

1.7.1 Population active

En 2016, la population en âge de travailler représentait 62,8 % de la population totale estimée à 23 950 475. Elle est constituée de 50,5 % d'hommes et de 49,5 % de femmes. Elle réside majoritairement en milieu urbain (52,8 %). La population en âge de travailler en Côte d'Ivoire était majoritairement constituée de main-d'œuvre (58,2 %) avec environ 4 individus sur 10 classés hors main d'œuvre (41,8 %). Cette main-d'œuvre comprend les personnes en emploi et les chômeurs, c'est-à-dire, les personnes sans emploi actuellement disponibles qui sont à la recherche d'un emploi.

En 2019, la population en âge de travailler s'élevait à près de 8,0 millions, dont 41,5% de femmes. Elle a augmenté sur la période 2013-2018, et les projections jusqu'en 2020 suivent une tendance identique.

Tableau 9. Statistique sur la population active

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population active	6 900 300	7 072 800	7 248 500	7 418 700	7 354 700	7 570 400	7 792 900	8 148 055
Ratio femmes (en % population active)	39,6	40,09	40,52	40,96	41,12	41,27	41,59	41,91
Population active urbaine	3 328 200	3 414 300	3 500 600	3 583 400	3 403 000	4 072 400	4 196 500	na
Population active rurale	3 572 000	3 658 400	3 747 800	3 835 300	3 951 700	3 498 000	3 596 400	na

Source : Base de données OIT (ILOSTAT)

1.7.2 Chômage

Le taux de chômage était estimé à 2,3 % en 2020 contre 2,8 % en 2013. En 2020, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes : 3 % des femmes sont au chômage, pour 1,9 % des hommes.

Les statistiques officielles indiquent que, de façon générale, le chômage est plus ressenti en zone urbaine (où il pourrait représenter environ 84,1 % contre seulement 15,9 % en milieu rural).

Tableau 10. Statistiques sur le chômage

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chômage (en% main d'œuvre totale)	2,8	2,8	2,6	2,6	2,6	2,5*	2,4*	2,3*
Chômage (en% main d'œuvre féminine)	3,7	3,6	3,4	3,3	3,3	3,2*	3,0*	3,0*
Chômage (en% main d'œuvre masculine)	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0*	1,9*	1,9*

Source : Banque mondiale, *Perspective monde* (*) Estimation

1.7.3 Sous-emploi

Le sous-emploi⁴ comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- Elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps.

Ces personnes représentaient 10,5 % de la population en emploi en 2019. Elle est en baisse de 4,5 % par rapport à 2014. Le sous-emploi touche davantage la population urbaine (13,8 % de la population urbaine) et les femmes (12,5 % de la population féminine).

1.7.4 Emploi formel et informel

Selon l'Organisation Internationale du Travail, l'emploi en Côte d'Ivoire est presque entièrement informel (86,7%). La part de l'emploi informel se réduit pour les travailleurs de niveau d'étude supérieur. Elle passe à 52,8 % de l'emploi. L'emploi salarié représentait moins de 25,0 % de l'emploi. L'emploi est dominé par les hommes d'âge supérieur à 25 ans ayant un niveau d'études relativement peu élevé et résidant en milieu urbain. L'emploi indépendant occupe relativement plus les hommes, d'âge adulte (36-59 ans), sans niveau d'instruction et résidant en milieu rural.

Tableau 11. Statistiques sur l'emploi

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Emploi Agricole (en% emploi total)	50,1	50,4	50,0	48,9	48,3	48,9	48,8	48,7
Emploi Industrie (en% emploi total)	5,6	5,9	5,6	6,3	6,3	6,3	6,3	6,4
Emploi Services (en% emploi total)	44,1	43,6	44,3	44,8	45,3	44,8	44,8	44,9

Source : Banque mondiale, *Perspective monde* (*) Estimation

⁴ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1935>

1.7.5 Politique de l'emploi

Un ministère dédié à la promotion de la jeunesse et à l'emploi des jeunes a été créé en 2015 pour mettre en œuvre la politique de l'emploi en lien avec l'Agence Emploi Jeunes (AEJ). Cette agence développe des approches pour différents publics grâce à des offres diversifiées de services et garantit une synergie et interactivité entre les programmes et initiatives en direction des jeunes.

L'AEJ offre des services adaptés au profit des jeunes demandeurs d'emploi : (i) les placements en entreprises et le programme d'aide à l'embauche, (ii) le programme de requalification et formations courtes et pratiques, (iii) l'entrepreneuriat et le financement d'initiatives économiques, des microentreprises, d'activités génératrices de revenus (AGR), (iv) l'apprentissage, (v) les travaux à haute intensité de main d'œuvre et (vi) toutes autres modalités améliorant l'employabilité des jeunes.

De façon concrète, un répertoire national des compétences des jeunes a été mis en ligne et des cadres stratégiques en faveur de la création d'emplois (politique nationale de l'emploi, stratégie de relance de l'emploi) ont été créés et sont opérationnels. Par ailleurs, la mobilisation de 48,8 milliards de FCFA, au niveau des programmes d'insertion en faveur des jeunes, a permis d'atteindre 59 085 jeunes en 2015. Aussi, le programme « Agir pour les Jeunes », qui visait au départ 2 100 jeunes désireux de créer leurs microentreprises ou AGR, couvre maintenant tout le territoire national pour une cible de 7 200 jeunes. Pour l'année 2018⁵, 31 273 jeunes ont été formés dans le cadre du projet « une formation, mon passeport pour l'emploi ».

1.7.6 Dynamique de l'emploi

Au cours de l'année 2020, 118 144 emplois ont été créés dans le secteur formel ivoirien selon le ministère en charge de l'emploi. Ce chiffre est en hausse de 24,7 % par rapport à 2019.

A fin décembre 2020, l'effectif des salariés du secteur formel a augmenté de 6,1 % par rapport à décembre 2019 à 1 107 363, ce qui correspond à une création nette de 63 302 emplois à fin juin 2020. Le secteur privé demeure le moteur en concentrant 78

% de l'effectif contre 22 % pour le secteur public. L'expansion économique a certes été suivie d'une hausse de l'emploi en 2015, mais les emplois créés procurent des revenus relativement faibles. De 2004 à 2016, le salaire moyen en Côte d'Ivoire est resté inférieur aux moyennes africaines et mondiales. En 2016, par exemple, le niveau moyen des salaires évalué à 127 dollars par mois est en deçà de la moyenne africaine (156 dollars) et loin de la moyenne mondiale (858 dollars). Cette tendance s'est inversée en 2017 avec un salaire moyen de 169 dollars en Côte d'Ivoire contre une moyenne africaine de 150 dollars. Selon la Banque Mondiale, le salaire moyen payé en Côte d'Ivoire était estimé à 191 dollars en 2019 pour une moyenne africaine de 154 dollars. Malgré l'amélioration constatée depuis 2017, ce niveau de salaire reste encore très loin de la moyenne mondiale (971 dollars US).

Deux tiers des emplois sont rétribués à un niveau moyen mensuel de 65 000 FCFA (99 euros), dans l'auto-emploi ou l'emploi familial (microentreprises et fermes agricoles). Les emplois dans les exploitations agricoles, industrielles et de services sont rémunérés à 350 000 FCFA (533 euros) en moyenne par mois. S'agissant des privilégiés du secteur minier et de la finance, ils perçoivent en moyenne entre 1,6 et plus de 2,3 millions de FCFA respectivement par mois (entre 2 400 et 3 500 euros).

1.8 RAPPEL DES PRINCIPAUX AGRÉGATS

1.8.1 Niveau de développement

Les valeurs de l'indice du développement humain (IDH) de la Côte d'Ivoire se sont établies à 0,38 ; 0,47 ; 0,49 et 0,53 respectivement en 2015, 2016, 2017 et 2018. L'IDH de la Côte d'Ivoire pour 2019 s'établit à 0,538, ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 162^e rang parmi 189 pays et territoires du classement du PNUD pour le développement humain.

Entre 1990 et 2019, l'IDH de la Côte d'Ivoire a progressé, passant de 0.404 à 0.538 (soit une hausse de 33.2 %). Ces progrès tiennent compte de l'amélioration de la qualité de vie des populations traduite par une espérance de vie, une bonne santé, l'accès à l'éducation et un niveau de vie décent. Entre

⁵ Les statistiques sur l'emploi de l'année 2018 proviennent de la quatrième revue du document cadre du programme économique et financier (2016-2019), publiée en janvier 2019.

1990 et 2019, l'espérance de vie à la naissance en Côte d'Ivoire a augmenté de 4.5 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 3.2 années et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 4.0 années. Le RNB par habitant de la Côte d'Ivoire a progressé de près de 30.0 % entre 1990 et 2019. L'indice de Gini de la Côte d'Ivoire était estimé à 41,5 par la Banque mondiale en 2015 contre 43,2

en 2008. Cela signifie que les revenus ne sont pas uniformément distribués dans le pays mais montre un léger mieux. En 2015, la Côte d'Ivoire occupait le 53^{ème} rang mondial sur 160 pays.

Le PIB par habitant est estimé à 1 357 600 FCFA en 2019 contre 991 227 FCFA en 2018.

Tableau 12. PIB réel et PIB réel par tête

Economie nationale	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PIB Réel (en milliards FCFA)	27 086,2	29 036,4	31 185,1	33 336,9	35 403,8	36 041,0	38 383,7
PIB Réel par tête (milliers FCFA)	1 143,7	1 195,2	1 251,2	1 303,0	1 357,6	1 371,0	1 460,1

Source : MEF / DGE / DPPSE / INS

Tableau 13. Principaux agrégats macroéconomiques
(données en milliards, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Economie nationale							
PIB Nominal	27 086,2	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35 311,4 ¹	38 439,2
PIB Réel (taux de croissance en %)	NA	7,2	7,4	6,9	6,2	2,0	6,5
Taux d'investissement (en % du PIB)	23,7	21,5	20,1	21,2	20,1	20,9	22,4
Taux d'inflation (en %)	1,2	0,7	0,4	0,6	0,8	1	1,4
Balance des paiements							
Exports FOB	6 938,00	6 449,30	6 899,60	6 619,60	7 308,60	7 043,70	7 406,50
Imports FOB	5 064,00	4 631,50	4 940,30	5 255,90	5 405,20	5 250,60	5 602,40
Solde	1 874,0	1 817,8	1 959,3	1 363,7	1 903,4	1 793,1	1 804,1
Balance courante	-119,1	-245,5	-609,2	-1 153,90	-626,3	-867	-1 009,90
Finances publiques							
Recettes et dons	3916,8	4176,6	4523,4	4764,1	5158,4	5089,6	5774
Dépenses totales et prêts nets	4469,8	5014,6	5521,8	5708,3	5943,9	6784,9	7524,5
Solde budgétaire	-553	-838	-998,4	-944,2	-785,5	-1695,3	-1750,5
Dettes publiques							
Dettes intérieure	3 425,70	4 049,10	4 275,10	3 994,40	4 432,70	6 045,6	NA
Dettes extérieure	4 489,10	4 974,20	5 770,00	7 613,40	8 867,50	10756,7	NA
Dettes publiques en % du PIB nominal	29,2%	31,7%	33,5%	36,0%	38,8%	47,6%	NA
Déficit budgétaire							
En valeur	553	838	998,4	944,2	785,5	1695,3	1750,5
En pourcentage du PIB nominal (%)	2,0%	2,9%	3,3%	2,9%	2,3%	4,8%	4,6%

Source : MEF / DGE / DPPSE / INS

⁶ Mise à jour de mai 2021 et publié en juin 2021 (cadre macroéconomique 2015 -2021)

Le début de l'année 2020 est marqué par l'apparition de la pandémie à coronavirus (Covid-19) qui a conduit à une récession économique mondiale. Dans ce contexte, la croissance du PIB en Côte d'Ivoire devrait ressortir à 2,0 % en 2020 contre 7,2 % initialement attendus puis, à 6,7% en moyenne annuelle sur la période 2021-2023⁷. La suite de cette section évalue le PIB nominal et réel, ses origines et ses emplois.

2.1 EVALUATION DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT⁸

2.1.1 Niveau du Produit Intérieur Brut

La Côte d'Ivoire a enregistré une progression importante de son Produit Intérieur Brut (PIB) qui est passé de 28 423,9 milliards de FCFA en 2016 à 34 298,9 milliards de FCFA en 2019, soit une progression annuelle moyenne de 6,5 % en valeur nominale. Cette performance remarquable a été contrariée en 2020

par l'apparition de la pandémie à coronavirus (Covid-19) qui a conduit à une récession économique mondiale. Dans ce contexte, l'activité économique au niveau national s'est contractée et le PIB nominal est estimé à 35 311,4 milliards de FCFA en 2020 contre une prévision initiale de 36 044,0 milliards de FCFA. Néanmoins, il pourrait bénéficier de la reprise mondiale et de la levée des restrictions internes pour atteindre 37 698,5 milliards de FCFA en 2021 et 40 555,0 milliards de FCFA en 2022.

2.1.2 Croissance du PIB réel

Les retombées du Plan National de Développement (PND, 2011-2015), la mise en œuvre du PND (2016-2020) ainsi que les réformes structurelles visant à transformer l'économie ont permis à la Côte d'Ivoire de maintenir l'activité économique sur un sentier de croissance forte, stable et soutenue, de l'ordre de 7,1 % sur la période 2015-2019.

Tableau 14. Evolution du PIB nominal de la Côte d'Ivoire (base 2015)

(En milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Prov	Est	Est.	Prév.	Prév
PIB nominal	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35311,4¹	38439,2	40 555,0

Source : MEF/DGE/DPPSE, INS

Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,2 % pour l'année 2019 et devrait connaître un ralentissement en 2020 (2,0 %¹⁰) du fait de la situation sanitaire liée à la Covid-19¹¹ mais aussi des risques potentiels liés aux élections présidentielles d'octobre 2020. Toutefois, l'économie nationale devrait connaître une hausse de 6,5 % en 2021 et de 6,8 % en 2022 sous les hypothèses cumulatives d'une maîtrise de la pandémie et d'une reprise graduelle de l'activité.

Le ralentissement de l'activité observée en 2020 s'explique principalement par les effets négatifs¹² directs et indirects de la pandémie sanitaire sur l'en-

semble de l'économie. Du côté de l'offre, aucun secteur de l'économie ne semble avoir échappé aux effets négatifs de la Covid-19 à l'exception du secteur non marchand dont le taux de croissance est passé de 0,4 % en 2019 à 0,6 % en 2020.

Afin de faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et limiter son impact, le Gouvernement a adopté un plan de riposte sanitaire d'un montant de 95,9 milliards de FCFA ainsi qu'un plan de soutien économique, social et humanitaire évalué à 1 701,0 milliards de FCFA¹³.

⁷ MBPE (2020), « Document de Programmation Budgétaire Pluriannuelle, 2021-2023 », 2020 ».

⁸ Depuis le 29 janvier 2020, la Côte d'Ivoire produit ses Comptes Nationaux annuels suivant le nouveau Système de la Comptabilité Nationale (SCN2008) des Nations Unies, à partir d'une nouvelle année de base (2015).

⁹ Cadrage macroéconomique mai 2021.

¹⁰ Initialement estimé à 7,2 % avant l'apparition de la Covid-19, puis à 3,2 % en avril 2020.

¹¹ Cette situation s'explique par la prise par le Gouvernement des mesures barrières pour réduire la propagation de la pandémie dont le premier cas de contamination a été enregistré le 11 mars 2020.

¹² Sans être exhaustif, l'on peut citer : (i) la nette diminution de la production et de la consommation des services, (ii) la faible mobilité des personnes, (iii) la mise à rude épreuve du marché du travail, (iv) la contraction du commerce mondial et (v) le fléchissement de l'inflation.

Ces mesures doublées de la reprise annoncée de l'économie mondiale par les institutions internationales devraient permettre une meilleure résilience de l'économie nationale et favoriser une relance de l'économie en 2021 et 2022.

2.1.3 Décomposition du PIB en structure

L'analyse de l'évolution de la décomposition du PIB par secteur laisse apparaître quelques signes d'amorce, voire d'accélération du processus d'industrialisation entre 2016 et 2019. Mais avec la

Tableau 15. Croissance du PIB réel de 2015 à 2021 (en %)

Côte d'Ivoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Réal.	Réal.	Semi-déf.	Prov.	Prév.	Prév.	Prév.
PIB réel	7,2	7,4	6,9	6,2	2,0	6,5	6,8
Secteur primaire	-0,7	0,5	0,8	0,8	-0,2	0,5	0,2
Secteur secondaire	1,0	3,0	0,9	2,3	0,3	2,0	2,2
Secteur tertiaire	6,0	2,4	3,3	2,4	0,9	3,1	3,2
Secteur non marchand	0,8	0,0	1,8	0,4	0,6	0,4	0,7
Droits et taxes ¹⁵	0,1	1,4	0,1	0,4	0,1	0,5	0,5

Source : MEF / DGE / DPPSE, INS

pandémie Covid-19, la part estimée du secteur secondaire en 2020 connaîtrait une baisse de 1,0 point passant de 21,2 % du PIB en 2019 à 20,2 % en 2020. En outre, il semblerait que les effets de la crise sanitaire dans ce secteur soient persistants. En effet, les prévisions de la DPPSE indiquent que la contribution du secteur secondaire dans le PIB observée en 2019 (21,2 %) ne pourra pas être rattrapée avant 2023 (20,5 % en 2022 et 20,9 % en 2023).

Le secteur primaire, quant à lui, affichait une contribution de 18,7 % en 2017 contre 20,8 % en 2020 soit une hausse de 2,1 points par rapport à l'année 2017 malgré la Covid-19. Ce secteur semble avoir mieux résisté aux conséquences néfastes sur l'activité économique de la pandémie que le secteur secondaire.

Le secteur tertiaire a un poids important dans la structure du PIB. Sa contribution était de 46,8 % en 2016. Mais depuis 2018, elle fluctue autour de 43,5 %.

2.2 DÉTAIL DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

La répartition du PIB en valeur selon les secteurs laisse apparaître une hausse continue sur la période 2016-2020 pour les secteurs primaire et tertiaire à l'opposé du secteur secondaire qui a connu une baisse en 2020 (passant de 7 267,0 milliards de FCFA en 2019 à 7 099,1 milliards de FCFA).

Tableau 16. Décomposition du PIB en structure (%)

Côte d'Ivoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Réal.	Réal.	Semi-déf.	Prov.	Prév.	Prév.	Prév.
PIB Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Secteur Primaire	19,7	18,7	20,5	20,7	20,8	20,1	19,7
Secteur Secondaire	19,1	20,5	21,0	21,2	20,2	20,5	20,6
Secteur Tertiaire	46,8	46,2	43,3	43,1	43,3	43,7	43,8
PIB non marchand	7,6	7,2	8,5	8,5	9,1	8,9	9,1
Droits et taxes nets de subventions	6,8	7,4	6,7	6,5	6,7	6,7	6,8

Source : MEF / DGE / DPPSE, INS

¹³ Source : MBPE (DPBEP, 2021-2023).

¹⁴ Ce plan se décline en trois (3) axes regroupés en (i) des mesures de soutien aux entreprises, (ii) des mesures d'appui à l'économie et (iii) des mesures sociales en faveur des populations.

¹⁵ Nets des subventions.

La part en valeur du secteur primaire dans le PIB était de 7 090,0 milliards de FCFA en 2019 et elle est estimée à 7 307,5 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente. Elle devrait atteindre 7 561,9 milliards de FCFA en 2021, selon les prévisions de la DPPSE¹⁶. Ce secteur est dominé par l'agriculture d'exportation (51,4 % en 2020) et l'agriculture vivrière¹⁷ (44,4 % en 2020) qui ont contribué respectivement à hauteur de 3 737,8 milliards de FCFA et 3 298,6 milliards de

FCFA en 2020. Leurs contributions en valeur pour l'année 2021 devraient être de 3 514,9 milliards de FCFA pour l'agriculture vivrière et de 3 768,0 milliards de FCFA pour l'agriculture d'exportation. Les autres sous-secteurs (sylviculture et pêche) ont des contributions modestes comparées au secteur agricole dans son ensemble (2,2 % pour la sylviculture et 2,0 % pour la pêche en 2020).

Tableau 17. Répartition sectorielle du PIB en valeur de la Côte d'Ivoire

(En milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Réal.	Réal.	Semi-déf.	Prov.	Prév.	Prév.	Prév.
Secteur Primaire	5 611,0	5 612,8	6 621,2	7 090,0	7 307,5	7 561,9	8 026,1
Agriculture vivrière, élevage	1 899,3	2 244,8	3 064,4	3 149,0	3 298,6	3 514,9	3 722,5
Agriculture d'exportation	3 414,8	3 106,0	3 260,6	3 644,0	3 737,8	3 768,0	4 017,3
Sylviculture	131,8	131,6	138,5	155,0	129,4	129,4	129,4
Pêche	165,0	130,4	157,7	142,0	141,7	149,6	156,9
Secteur Secondaire	5 427,5	6 129,9	6 773,3	7 267,0	7 099,1	7 746,0	8 349,1
Extraction minière	1 420,0	1 256,4	896,8	1 027,0	1 032,4	1 071,4	1 011,5
Industries agro-alimentaires	1 581,4	1 644,1	1 400,1	1 517,0	1 506,2	1 613,4	1 756,3
Produits pétroliers	-443,7	-248,1	682,2	784,0	573,1	651,8	677,3
Energie (Gaz, Eau et Electricité)	325,9	740,7	845,4	930,0	871,3	887,0	956,3
BTP	1 118,3	1 103,8	1 177,1	1 268,0	1 348,1	1 627,0	1 941,6
Autres industries manufacturières	1 425,6	1 633,1	1 771,7	1 741,0	1 768,0	1 895,3	2 006,0
Secteur Tertiaire	13 292,0	13 839,8	13 950,0	14 786,9	15 196,0	16 483,4	17 768,6
Transports	2 796,5	2 023,7	1 904,5	2 011,0	2 013,3	2 191,1	2 361,1
Télécommunication	1 021,1	1 132,0	1 256,0	1 225,0	1 549,0	1 654,5	1 768,8
Commerce	4 271,2	5 071,8	5 559,9	5 831,0	5 832,9	6 342,3	6 907,6
Autres services	5 203,2	5 612,3	5 229,6	5 719,9	5 800,8	6 295,5	6 731,1
PIB non marchand	2 150,3	2 144,6	2 727,2	2 920,0	3 182,7	3 363,5	3 672,8
PIB Marchand	24 330,5	25 582,6	27 344,5	29 143,9	29 602,6	31 791,3	34 143,8
Administration publique	2 002,5	2 005,7	2 550,5	2 730,8	2 979,2	3 148,5	3 438,0
Droits et taxes¹	1 943,1	2 227,9	2 150,6	2 235,0	2 339,3	2 543,6	2 738,3
TOTAL PIB (Base 2015)	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35 124,6	37 698,5	40 555,0

Source : MEF / DGE / DPPSE, INS

Le secteur secondaire connaît une progression continue de sa contribution dans le PIB en valeur à l'exception de l'année 2020 où la valeur ajoutée du secteur s'est contractée, passant de 7 267,0 milliards de FCFA à 7 099,1 milliards de FCFA, soit un repli de -2,3 % en lien avec les conséquences néfastes de la Covid-19. Au niveau du secteur secondaire, on note une prépondérance des sous-secteurs des industries manufacturières dont les industries agro-alimentaires (20,9 % en 2020), les activités de BTP (17,4 %) et les activités d'extraction minière (14,1 %) et de l'énergie (12,8 %). Au niveau du secteur secondaire, le sous-secteur des produits pétro-

liers semble être le secteur le plus impacté par les effets néfastes de la pandémie avec une baisse des activités de -26,9 % par rapport à l'année 2019 (en passant de 784,0 milliards de FCFA en 2019 à 573,1 milliards de FCFA en 2020).

Le secteur tertiaire contribue fortement au PIB en valeur. Entre 2016 et 2019, sa part en valeur est passée de 13 292,0 milliards de FCFA à 14 786,9 milliards de FCFA. Selon les prévisions de la DPPSE, la valeur ajoutée de ce secteur est projetée à 15 196,0 milliards de FCFA en 2020 et à 16 483,4 milliards de FCFA en 2021. Le secteur reste dominé par le com-

¹⁶ DPPSE (avril 2021)

¹⁷ Dont l'élevage

¹⁸ Nets de subventions.

merce et les transports pour respectivement une valeur ajoutée de 5 832,9 milliards de FCFA (39,4 %) et 2 013,3 milliards de FCFA (13,6 %) en 2020.

2.2.2 PIB en composition

L'évolution de la décomposition du PIB par secteur d'activités sur la période 2015-2019 montre une prépondérance du secteur tertiaire (45,4 %) par rapport au secteur primaire (19,6 %) et au secteur secondaire (20,3 %).

La part du secteur primaire dans le PIB est estimée en 2020 à 20,8 % contre 20,7 % en 2019, soit une hausse de 0,1 point malgré le contexte de la Covid-19. Ce taux est projeté à 20,1 % et 19,8 % respectivement pour les années 2021 et 2022.

Le secteur reste dominé par l'agriculture d'exportation (51,4 % en 2020) et l'agriculture vivrière et l'élevage (44,4 % en 2020).

Quant au secteur secondaire, sa part dans le PIB est estimée à 20,2 % du PIB en 2020 contre 21,2 % en 2019, soit une baisse de 1 point par rapport à l'année précédente. Les projections établissent une part moyenne de 20,6 % sur la période 2021-2022. En 2020, le secteur se caractérise par la prépondérance des industries manufacturières, dont l'agro-alimentaire (21,2%), les BTP (19,0 %), l'extraction minière (14,5 %) et l'énergie (12,3 %).

En comparaison avec les deux autres secteurs, le secteur tertiaire a une part importante dans le PIB en Côte d'Ivoire. En 2020, il représentait 43,3 % du PIB en valeur. Néanmoins, des baisses ont été observées entre 2016 et 2019 où sa part est passée de 46,8 % à 43,1 %, soit une baisse significative de 3,7 points. Les projections pour les années 2021 et 2022 indiquent un retournement de cette tendance baissière pour se maintenir respectivement à 43,7 % et 43,8%. Le secteur reste dominé par le commerce (39,4 %), les autres services (39,2 %) et les transports (13,6 %) en 2020.

Tableau 18. Part des secteurs et sous-secteurs dans le PIB (%)

Côte d'Ivoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Réal.	Réal.	Semi-déf.	Prov.	Prév.	Prév.	Prév.
Secteur Primaire	19,7	18,7	20,5	20,7	20,8	20,1	19,8
Agriculture vivrière, élevage	6,7	7,5	9,5	9,2	9,4	9,3	9,2
Agriculture d'exportation	12,0	10,4	10,1	10,6	10,6	10,0	9,9
Sylviculture	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3
Pêche	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Secteur Secondaire	19,1	20,5	21,0	21,2	20,2	20,5	20,6
Extraction minière	5,0	4,2	2,8	3,0	2,9	2,8	2,5
Industries agro-alimentaires	5,6	5,5	4,3	4,4	4,3	4,3	4,3
Produits pétroliers	-1,6	-0,8	2,1	2,3	1,6	1,7	1,7
Energie (gazeuse)	1,1	2,5	2,6	2,7	2,5	2,4	2,4
BTP	3,9	3,7	3,7	3,7	3,8	4,3	4,8
Autres industries manufacturières	5,0	5,5	5,5	5,1	5,0	5,0	4,9
Secteur Tertiaire	46,8	46,2	43,3	43,1	43,3	43,7	43,8
Transports	9,8	6,8	5,9	5,9	5,7	5,8	5,8
Télécommunication	3,6	3,8	3,9	3,6	4,4	4,4	4,4
Commerce	15,0	16,9	17,3	17,0	16,6	16,8	17,0
Autres services	18,3	18,7	16,2	16,7	16,5	16,7	16,6
PIB non marchand	7,6	7,2	8,5	8,5	9,1	8,9	9,1
PIB Marchand	85,6	85,4	84,9	85,0	84,3	84,3	84,2
Administration publique	7,0	6,7	7,9	8,0	8,5	8,4	8,5
Droits et taxes	6,8	7,4	6,7	6,5	6,7	6,7	6,8
TOTAL PIB	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MEF / DGE / DPPSE, INS

2.2.3 PIB par composante

L'analyse de l'évolution des composantes de dépenses du PIB montre une prépondérance de la demande intérieure par rapport aux autres postes. Cette prépondérance s'explique principalement par le poids et la dynamique de la consommation privée, en progression continue. Toutefois, elle a connu un repli en 2020 en lien avec la pandémie Covid-19 passant de 23 555,3 milliards de FCFA en 2019 à 23 455,5 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de -0,4 %. L'investissement privé, la deuxième compo-

sante la plus importante de la demande intérieure est estimé à 5 528 milliards de FCFA (15,7 % du PIB) en 2020 contre 5 393,6 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 134,7 milliards de FCFA. Selon les projections de la DPPSE, sa part devrait augmenter de 1,6 point pour atteindre 17,3 % en 2022, pour un montant de 7 022,1 milliards de FCFA.

Du côté de la demande extérieure, l'évolution sur la période retenue traduit une balance commerciale des biens et services non-facteurs structurellement excédentaire à l'exception de l'année 2018 où elle a enregistré un déficit de -253,3 milliards de FCFA.

Tableau 19. Approche par dépense du PIB

(En milliards de FCFA)	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
	Réal.	Réal.	Semi-déf.	Prov.	Prév.	Prév.	Prév.
Demande interne	27 885,2	29 565,8	32 008,0	34 263,6	35 114,3	37 443,7	40 447,7
Consommation finale	21 767,8	23 538,2	25 640,4	27 024,0	27 148,6	28 848,8	30 767,7
Privée	19 062,6	20 493,2	22 340,6	23 555,3	23 455,5	24 969,4	26 655,6
Public	2 705,1	3 045,0	3 299,9	3 468,7	3 693,1	3 879,4	4 112,1
Investissements totaux	6 117,4	6 027,5	6 367,6	7 239,6	7 965,7	8 595,0	9 680,0
Privé	4 727,3	4 452,9	4 685,6	5 393,6	5 528,3	6 206,4	7 022,1
Public	1 390,1	1 574,6	1 682,0	1 846,0	2 437,4	2 388,6	2 657,9
Demande externe totale	476,0	389,3	-253,3	395,0	631,7	419,3	337,8
Variation des stocks	62,7	0,0	467,6	-359,7	-621,4	-164,6	-230,5
PIB Total	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35 124,6	37 698,5	40 555,0

Source : MEF / DGE / DPPSE, INS

La Côte d'Ivoire, au sortir de la crise politico-militaires des années 2010-2011, s'est voulue volontariste en se dotant successivement de deux (2) Plans Nationaux de Développement (PND 2012 – 2015 et PND 2016 – 2020)¹⁹ qui s'inscrivent dans la vision à long terme du pays, à savoir : « La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde » à l'horizon 2040. Le PND (2016-2020) devrait être achevé en décembre 2020. Le nouveau PND (2021-2025), censé le remplacer, est en cours de finalisation. Dans ce contexte, cette section reprend la présentation et les réalisations du second PND exécuté de 2016 à 2020 avec des perspectives pour la période 2021-2025.

3.1 RÉALISATIONS ET ACHÈVEMENT RÉCENTS

3.1.1 Présentation du plan national de développement

A la sortie de la crise politico-militaires des années 2000, le Gouvernement ivoirien s'est doté de deux (2) Plans Nationaux de Développement (PND 2012 – 2015 et PND 2016 – 2020). La stratégie élaborée a été déclinée en deux étapes. Le premier plan (PND 2012-2015) devait poser les fondements de l'émergence et le second s'attèlerait à accélérer la marche vers l'émergence à l'horizon 2020. Ces plans constituent, désormais, le nouveau cadre de référence de sa stratégie de développement. Ils s'inscrivent dans la vision à long terme de la Côte d'Ivoire exprimée dans l'étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 » : « La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde ». Cette vision repose sur quatre grands piliers :

- La Côte d'Ivoire, puissance industrielle ;
- La Côte d'Ivoire, une nation unie dans sa diversité ;
- La Côte d'Ivoire, une nation démocratique ; et
- La Côte d'Ivoire, une nation ouverte sur le monde.

Le PND 2016-2020 avait pour objectif général de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente à l'horizon 2020. Cette émergence devrait se traduire par une réduction significative de la pauvreté, une économie dynamique, libérale et ouverte sur l'extérieur. En outre, il consacre l'industrie comme un des piliers de la transformation de l'économie.

Pour son élaboration, un cadre institutionnel a été créé par l'Arrêté n°145/PM du 25 mars 2015. Le PND 2016-2020 s'est fait selon une approche participative avec l'organisation de consultations avec les parties prenantes (ministères techniques, société civile, organisations professionnelles et communautaires, institutions de recherches et partenaires au développement) à travers les groupes de travail thématiques mis en place. Le PND (2016-2020) fut le fruit d'une concertation élargie à l'ensemble de la population. En outre, il représentait le cadre dans lequel la Côte d'Ivoire et ses partenaires techniques et financiers se sont engagés en vue de relever le défi de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Le PND 2016-2020 s'appuie sur cinq piliers majeurs résultant de l'analyse stratégique :

- Le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance ;
- L'accélération du développement du capital humain et du bien-être social ;
- L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation ;
- Le développement d'infrastructures sur le territoire national et la préservation de l'environnement ; et
- Le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

Dans le cadre de l'élaboration du PND 2016-2020, le scénario retenu²⁰ est celui de « l'éléphant émergent ». Ce scénario, qui se veut volontariste, s'appuie sur la consolidation de la stabilité politique et un fort niveau d'investissements productifs et structurants, tant publics que privés, dans les secteurs porteurs de croissance et la continuation de réformes structurelles de grande ampleur. Ces investissements devraient stimuler le développement de l'industrie, pilier essentiel de la transformation structurelle de l'économie.

Pour atteindre ces objectifs, le PND 2016-2020 prévoyait un niveau d'investissement global de l'ordre de 30 000 milliards de FCFA, dont 62,4 % pour le secteur privé, y compris les Partenariats Public-Privé (PPP).

¹⁹ Voir aussi le résumé du PND 2026-2020 élaboré par le Secrétariat Technique du Groupe Consultatif (GC) du Plan National de Développement 2016-2022.

²⁰ Trois scénarios de cadrage macroéconomique avaient été élaborés sur la base de différentes évolutions possibles de l'environnement socioéconomique et politique tant national que régional. Les trois scénarios étaient : « l'éléphant au repos », « le triomphe de l'éléphant » et « l'éléphant émergent ».

Tableau 20. Projections des investissements (en milliards de FCFA)

Projections	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Répartition
Investissement	3 528,1	4 277,2	6 000,3	6 847,3	7 726,8	30 000,0	100,0%
Public	1 502,2	1 643,7	1 950,7	2 286,3	2 843,4	11 284,5	37,6%
Privé	2 025,9	2 633,5	3 197,9	4 286,9	4 883,2	18 715,6	62,4%

Source : Secrétariat Technique du Groupe Consultatif

Le PND (2016-2020) a atteint son horizon de planification en fin décembre 2020. Son exécution a permis la réalisation de nombreux acquis dont notamment l'augmentation de la richesse créée²¹, la baisse de la pauvreté, l'élargissement de la Couverture Maladie Universelle, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'électricité, le progrès dans l'éducation, voire l'amélioration de la mobilité rurale et urbaine. Toutefois, des défis restent encore à surmonter pour atteindre tous les résultats attendus.

Le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, en cours d'élaboration, envisage de lever les obstacles résiduels à la transformation structurelle de l'économie amorcée avec les mises en œuvre des précédents Plans de Développement et de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

A ce titre, en plus de capitaliser les priorités de développement internationales et régionales notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la vision 2063 de l'Union Africaine, le PND 2021-2025 est fondé sur les visions de développement à long terme issues de : (i) l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 et (ii) du Plan stratégique Côte d'Ivoire 2030.

L'ambition des autorités est de porter la Côte d'Ivoire parmi les pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure. Ainsi, le revenu par tête devrait se situer à 2 240 dollars US en 2025 et doubler pour atteindre 3400 dollars US à l'horizon 2030 par rapport au niveau de 2020 (1736 dollars US). Ainsi, le PND 2021-2025 repose sur une approche volontariste de l'Etat visant à opérer un changement de paradigme marqué notamment par : (i) la mise en œuvre d'une politique industrielle efficace et favorable au développement de grappes industrielles et (ii) le renforcement du rôle et de la contribution du secteur privé dans le développement du pays.

Dans l'optique d'accélérer l'industrialisation de l'économie, de favoriser une meilleure répartition des fruits de la croissance, et en conformité avec les documents de prospective (CI 2040) et de planification décennale (CI 2030), le PND 2021-2025 est structuré autour des orientations suivantes :

- Développer l'industrie nationale pour en faire un moteur de l'économie et un pourvoyeur d'emplois décents ;
 - Assurer une meilleure productivité des facteurs, en particulier du capital humain, permettant une création de richesse harmonieuse sur l'ensemble du territoire ;
 - Renforcer la Gouvernance de l'Etat en vue d'accompagner le Secteur Privé dans un processus de développement ne laissant personne de côté.
- Ces orientations s'opérationnaliseront autour de six (06) piliers à savoir :
- L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement des grappes ;
 - Le développement du capital humain et promotion de l'emploi ;
 - Développement du secteur privé et de l'investissement ;
 - Le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;
 - Le développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
 - L'approfondissement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation structurelle.

L'accélération de l'industrialisation sera fondée sur un Etat promoteur et organisateur du secteur privé notamment par la création de champions nationaux dans les grappes industrielles et leur connexion aux réseaux extérieurs pour accroître l'investissement étranger dans l'industrie.

Afin d'améliorer significativement la productivité et la compétitivité des entreprises, la politique d'industria-

²¹ Le Revenu par tête aurait progressé de 13,5 % entre 2016 et 2019, hissant la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avec notamment un revenu par habitant supérieur à ceux du Nigéria et du Ghana en 2019 (MEF, 2020).

lisation devrait amener au renforcement de la base industrielle du pays, à la revalorisation du potentiel des industries extractives et à la mise à niveau des accélérateurs de croissance ainsi qu'au développement des grappes industrielles.

Le succès de cet ambitieux plan de développement est corrélé à la réalisation d'un programme d'investissement évalué à 58 999,9 milliards de FCFA constitué à 74% par le secteur privé, soit 43 646,7 milliards de FCFA.

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Sur la sous période 2016-2020, le Gouvernement visait à maintenir l'objectif général de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente pour réduire significativement la pauvreté. A cet égard, de nombreuses réformes structurelles ont été mises en œuvre²².

TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE

Dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie, les actions du Gouvernement ont permis d'accroître considérablement les capacités nationales de transformation de la noix brute de cajou et du cacao, et de poursuivre la construction d'unités de décorticage et de commercialisation du riz local. En effet, les mesures mises en œuvre ont fait passer le taux de transformation de l'anacarde de 6,3 % en 2016 à 9,0 % en 2018 et 12% en 2020. Pour ce qui est de la transformation du cacao, le taux actuel de transformation est estimé à 28 % en 2020 et devrait en principe être revu à la hausse avec l'implantation de deux usines de production de chocolat dans la capitale économique et dans le sud-ouest du pays.

Malgré les efforts fournis, les mutations en vue d'une transformation significative dans les secteurs et les branches à fort potentiel de valeur ajoutée restent timides.

Au titre des principales contraintes à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie figurent :

- Une attractivité du pays aux investissements manufacturiers toujours sensible au climat sociopolitique, aux conditions sécuritaires ;
- Une insuffisance des infrastructures de soutien à la croissance ;

- Les faibles capacités d'innovation et de développement technologique ;
- La portée limitée des stratégies d'industrialisation et de transformation des produits de base.

CLIMAT DES AFFAIRES

Pour l'amélioration de l'environnement des affaires, le Gouvernement a fait de la Côte d'Ivoire un pôle d'attraction pour les investissements privés nationaux et internationaux. Capitalisant sur les acquis, le Gouvernement a poursuivi l'amélioration du climat des affaires à travers la mise en œuvre de son nouvel Agenda de réformes pour la période 2018-2020, adopté en Conseil des Ministres en septembre 2018. Ainsi, le climat des affaires s'est considérablement amélioré, et la Côte d'Ivoire a gagné 32 places entre juin 2015 et juin 2019 dans le classement Doing Business de la Banque mondiale, pour se positionner à la 110ème place²³. Cela s'est traduit par la hausse des investissements privés qui a atteint 15,7 % du PIB en 2019 contre 14,7 % en 2014.

INCLUSION SOCIALE ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

Concernant l'inclusion sociale et l'amélioration des conditions de vie des populations, plusieurs actions ont été menées notamment le Programme Social du Gouvernement (PSGouv). Lancé au début de l'année 2019, ce programme vise à accélérer l'exécution des projets énoncés dans le PND dont l'incidence sociale est la plus marquée. Ces projets visent à améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'électricité, à l'eau potable, aux transferts sociaux et à l'emploi pour les jeunes, ainsi que la connectivité, surtout dans les régions rurales. La majeure partie du programme social établi par les autorités devra être financée par le budget. Les dépenses publiques consacrées à ces projets, qui représentent près de 1,0 % du PIB en 2019 et 1,5 % du PIB en 2020, sont prévues dans le budget et l'accent est mis sur les dépenses d'investissement.

En 2019, les dépenses au titre du PSGOUV se sont établies à 368,6 milliards de FCFA et ont notamment porté sur l'accès aux soins de santé (56,6 milliards de FCFA), l'opérationnalisation de la CMU (26,4 milliards de FCFA), l'emploi des jeunes (52,2 milliards de FCFA), les filets sociaux (13,4 milliards de FCFA), l'éducation pour tous (25,9 milliards), l'accès à l'électricité (109,9 milliards de F CFA)²⁴.

²² Côte d'Ivoire « Supplément au mémorandum de politiques économiques et financiers, 2016-2019 ».

²³ Banque mondiale (2019), « Doing Business 2020 », octobre 2019.

La partie du PND axée sur l'accès à l'électricité, à savoir l'électrification rurale et les tarifs sociaux pour les ménages les plus pauvres, est mise en œuvre par la société nationale de distribution électrique CI-Énergies, conformément à son mandat, pour environ 1,0 % du PIB au cours de la période 2019-2020. Un système de soins de santé universel est progressivement mis en place depuis octobre 2019, sur la base de nouvelles cotisations sociales et d'une couverture des services prudente dans un premier temps. Les autorités se sont engagées à évaluer l'équilibre financier du système après un an de fonctionnement.

Dans l'ensemble, après avoir mis l'accent ces dernières années sur l'investissement public matériel, l'évolution volontariste et assumée vers le capital humain devrait, au fil du temps, améliorer l'accès de la population aux possibilités qui lui seront offertes.

3.2 RÉALISATIONS À VENIR

Les réformes structurelles à venir s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement économique et social du Gouvernement, qui se traduit par un renforcement des investissements structurants et des actions à fort impact social. Les défis à relever sont nombreux. Nous faisons un focus sur ceux de (i) de la transformation structurelle de l'économie, (ii) du développement de l'agriculture et des ressources halieutiques, (iii) de l'amélioration du climat des affaires et du développement du secteur privé, (iv) d'une croissance plus inclusive, ainsi que (v) de la numérisation de l'administration fiscale et douanière.

TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE

Pour tirer meilleur profit de la chaîne de valeur du cacao et de l'anacarde, dont la Côte d'Ivoire est 1er producteur mondial, le Gouvernement entend accroître les taux de transformation de ces produits. Ce faisant, il compte capitaliser sur la mise en œuvre des Programmes d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation de ces spéculations articulés autour de (i) la sécurisation de l'approvisionnement des broyeurs, (ii) l'abattement du Droit Unique de Sorti (DUS) par produit différencié, et (iii) un code des investissements favorable à l'installation d'unités de broyage. Sur cette base, des conventions ont été signées avec une dizaine d'entreprises²⁴. Pour le respect des cahiers des charges, le Gouvernement assu-

ra le suivi des engagements pris par les entreprises. Par ailleurs, l'amélioration globale du climat des affaires, couplée à la disponibilité de zones industrielles dédiées, devrait favoriser l'arrivée de nouveaux investisseurs dans le domaine de la transformation du cacao et de l'anacarde. L'objectif est d'atteindre des niveaux de taux de transformation du cacao et de l'anacarde respectivement de 50,0 % en 2025 et 25,0 % en 2023.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

L'objectif décliné est de renforcer le rôle de l'agriculture dans le dynamisme de l'économie. Ainsi, pour accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural, d'une part, et assurer la sécurité alimentaire, d'autre part, l'accent sera mis sur la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2018-2025 à travers les mesures et projets suivants :

- Le renforcement des systèmes de production agro-pastorale et halieutique ;
- L'appui à la production agricole et à la commercialisation ;
- Le projet d'aménagement et de mise en valeur des bas-fonds ;
- Le projet de sécurisation foncière, le programme d'accélération et de relance des filières agricoles en Côte d'Ivoire ;
- Le développement de la bourse des matières premières agricoles ;
- Le Programme de sécurité Alimentaire et l'appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness (PAEJAA).

CLIMAT DES AFFAIRES ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Le Gouvernement entend améliorer davantage la capacité du pays à attirer les investissements nationaux et internationaux en vue de renforcer le rôle moteur du secteur privé dans l'économie. Dans ce cadre, il est prévu la mise en œuvre de l'agenda de réformes 2020-2022 du Doing Business élaboré sur la base de l'expérience de six (6) années de conduite du processus par le CEPICI. Le Gouvernement prévoit également de mobiliser l'ensemble des acteurs et mettre à disposition les ressources budgétaires nécessaires à l'achèvement des réformes restantes. Celles-ci ont été regroupées selon leur cohérence pour former 16

²⁴ Voir MEF « Supplément au mémorandum de politiques économiques et financiers 2020 », 13 novembre 2020.

²⁵ Voir DPBEP (2020-220) et Mémorandum de politique Economique et Financier (MPEF) relatif à la sixième revue de la FEC et MEDC.

projets à l'intérieur de l'Agenda des réformes Doing business 2020-2022 de la Côte d'Ivoire.

Il s'agit de projets de réformes portant sur :

- La délivrance des plateformes prioritaires ;
- La généralisation de l'IDU aux entreprises en activité ;
- La rationalisation et la dématérialisation des licences et permis d'affaires ;
- Le mécanisme d'accompagnement aux entreprises nouvellement créées ;
- La plateforme collaborative de contrôle des constructions ;
- L'opérationnalisation de l'Identifiant Unique des Parcelles (IUP) et la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) unifié ;
- Les études sur le raccordement à l'électricité, le commerce extérieur et les servitudes d'urbanismes ;
- L'efficacité des procédures fiscales ;
- La réglementation des affaires et soutien aux entreprises en difficulté ;
- La régularisation de masse des parcelles non titrées ;
- L'opérationnalisation de l'efficacité du GUCE, du BIC et l'amélioration des indices de fiabilité de la fourniture électrique (SAIDI et SAIFI)
- L'évaluation de l'effectivité des réformes ;
- L'évaluation de l'impact des réformes et la modélisation économétrique ; et
- La collecte annuelle et la maîtrise des indices du WEF.

A travers cet agenda, le Gouvernement envisage de faire de la Côte d'Ivoire l'une des destinations les plus attractives en termes d'investissement en demeurant dans le top 10 des pays réformateurs et de la hisser au rang des 50 meilleures économies à moyen terme en matière de climat des affaires. Enfin, le Gouvernement ivoirien entend renforcer le partenariat avec le secteur privé, y compris dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, et accordera un intérêt particulier à l'exécution du programme de MCC, ainsi qu'au recours aux PPP dans la réalisation des infrastructures socioéconomiques de grande ampleur, tout en continuant d'assurer le contrôle des passifs conditionnels.

CROISSANCE PLUS INCLUSIVE

Conscient de la nécessité de rendre la croissance plus inclusive, le Gouvernement ivoirien entend poursuivre sa politique sociale volontariste en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités. A cet effet, il est prévu l'instauration d'un cadre institutionnel pour orchestrer et coordonner la mise en œuvre de

la politique sociale à moyen terme. Les actions vont porter sur :

- Les programmes en faveur de la création d'emplois notamment pour des jeunes à travers le développement de compétences, d'auto-emplois et d'emplois ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural, grâce à l'effet combiné des programmes de réparations des pompes villageoises, de reprofilages des pistes rurales, d'électrification et de branchement en plus des politiques d'amélioration des revenus des producteurs en milieu rural ;
- L'élargissement de la base des bénéficiaires du programme « filets sociaux » à plus de 100 000 nouveaux ménages sur l'ensemble du territoire national tout en renforçant l'accompagnement dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus.
- La poursuite de la phase de généralisation de la CMU avec l'élargissement de la base à des assujettis et ayant droit, et l'extension du réseau de soins afin de faciliter l'accès aux soins des populations, en particulier les plus vulnérables et les indigents ;
- La promotion de l'accès à l'éducation pour tous avec la construction de nouveaux collèges de proximité, la distribution de kits scolaires et table-bancs, et l'amélioration des conditions d'accès et maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles.

NUMÉRISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE ET DOUANIÈRE

Les réformes de l'administration fiscale devront se poursuivre à moyen terme afin de renforcer les capacités de recouvrement des recettes et réduire significativement, voire éliminer les exonérations fiscales (voir les rapports annuels de la Direction Générale des Impôts (DGI) sur les coûts des dépenses fiscales). Aussi, l'adoption d'un numéro d'identification fiscale unique est un élément central de cette stratégie. Cet identifiant unique est systématiquement délivré pour les nouvelles entreprises de la zone métropolitaine d'Abidjan mais il n'a pas encore été mis en œuvre pour les entreprises existantes. Une fois achevée, cette réforme permettra le partage normalisé d'informations entre les administrations fiscale et douanière, et donc d'améliorer le contrôle des déclarations des contribuables. Enfin, la numérisation globale des processus d'administration fiscale et douanière, déjà entamée, doit être complétée.

4.1. ÉLÉMENTS STRUCTURELS

4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale :** les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA :** la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale) ;
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves :** les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone ;
- **La centralisation des réserves :** les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs

extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
 - L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
 - Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).
- Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :
- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
 - La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

MEMBRES

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

ORGANES

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

FONCTIONNEMENT

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

RÔLES

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environ-

nement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste²⁶.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

²⁶ Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement²⁷). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2 % et 4 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

OFFRE DE MONNAIE EN CÔTE D'IVOIRE

La situation monétaire à fin décembre 2019 a été marquée, notamment, par une augmentation des avoirs extérieurs nets de 23% et s'est établie à 2 498 mil-

liards de FCFA contre 2 032,1 milliards de FCFA en 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du taux de rapatriement des recettes d'exportation (76 % à fin décembre 2019, contre 61,1% à fin décembre 2018). La croissance des crédits à l'économie et des crédits nets à l'État s'explique par le dynamisme de l'activité économique, l'amélioration du climat des affaires et la confiance retrouvée tant dans les opérateurs économiques que dans le système bancaire.

D'un point de vue général, on considère que la pandémie de COVID-19 n'a pas affecté matériellement le système monétaire. La masse monétaire, ainsi que ses composantes, ont continué à suivre leurs tendances habituelles. Le niveau de la masse monétaire de l'UEMOA a enregistré une hausse de 13,2% à fin juin 2020, due principalement aux prêts accordés aux États membres (+43,2%), dans le cadre du financement des dépenses importantes liées à la lutte contre la crise sanitaire. Les réserves de change de l'UEMOA ont également augmenté sur une base annuelle, couvrant 6,2 mois d'importations à fin juin 2020, contre 4,7 mois à fin décembre 2019.

A fin juin 2020, les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 650,2 milliards de FCFA par rapport au deuxième trimestre 2019 (+11,3%). A fin mars 2020, les avoirs extérieurs nets avaient déjà augmenté de 940,3 milliards de FCFA (+16,5%).

Pour 2021, la masse monétaire devrait continuer à évoluer de manière normale et les réponses des États à la crise devraient continuer à affecter les créances sur l'Administration.

²⁷ La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

Tableau 21. Composition de l'offre de monnaie de la Côte d'Ivoire

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
						Proj	
Actifs étrangers	1989	1753	1763	2032	2498	2501	3151
Banque centrale	1791	1399	1551	1702	2103	2106	2756
Dans les banques	198	354	212	330	395	395	395
Actifs domestiques	5573	6593	7316	8275	8947	8994	9700
Au crédit de l'État	1445	1727	1983	2320	2794	2513	2442
Banque centrale	494	487	450	421	571	601	520
Banques commerciales	951	1240	1534	1899	2220	1909	1919
Au crédit de l'économie	4467	5468	6300	7009	7438	7766	8543
Autres	-339	-601	-967	-1054	-1285	-1285	-1285
Offre de monnaie (M2)	7562	8346	9079	10307	11442	11493	12848
Monnaie en circulation	2138	2500	2521	2671	2980	2878	3217
Total Dépôts	5333	5844	6553	7634	8455	8608	9623
Variation en pourcentage de la monnaie centrale							
Actifs étrangers nets	3,2	-0,7	0,1	3,0	4,5	0,2	5,7
Actifs domestiques nets	15,6	10,8	8,7	10,6	6,5	4,6	6,1
Crédit à l'État	-0,7	3,4	3,1	3,7	4,6	1,8	-0,6
Banque centrale	-1,5	-1	-0,4	-0,3	1,4	-0,4	-0,7
Banques	0,8	4,4	3,5	4	3,1	-1,4	0,1
Crédit à l'économie	16	8,5	10	7,8	4,1	6,2	6,8
Offre de monnaie (M2)	18,8	10,1	8,8	13,5	11	4,8	11,8

Source : BCEAO, FMI

4.2 SYSTÈME BANCAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS

4.2.1 L'environnement bancaire

Le système bancaire ivoirien comptait au 31 décembre 2020, 31 établissements de crédit, dont 29 banques et 2 établissements financiers. Au 30 juin 2020, 5 des 29 banques en activité ont un actif total supérieur à 1 000 milliards de FCFA chacune. Elles détiennent 58,7% de l'encours des crédits du secteur bancaire (contre 60,1% à fin décembre 2019 et

59,4% à fin juin 2019) et 53,4% des dépôts (contre 54,1% à fin décembre 2019 et 55,2% à fin juin 2019). A la fin du mois de juin 2020, le système bancaire ivoirien présentait une trésorerie négative de 313,4 milliards de FCFA contre un déficit de 775,7 milliards de FCFA l'année précédente. Ce déficit a été financé par des emprunts auprès de la BCEAO, du marché interbancaire régional et d'autres institutions financières hors UMOA.

Tableau 22. Bilan agrégé des banques commerciales de la Côte d'Ivoire

	2015	2016	2017	2018	2019
Opérations de trésorerie et interbancaire	1 318 949	1 325 868	1 387 932	1 379 333	1 842 922
Opérations avec la clientèle	4 737 838	5 295 978	6 253 300	7 146 333	7 776 279
Opérations sur titres et diverses	1 769 967	2 324 89	2 953 179	3 183 304	3 548 727
Valeurs immobilisées	647 895	777 314	491 916	433 951	452 430
Actionnaires ou associés	0	0	1 000	1500	1 000
TOTAL DE L'ACTIF	8 474 649	9 724 058	11 087 328	12 144 421	13 621 357
Opérations de trésorerie	1 412 069	1 996 701	2 192 284	2 179 845	2 366 558
Opérations avec la clientèle	6 182 451	6 663 638	7 526 577	8 520 455	9 555 190
Opérations sur titres et diverses	251 972	307 524	479 706	474 373	563 511
Fonds propres assimilés	628 057	756 095	888 661	969 648	1 135 998
TOTAL DU PASSIF	8 474 649	9 724 058	11 087 328	12 144 421	13 621 357

Source : BCEAO

Le taux débiteur moyen est ressorti à 6,3 %. En revanche, les coûts de crédit sont restés constants entre 2018 et 2019. Ces coûts ont augmenté sur la même période au Bénin (+45 points de base ou pdb), au Mali (+36 pdb), au Togo (+36 pdb) et au Burkina (+11 pdb). Le taux créditeur moyen est ressorti en légère baisse s'établissant à 4,8 % en 2019 contre 4,9 % en 2018.

L'analyse des conditions de refinancement auprès de la BCEAO au cours du deuxième trimestre 2020 montre une baisse des taux applicables, conformément aux mesures adoptées par la BCEAO pour atténuer les effets négatifs de la Covid-19.

Tableau 23. Taux débiteurs et créditeurs (court, moyen et long termes)

Taux d'intérêt débiteur	2014	2015	2016	2017	2018	2019
inf ou égale à 1 mois	6,01	5,84	5,45	5,63	5,64	6,03
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	4,88	4,63	5,01	5,45	5,82	5,48
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	6,94	7,24	7,4	6,86	6,58	5,77
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	8,17	8,24	7,21	7,85	6,55	6,66
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	8,77	8,38	7,82	7,56	7,5	8,09
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	9,2	8,53	7,93	7,92	7,4	7,71
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	7,34	7,56	7,43	7,48	7,45	7,63
Plus de 10 ans	7,9	6,32	6,45	6,59	5,74	5,84
Total	6,45	6,09	6,17	6,42	6,33	6,34
Taux créditeur						
inf ou égale à 1 mois	5,09	5,04	5,22	5,05	5,27	4,1
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	5,38	5,04	5,52	5,2	5,06	5
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	5,21	4,6	4,88	4,73	4,8	4,63
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	4,8	4,69	4,77	4,73	4,72	4,77
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	4,76	4,35	4,68	4,8	4,69	4,54
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	5,24	5,54	5,21	5,12	5,01	5,2
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans						
Non déterminé	5,18	5,92	5,3	5,39	5,3	5,18
Total	5,15	5,01	5,1	4,98	4,98	4,82

Source : BCEAO

MICROFINANCE

Au 31 décembre 2020, le secteur Ivoirien de la microfinance compte 4 institutions agréées.

Selon le rapport de la situation de la microfinance à fin décembre 2020 de la BCEAO, l'UMOA compte 521 Sociétés Financières Décentralisées (SFD), qui offrent des services financiers à 15 949 136 personnes à travers 4 299 points de service répartis dans les États membres de l'Union.

En Côte d'Ivoire, le nombre de membres ou clients est passé de 1 888 093 au 31 décembre 2019 à 2 179 334 soit une hausse de 15,4%.

L'encours des dépôts des institutions de microfinance est passé de 349,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 à 353,3 milliards de FCFA soit une hausse de 1,03%. Cette hausse persiste en dépit de la levée des restrictions mises en place par le gouvernement pour endiguer les effets de la crise sanitaire.

L'encours des crédits détenus par les SFD se chiffre à 322,53 milliards de FCFA au 31 décembre 2020 contre 341,1 milliards fin décembre 2019 soit une baisse de 5,4%.

Le portefeuille de crédit du secteur se situe à 6,6% fin décembre 2019 contre 6,3% à fin décembre 2020 soit une légère baisse de 0,3% mais le portefeuille à risque reste largement au-delà de la norme réglementaire de 3% maximum.

Les fonds propres du secteur, estimés à 48 milliards de FCFA, connaissent une hausse de 16,4%. Ils restent toutefois négativement impactés par les fonds propres structurellement déficitaires de l'UNACOOPEC-CI et du RCMEC-CI qui se chiffrent respectivement à 26,6 milliards de FCFA et -4,2 milliards de FCFA. Hormis ces institutions, les fonds propres du secteur se chiffraient à 78,8 milliards de FCFA.

Tableau 24. Chiffres clés du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire au 31 décembre 2020

Nombre total de SFD	46
Montant des dépôts	353,3 milliards FCFA
Encours des crédits	322,53 milliards FCFA
Montant des créances en souffrance	23,006 milliards FCFA
Taux de dégradation du portefeuille	6,3%

Source : BCEAO

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR)

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

Depuis 2016, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) montre qu'il n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul. La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché.

De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de

l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

Durant l'exercice boursier 2020, l'Indice BRVM composite est passé de 159,2 le 31/12/2019 à 145,37 le 31/12/2020. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 741 milliards de FCFA à fin 2019 à 4 368 milliards de FCFA à fin 2020, soit une baisse de 7,9 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 6 051 milliards de FCFA au 31 décembre 2020 contre 4 233 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 43 %. Cette hausse est liée à la nécessité pour les Etats de soutenir leurs économies respectives dans le contexte de la pandémie.

Tableau 25. Evolution du marché financier de la BRVM

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indices BRVM 10	268	290	262	220	154	149	131
Indices BRVM composite	258	304	292	243	172	159	145
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973	10 418
Marché Actions	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368
Marché Obligations	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233	6 051
Nombre de sociétés cotées	38	39	43	45	45	46	46

Source : BRVM

Marché des actions

Le nombre de sociétés cotées sur la BRVM s'élève à 46 en 2020, dont 35 sociétés ivoiriennes. La bourse a clôturé en fin décembre 2020 en baisse pour ses deux indices de référence (BRVM 10 et BRVM composite) respectivement de (-12,23%) et (-8,71%).

Les deux tableaux ci-après décrivent l'évolution des capitalisations boursières des 35 sociétés ivoiriennes cotées à la BRVM. La Société Générale de Côte

d'Ivoire, Ecobank Côte d'Ivoire et NSIA Banques Côte d'Ivoire figuraient parmi les plus grandes capitalisations en 2020. La SGBCI et ECOBANK CI avaient une capitalisation boursière de 251 milliards de FCFA et 214 milliards de FCFA. Les trois banques avaient les capitalisations boursières les plus élevées en 2019. Les deux banques (SGBICI et ECOBANK CI) avaient une capitalisation boursière de 229,5 milliards de FCA et 219,6 milliards de FCFA respectivement au 31 décembre 2019.

Tableau 26. Capitalisation boursière des sociétés ivoiriennes cotées

Capitalisation boursière (en milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020
AGRICULTURE					
PALM COTE D'IVOIRE	216	85	29	28	35
SUCRIVOIRE COTE D'IVOIRE	294	22	19	12	10
SICOR COTE D'IVOIRE	7	2	2	2	1
SOGB COTE D'IVOIRE	713	91	49	56	51
SAPH COTE D'IVOIRE	358	79	94	33	36
DISTRIBUTION					
SERVAIR ABIDJAN COTE D'IVOIRE	59	22	13	14	14
BERNABE COTE D'IVOIRE	1153	21	16	5	4
CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE	11245	72	116	79	65
TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE	4352	2955	1270	28	22
VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE	189	57	60	50	38
TOTAL COTE D'IVOIRE	1228	875	85	107	100
FINANCES					
BICI COTE D'IVOIRE	1648	142	132	113	111
BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE	3360	98	84	80	74
ECOBANK COTE D'IVOIRE	-	1634	233	220	214
NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	-	224	139	150	139
SAFCA COTE D'IVOIRE	187	89	43	3	2
SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	4542	359	230	240	252
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	1190	850	135	141	135

Tableau 27. Capitalisation boursière des sociétés ivoiriennes cotées (Suite)

INDUSTRIE					
SICABLE COTE D'IVOIRE	518	7	6	4	6
FILTISAC COTE D'IVOIRE	331	278	30	24	23
NEI-CEDA COTE D'IVOIRE	38	24	2	2	3
NESTLE COTE D'IVOIRE	1170	42	22	9	7
CROWN SIEM COTE D'IVOIRE	831	350	8	3	5
AIR LIQUIDE COTE D'IVOIRE	96	3	5	2	2
SOLIBRA COTE D'IVOIRE	292	206	92	74	84
SMB COTE D'IVOIRE	145	59	152	19	24
SITAB COTE D'IVOIRE	2693	1293	33	11	10
TRITURAF Ste en Liquid	1	1	1	1	1
UNILEVER COTE D'IVOIRE	174	78	58	23	7
UNIWAX COTE D'IVOIRE	550	89	42	36	21
SERVICES PUBLICS					
CIE COTE D'IVOIRE	417	118	81	90	84
SODE COTE D'IVOIRE	761	53	35	25	27
TRANSPORT					
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE	16167	272	109	82	84
MOVIS COTE D'IVOIRE	3	3	2	2	2
AUTRES					
SETAO COTE D'IVOIRE	470	2	2	3	4

Source : BRVM

Marché des obligations

La Côte d'Ivoire utilise le marché par syndication et par adjudication. En 2021, l'État Ivoirien dans la lutte contre la crise économique et sociale liée à la pandémie de la COVID-19 a émis des obligations de relance (ODR 2021) et sont éligibles au refinancement auprès de la BCEAO au niveau de ses guichets classiques mais également auprès d'un guichet spécial dit de la Relance.

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA²⁸;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de

dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale²⁹;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.³⁰

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

²⁸ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

²⁹ Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

³⁰ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché

secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 TAUX D'INFLATION

Le tableau ci-après présente le taux d'inflation annuel en Côte d'Ivoire et dans l'UEMOA.

En 2018 et 2019, l'inflation a été relativement contenue et est passée d'une moyenne annuelle de 0,6% à 0,8%. L'inflation est restée en dessous du plafond d'inflation de 3,0% de l'UEMOA en raison de l'augmentation de l'offre de produits alimentaires, de la stabilité des prix des produits pétroliers, de l'amélioration de l'approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et de la poursuite des politiques gouvernementales contre la vie chère.

En 2017, l'inflation était de 0,4 % en moyenne, grâce à une bonne production de cultures vivrières et à l'amélioration des canaux de distribution. La maîtrise de l'inflation a également été facilitée par les instruments de mesure du marché.

Dans le contexte de la pandémie Covid-19, l'inflation en Côte d'Ivoire serait de 1,0% en 2020. Toutefois, selon les dernières projections du FMI qui tiennent compte de l'impact de la pandémie Covid-19, l'inflation en Côte d'Ivoire devrait s'établir à 1,4% en 2021. L'ensemble de la Zone Franc a historiquement affiché une faible inflation, en raison de la stabilité relative de la monnaie régionale ainsi que de la politique monétaire conservatrice de la BCEAO. Cela contribue à atténuer la volatilité inflationniste en Côte d'Ivoire, qui découle en partie de la diversification de la production vivrière.

Le tableau ci-après présente le taux d'inflation annuel en Côte d'Ivoire et dans l'UEMOA.

Tableau 28. Taux d'inflation en Côte d'Ivoire et dans l'UEMOA

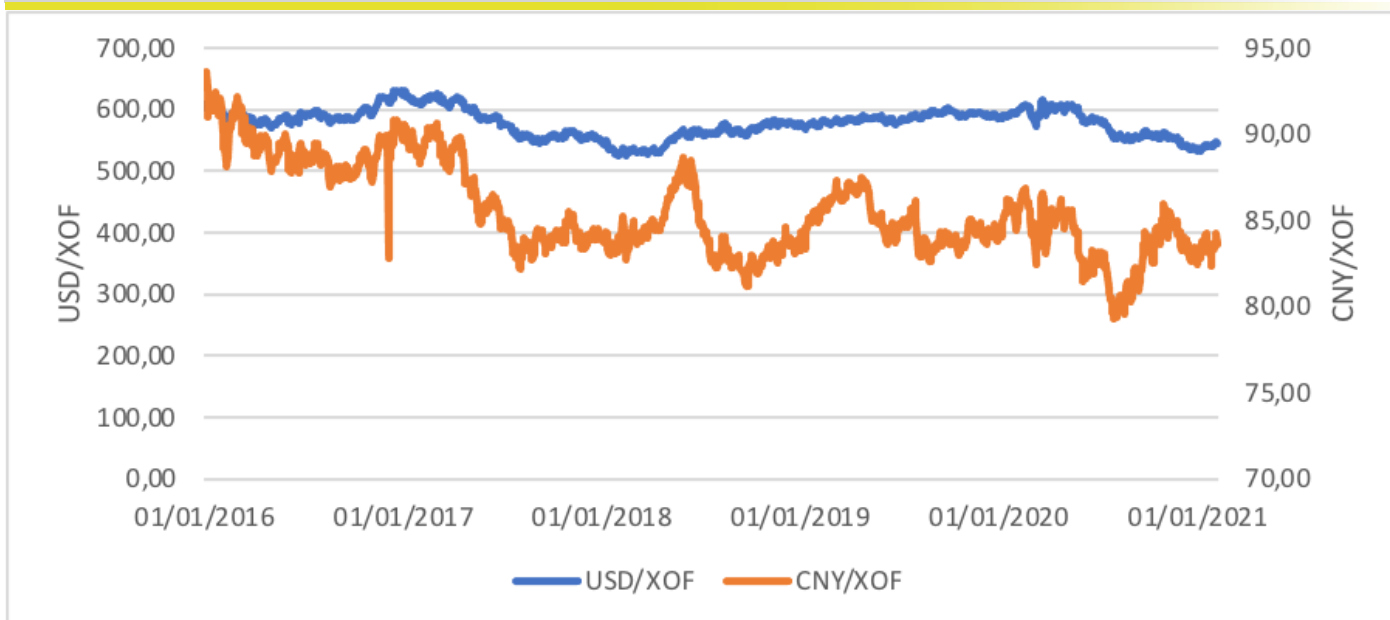
Inflation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
							Proj
Cote D'Ivoire	1,20%	0,70%	0,40%	0,60%	0,80%	1%	1,40%
UEMOA	1,00%	0,30%	1,00%	1,10%	-0,07%	1,80%	1,60%

Source : BCEAO, FMI

4.4 TAUX DE CHANGE

En raison de son appartenance à la zone monétaire de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire applique un régime de change sans restriction à tous les paiements et transferts se rapportant à des transactions internationales.

Figure 4 : Évolution des taux de change du dollar US et du Yuan Chinois par rapport au FCFA



Source : BCEAO

Le taux de change entre le dollar et le franc CFA a baissé entre 2016 et 2020 passant de 1 dollar pour 603,79 FCFA en 2016 à 1 dollar pour 533,34 FCFA en

2020. Quant au taux de change entre le Yuan chinois et le franc CFA, il est passé de 1 CNY pour 92,71 FCFA en 2016 à 1 CNY pour 82,4 FCFA en 2020.

4.5 RÉSERVES ÉTRANGÈRES DANS LA ZONE UEMOA

Les réserves de change sont centralisées au sein de la BCEAO et gérées selon un principe de solidarité entre les États membres de l'UEMOA, dans les conditions fixées par la convention de compte d'opérations.

Il n'y a pas de répartition entre les États membres. Le tableau ci-dessous présente certaines informations concernant les réserves de change de l'UEMOA en nombre de mois d'importations pour chacune des années indiquées :

Tableau 29. Réserves extérieures de la Côte d'Ivoire

	2015	2016	2017	2018	2019	Juin 2020
Réserves en milliards de FCFA	7 487,0	6 529,4	7 184,2	8 561,0	10 357,0	11 155,6
Réserves en nombre de mois d'importations	5,4	4,3	4,1	4,8	4,7	6,2

Source : FMI

En 2017, les réserves de change des pays membres de l'UEMOA couvraient 4,1 mois d'importations. A fin décembre 2018, ce ratio est de 4,8 mois d'importations. Cette augmentation est due à une amélioration du niveau de rapatriement des recettes d'exportation.

Au 31 décembre 2019, le ratio est resté relativement constant avec 4,7 mois d'importations, en raison,

entre autres, des efforts continus de mobilisation des ressources extérieures par les États membres de l'UEMOA, et d'un niveau stable de rapatriement des recettes d'exportation par les banques et les opérateurs économiques. En juin 2020, le stock de réserves de change était estimé à 6,2 mois d'importations de biens et services.

5.1 BALANCE DES PAIEMENTS

La balance du compte courant de la Côte d'Ivoire est structurellement déficitaire sur la période 2016-2020. En particulier pour l'année 2020, le déficit s'est aggravé de 401,6 milliards de FCFA, passant de -790,3 milliards de FCFA en 2019 à -1 191,8 milliards de FCFA en 2020, pour des raisons structurelles mais également en lien avec les effets négatifs de la pandémie sanitaire Covid-19. Selon les données fournies par la BCEAO, il devrait atteindre -1 362,1 milliards de FCFA en 2021. Les causes structurelles du déficit de la balance du compte courant en Côte d'Ivoire s'expliqueraient par l'effet cumulé de deux dynamiques. D'une part, la contraction de l'excédent de la balance des biens et d'autre part, la progression des déficits structurels des services et des revenus primaires et secondaires.

La contraction de l'excédent de la balance commerciale résulte de l'instabilité des recettes d'exportation et de la hausse continue des importations. La baisse des recettes des exportations est due à la volatilité des prix des principales matières premières du pays et à la dépendance de la production de ces biens aux conditions climatiques souvent imprévisibles.

Concernant, le déficit de la balance des revenus (primaire et secondaire), on note la prépondérance du revenu primaire qui s'est fortement dégradé en passant de -637,8 milliards de FCFA en 2016 à -1 189,3 milliards de FCFA en 2020. Il devrait atteindre -1 241,3 milliards de FCFA en 2021. La progression du déficit du revenu primaire est liée principalement à la hausse

des paiements effectués par l'économie nationale aux travailleurs non-résidents, notamment dans l'industrie extractive.

S'agissant du solde du compte capital, il est structurellement excédentaire sur l'ensemble de la période. Toutefois, il évolue en dents de scie en raison principalement du mouvement des financements extérieurs reçus par l'Administration publique sous forme de dons projets et destinés au financement de l'investissement.

Le besoin de financement est ressorti à -1 014,9 milliards de FCFA en 2020, contre -685,0 milliards de FCFA l'année précédente. Ce besoin serait partiellement financé par l'excédent du compte financier dont 201,7 milliards de FCFA au titre des investissements directs étrangers (IDE).

Le compte financier, sous la présentation optique BCEAO, affiche un solde négatif de -1 657,1 milliards de FCFA³¹, après celui de -1 164,2 milliards de FCFA en 2019. Il ressort ainsi un accroissement net, plus élevé, des engagements de l'économie vis-à-vis de l'étranger en 2020 par rapport à l'année 2019. Cette évolution s'explique notamment par l'entrée plus importante des flux financiers au titre des investissements de portefeuille. Quant aux flux d'investissements directs nets, ils se sont soldés par une entrée nette de capitaux étrangers de -201,7 milliards de FCFA malgré le contexte de la pandémie Covid-19. Ils sont projetés à -251,5 milliards de FCFA en 2021.

³¹ Présenté selon l'optique BCEAO, Institution communautaire chargée d'élaborer les comptes extérieurs des pays de l'UEMOA, un signe négatif au niveau du compte financier traduit une entrée nette de capitaux étrangers et un signe positif, une sortie nette de capitaux étrangers.

Tableau 30. Evolution de la balance des paiements de la Côte d'Ivoire

En milliards de FCFA	2016 Réal	2017 Réal	2018 Réal	2019 Réal	2020 Est.	2021 Proj.
Compte des transactions courantes	-245,5	-609,2	-1 153,9	-790,3	-1 191,8	-1 362,1
Biens et services	638,3	584,7	60,2	533,2	400,2	280,3
Balance des biens	1 817,8	1 959,3	1 363,7	1 846,4	1 628,0	1 623,9
Exportations de biens (FOB)	6 449,3	6 899,6	6 619,6	7 399,2	6 862,1	7 506,9
Dont : Cacao en fèves	2 740,4	2 056,9	1 801,7	2 094,9	1 979,8	2 166,3
Dont : Pétrole	867,8	805,7	951,6	1 201,7	785,7	905,5
Importations de biens (FOB)	-4 631,5	-4 940,3	-5 255,9	-5 552,8	-5 234,1	-5 883,0
Dont : Produits pétroliers (CAF)	-871,6	-925,2	-1 317,9	-1 315,3	-959,5	-1 183,6
Balance des services	-1 179,5	-1 374,6	-1 303,4	-1 313,2	-1 227,8	-1 343,7
Revenu primaire	-637,8	-893,7	-904,9	-985,8	-1 189,3	-1 241,3
Revenu secondaire	-246,1	-300,1	-309,2	-337,8	-402,7	-401,1
Compte de capital	110,9	111,8	84,7	105,2	177,0	137,0
Transferts de capital	110,9	111,8	87,8	107,5	177,0	137,0
Solde des comptes des transactions courantes et de capital	-134,6	-497,4	-1 069,2	-685,0	-1 014,9	-1 225,1
Compte financier	-87,4	-496,6	-1 356,2	-1 164,2	-1 657,1	-1 736,7
Investissement direct	-325,5	-173,6	-264,2	-433,4	-201,7	-251,5
Erreurs et omissions nettes	-5,8	-2,9	-2,5	-1,5	0,0	0,0
Solde global	-53,1	-3,7	284,5	477,7	642,3	511,6

Source : BCEAO

5.2 COMMERCE RÉGIONAL

5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment

entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;

- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1er juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1er janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1er janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre

catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « d'une stratégie régionale et d'un cadre logique mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA »

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

LE TARIF EXTÉRIEUR COMMUN

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

(i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

(ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;

(iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;

(iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;

(v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

LES RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AU COMMERCE EXTÉRIEUR DE MARCHANDISES DES PAYS DE LA CEDEAO

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire** et le **Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et

l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans³²;

³² Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- Le **Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze autres pays** (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

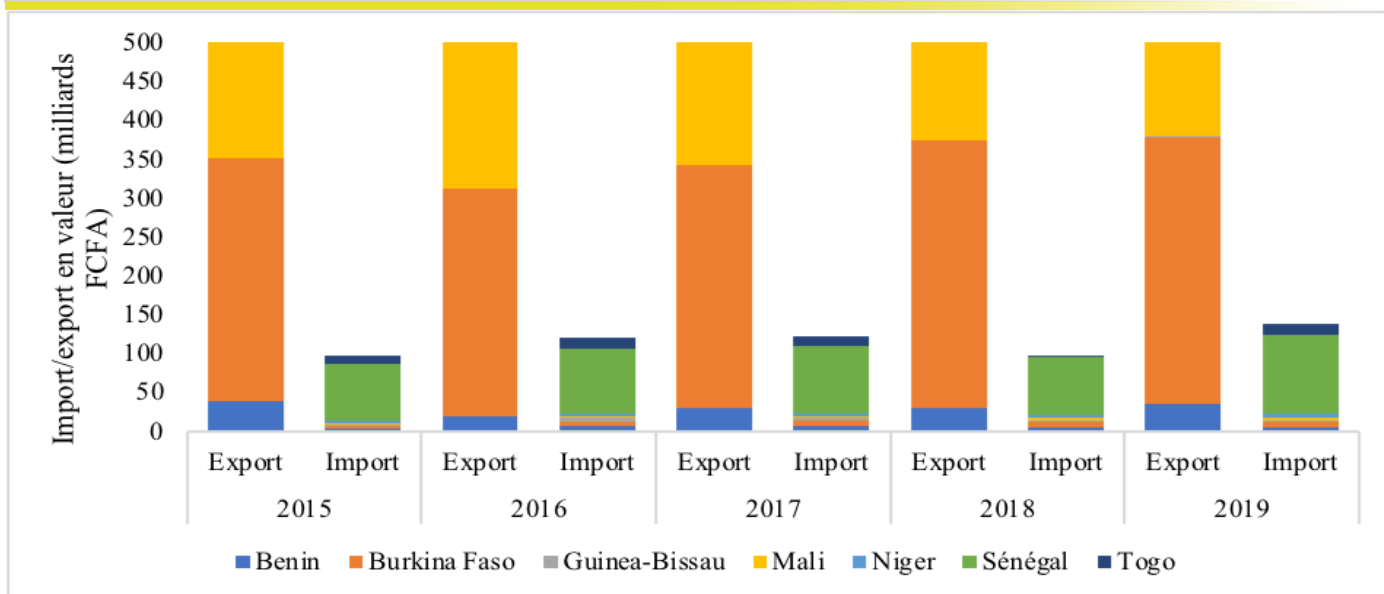
5.2.2 Echanges régionaux en valeur

L'évolution des échanges régionaux de la Côte d'Ivoire au sein de l'UEMOA entre 2015 et 2019 montre une balance commerciale structurellement excédentaire.

Sur cette période, la Côte d'Ivoire a exporté en moyenne pour 866,0 milliards de FCFA contre une valeur moyenne de 116,6 milliards de FCFA pour les importations. Les principales destinations des exportations dans l'UEMOA sont le Burkina Faso (320,9 milliards de FCFA en moyenne) et le Mali (295,9 milliards de FCFA).

Les importations de la Côte d'Ivoire en provenance des autres pays de l'UEMOA sont passées de 99,2 milliards de FCFA en 2015 à 123,2 milliards à 139,2 milliards de FCFA en 2018, soit une valeur moyenne de 116,6 milliards de FCFA sur la période 2015-2019. Les principaux fournisseurs pour les importations au sein de l'UEMOA sont le Sénégal et le Togo pour des valeurs moyennes de 83,7 milliards de FCFA et 10,8 milliards de FCFA respectivement sur la période 2015-2019.

Figure 5. Ventilation géographique des exportations et importations entre la Côte d'Ivoire et les autres pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO

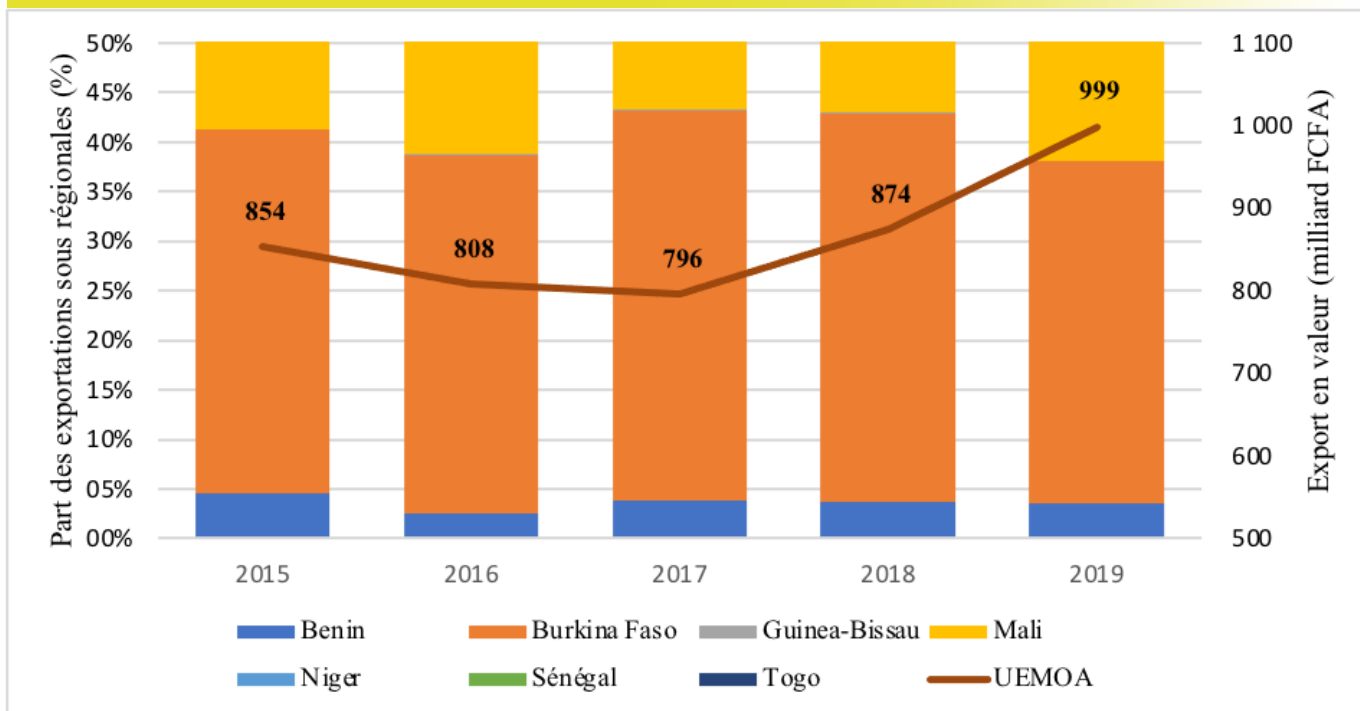
5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

L'évolution des exportations de la Côte d'Ivoire en direction des pays de l'UEMOA sur la période 2015-2019 est contrastée comme le montre si bien la figure 2 ci-après. D'abord une baisse entre 2015 et

2017, suivie d'une remontée en 2018. Les principaux clients à l'exportation l'UEMOA sont le Burkina Faso (36,2%³³) et le Mali (34,5%), suivent après le Togo (12,4%), le Sénégal (7,6%), du Niger (5,7%), du Bénin (3,6%) et de la Guinée-Bissau (0,1 %).

³³ Les chiffres en pourcentage représentent la part moyenne sur la période 2015-2019.

Figure 6. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les exportations de la Côte d'Ivoire

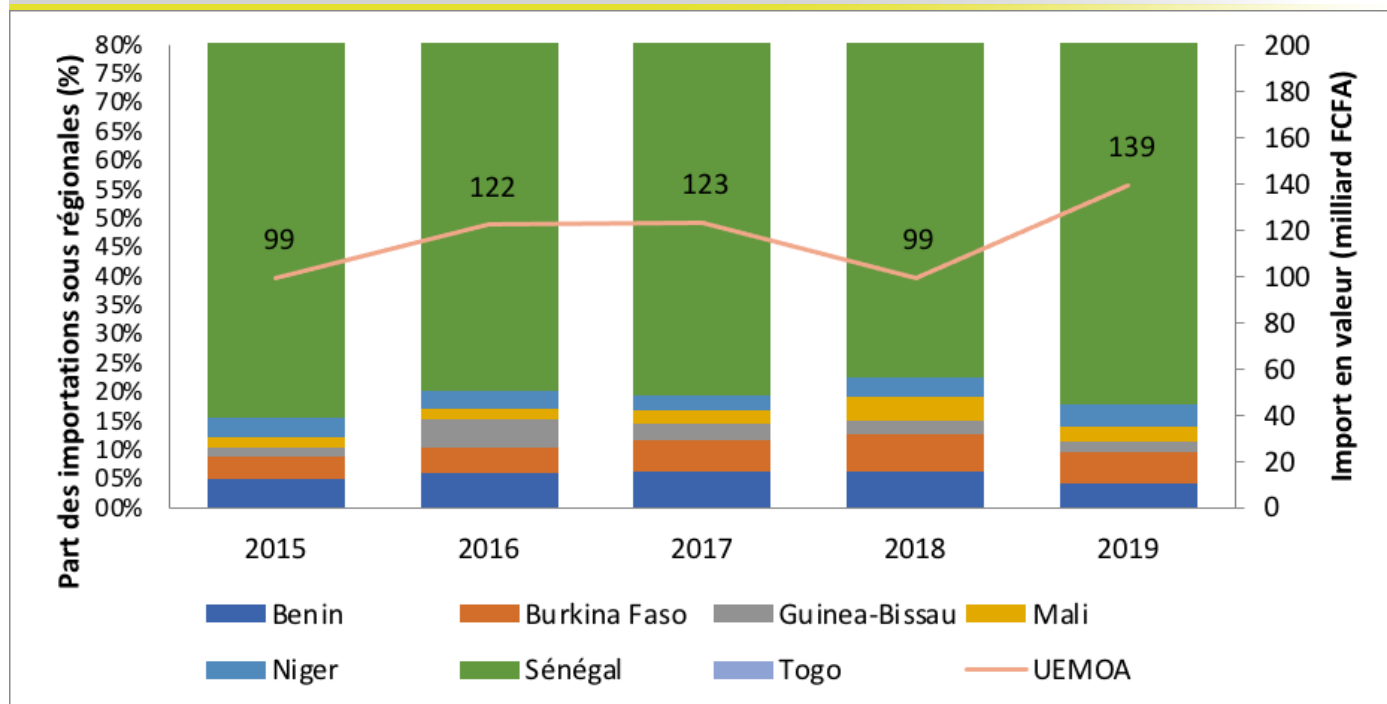


Source : BCEAO

Les importations en provenance des autres pays de l'UEMOA ont une phase ascendante entre 2015 et 2019, mais une baisse est observée en 2018. Les principaux fournisseurs en provenance de l'UEMOA

en 2019 sont le Sénégal (72,4 %), le Togo (9,8 %), suivent le Burkina Faso (5,5 %), le Bénin (4,1 %), le Niger (3,8 %), le Mali (2,5 %) et la Guinée-Bissau (1,9 %).

Figure 7. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les importations de la Côte d'Ivoire



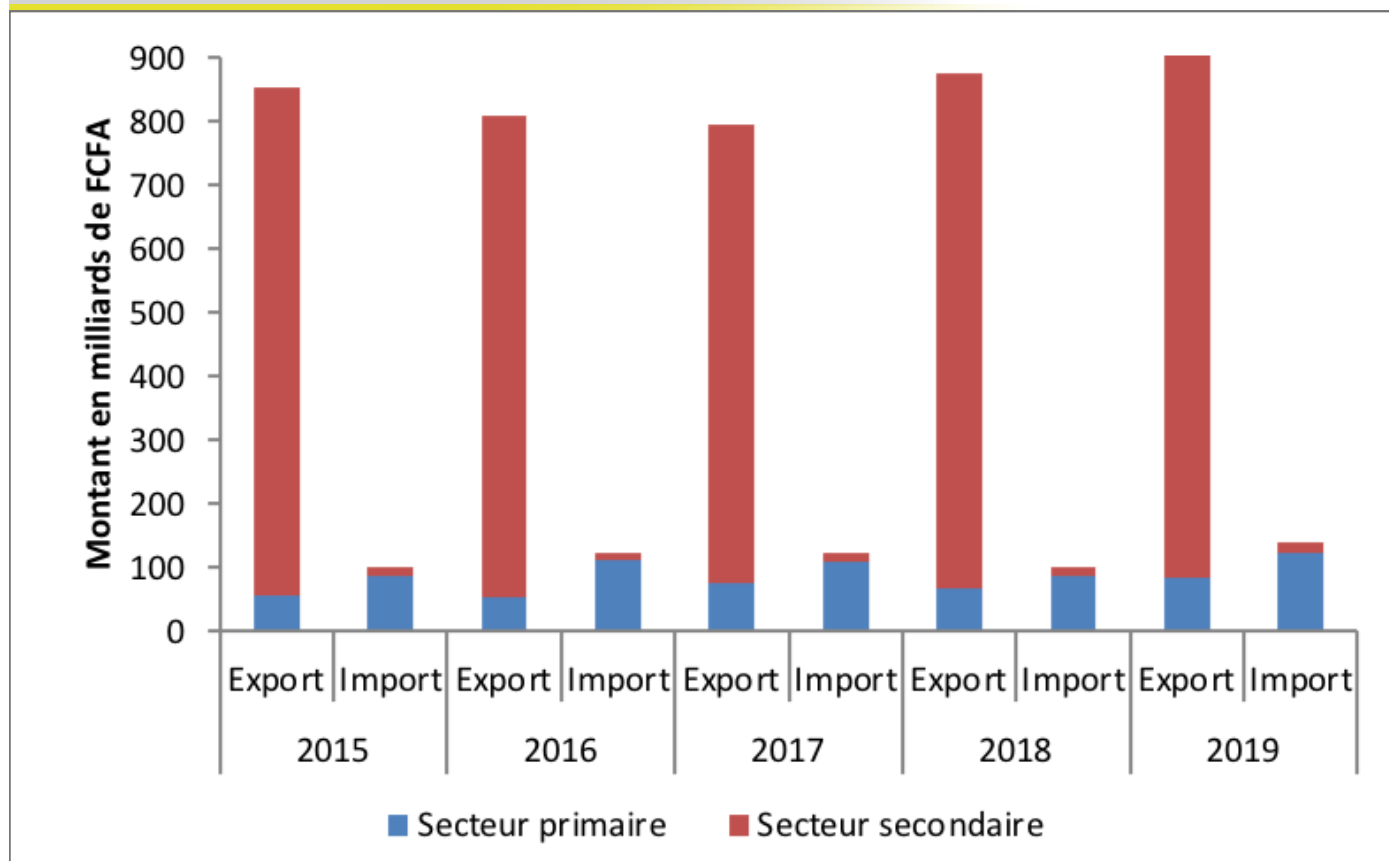
Source : BCEAO

5.2.4 Echanges régionaux par type

Les échanges régionaux par type de produit émanant de la Côte d'Ivoire avec les autres pays de l'UEMOA sur la période 2014-2018 sont dominés du point de vue des exportations par les produits du secteur secondaire et au niveau des importations par ceux du secteur primaire. Les échanges dans le secteur des services ont un poids relativement modeste compa-

rés aux deux secteurs. Ces exportations intra-communautaires portent principalement sur les produits pétroliers (pour 375,7 milliards de FCFA en 2019), l'huile de palme (pour 75,7 milliards de FCFA) et les plastiques (pour 61,7 milliards de FCFA). A l'opposé, elle importe plus de produits alimentaires au niveau régional, notamment le poisson pour 86,6 milliards de FCFA en 2019.

Figure 8. Echanges régionaux selon les secteurs



Source : BCEAO et UEMOA

5.3 COMMERCE INTERNATIONAL

5.3.1 Politique commerciale

Au vu de ses potentialités économiques, notamment à l'exportation, la Côte d'Ivoire a poursuivi sa politique visant à encourager la production nationale pour l'exportation. Ainsi, le but premier de la politique commerciale ivoirienne est d'accroître l'accès aux marchés pour les produits et services ivoiriens, notamment ceux incorporant une plus grande valeur ajoutée locale, de manière à fournir des emplois aux ivoiriens non seulement dans l'agriculture qui est déjà fortement tournée vers l'exportation, mais aussi dans les industries de transformation agro-industrielle et de services.³⁴

Dans cette logique, la Côte d'Ivoire s'est dotée en 2015 d'un document précisant sa Stratégie Nationale d'Exportation (SNE). La SNE vise spécifiquement à diversifier les exportations ivoiriennes vers des produits à plus haute valeur ajoutée, et de nouveaux marchés, et à mettre les processus de production aux normes internationales. Un autre objectif est de consolider la position de la Côte d'Ivoire comme pôle de compétitivité régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Concernant la politique commerciale, la Côte d'Ivoire a opté très tôt pour une économie libérale ouverte sur le monde entier. A cet effet, elle a adhéré au GATT le 31 décembre 1963 et à l'OMC le

³⁴ Cette section s'inspire largement du Rapport sur l'examen de la politique commerciale des pays de l'UEMOA (OMC, 2017).

1er janvier 1995. Elle est aussi membre de plusieurs organisations régionales et internationales (UEMOA, CEDEAO, ACP, etc.). Dans ces cadres, elle a signé des accords et arrangements commerciaux. Elle a également ratifié l'accord de création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) permettant au gouvernement ivoirien de contribuer au renforcement du commerce intra-africain.

Au sein de l'OMC, elle n'a signé aucun accord plurilatéral et aucun des protocoles et accords conclus sous l'OMC jusqu'à l'adoption, en novembre 2014, du nouvel accord sur la facilitation des échanges¹⁸, qu'elle a ratifié en décembre 2015. Elle n'a été impliquée directement dans aucun différend à l'OMC. En matière de négociations commerciales et de participation aux différents comités de l'OMC, la Côte d'Ivoire coordonne en principe ses positions avec celles des autres pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire est favorable à la suppression des subventions à l'exportation de produits qui entraînent une destruction des structures de production concurrentes en Côte d'Ivoire.

Concernant sa relation avec l'Union européenne (UE), principale destination de ses échanges au niveau international, l'Accord de Cotonou continue de constituer le cadre général de la coopération économique entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne. En remplacement de certaines de ses dispositions commerciales, la Côte d'Ivoire a signé un "Accord de partenariat économique (APE) d'étape" avec l'Union européenne à Abidjan le 26 novembre 2008, notifié à l'OMC le 11 décembre 2008. Cet arrangement intérimaire, entré en vigueur en août 2016, lui permet de continuer à avoir accès en franchise pour ses produits aux marchés de l'UE.

La Côte d'Ivoire a conclu d'autres accords et une quarantaine d'accords bilatéraux de commerce³⁵.

Ces accords, reconduits tacitement lorsqu'ils expirent, ne comportent pas de clauses préférentielles sur le commerce. Elle est membre de l'accord international sur le caoutchouc, de l'accord international sur le café et de l'accord international du cacao. Elle est aussi membre de l'accord portant création du fonds commun pour les produits de base, de l'organisation interafricaine du Café, de l'Alliance des pays producteurs de cacao, de l'organisation africaine du bois, de l'accord international sur les céréales, de l'accord international sur le sucre et de l'AGOA.³⁶

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

L'évolution des échanges par zone, sur la période 2015-2019 laisse apparaître un prolongement des tendances observées précédemment : la poursuite des exportations en direction de l'Europe et une percée en Asie. En effet, sur la période, les exportations vers l'Europe sont passées de 3 311,5 milliards de FCFA en 2015 à 3 308,2 milliards de FCFA en 2019, soit une part moyenne de 45,6 %. Les exportations en direction de l'Asie, quant à elles, sont passées de 846,1 milliards de FCFA à 1 478,9 milliards de FCFA de 2015 à 2019 (soit de 12,3 % en 2015 à 16,7 % en 2019, soit une hausse de 7,8 points), tirées principalement par les exportations vers la Chine qui ont augmenté annuellement de 40,1 % par an sur la même période. Néanmoins, en termes de part de marché, l'Afrique occupe la deuxième place après Europe avec une part moyenne de 24,4 % sur la période devant l'Asie (16,7 %) et l'Amérique (12,2 %).

³⁵ Voir le Rapport sur l'examen de la politique commerciale des pays de l'UEMOA (OMC, 2017).

³⁶ Depuis octobre 2011, la Côte d'Ivoire est éligible au Programme de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA). C'est une loi commerciale du Gouvernement fédéral américain, favorisant l'accès au marché américain des produits issus d'une quarantaine de pays africains, dont la Côte d'Ivoire.

Tableau 31. Ventilation des exportations par pays

En milliards de FCFA	2015	2016	2017	2018	2019
Europe	3 311,5	3 038,9	3 119,0	2 773,2	3 308,2
Union européenne	2 885,3	2 644,8	2 731,2	2 429,4	2 827,4
Zone Euro	2 620,2	2 384,5	2 437,2	2 172,5	2 524,8
France	377,1	371,0	406,1	380,2	460,5
Allemagne	426,2	324,4	358,4	417,3	346,4
Italie	169,2	174,1	155,0	134,5	128,6
Pays bas	843,6	744,9	874,2	748,0	795,5
Belgique	457,9	393,7	348,9	238,5	314,3
Autres pays de l'UE	265,1	260,4	294,0	256,9	302,6
Royaume Uni	171,3	192,6	203,8	156,3	191,6
Autres d'Europe	426,2	394,0	387,8	343,8	480,9
Suisse	271,8	295,2	272,2	237,5	350,4
Afrique	1 903,7	1 623,0	1 561,4	1 537,6	1 665,8
Burkina	313,2	291,7	312,4	343,1	344,1
Mali	253,7	276,4	272,4	315,3	361,8
Sénégal	69,0	71,9	68,0	65,1	75,7
Togo	142,7	120,8	66,7	63,6	124,1
Nigéria	279,7	113,9	85,9	106,8	92,3
Ghana	272,6	258,8	260,0	161,4	133,6
Afrique du Sud	189,1	190,2	227,3	191,3	235,3
Amérique	746,9	838,0	923,7	839,7	795,1
USA	568,4	569,1	690,5	598,0	450,1
Canada	76,7	141,1	117,9	145,1	208,5
Asie	846,1	874,2	1 200,8	1 303,4	1 478,9
Chine	56,2	43,4	66,1	98,7	216,5
Inde	292,9	220,3	191,8	288,8	270,9
TOTAL EXPORTATION	6 879,0	6 427,1	6 872,9	6 552,6	7 347,0

Source : BCEAO

Au niveau des importations, l'Europe occupe toujours la première place, fournissant 35,5 % des approvisionnements de la Côte d'Ivoire, dont 27,2 %

pour la Zone Euro. L'Asie occupe la deuxième place avec une part moyenne de 32,7 %, viennent ensuite l'Afrique (22,7 %) et l'Amérique (7,5 %).

Tableau 32. Ventilation des importations par pays

En milliards de FCFA	2015	2016	2017	2018	2019
Europe	1 932,9	1 845,3	2 050,5	2 042,5	2 047,2
Union européenne	1 764,6	1 657,0	1 785,9	1 760,0	1 825,4
ZONE EURO	1 551,8	1 454,3	1 582,8	1 549,0	1 456,1
France	671,7	648,9	632,4	624,3	646,4
Allemagne	142,6	159,8	182,2	172,7	159,0
Italie	224,9	120,1	121,8	130,6	129,3
Pays bas	161,3	130,1	179,8	212,8	168,7
Belgique	103,8	127,5	153,6	125,6	90,6
Autres pays de l'UE	212,8	202,7	203,1	211,1	369,2
Royaume Uni	143,2	123,0	91,7	111,5	85,8
Afrique	1 328,5	1 083,0	1 151,2	1 391,3	1 413,7
Sénégal	72,4	83,0	87,6	74,5	100,9
Nigéria	854,4	579,8	622,3	839,9	826,3
Ghana	32,1	39,3	51,3	55,1	67,6
Afrique du Sud	61,5	66,9	61,9	67,1	61,2
Maroc	121,8	106,1	103,1	85,2	113,0
Amérique	430,9	365,9	334,3	471,2	523,8
USA	247,1	185,9	215,6	192,6	304,2
Asie	1 702,3	1 750,9	1 738,6	1 951,8	2 000,3
Chine	726,0	826,9	762,5	911,9	1 052,5
Japon	124,5	118,7	122,1	117,5	90,3
Inde	216,3	229,2	261,9	268,9	257,9
Thaïlande	135,9	156,3	153,9	140,9	70,8
TOTAL IMPORTATIONS	5 607,1	5 078,6	5 315,4	5 913,1	6 111,8

Source : BCEAO

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Sur la période 2015-2019, les exportations de la Côte d'Ivoire sont dominées par six (6) produits. Il s'agit principalement des fèves de cacao (29,1 %), du cacao transformé (12,5 %), des produits pétroliers (8,8 %), de la noix de cajou (7,4 %), de l'Or brut non monétaire (7,3 %) et du pétrole brut (5,7 %). Entre 2015 et 2019, ils représentaient une part moyenne de 83,2 % des recettes d'exportations.

Du côté des importations, on note la prépondérance de huit (8) produits dans les importations ivoiriennes sur la période 2015-2019. Ces produits sont le pétrole brut (13,1 %), les machines mécaniques (8,9 %), les produits pétroliers raffinés (7,0 %), le riz semi-blanchi (5,6 %), les produits du fer, la fonte et l'acier (5,5 %), le poisson (5,4 %), les plastiques (4,7 %) et les matériels électriques (4,1 %). Ces produits représentent une part moyenne de 54,4 %.

Tableau 33. Echanges internationaux par produit

En milliards de FCFA	2015	2016	2017	2018	2019
EXPORTATIONS					
Cacao fèves	2 099,7	1 818,4	2 056,9	1 801,7	2 094,9
Noix de cajou	427,4	469,5	606,5	585,7	428,2
Caoutchouc	298,8	329,5	489,7	419,9	531,9
Pétrole brut	322,2	345,5	363,2	392,3	528,4
Or	447,0	484,8	489,9	444,1	631,3
Cacao transformé	931,1	922,0	847,7	730,6	804,8
Produits pétroliers	798,3	522,3	442,5	559,2	673,3
Total des principaux produits exportés	5 324,4	4 892,2	5 296,5	4 933,5	5 692,6
Part (%)	82,3%	71,1%	82,4%	71,8%	77,5%
Total des exportations ³⁷	6472,6	6879,0	6427,1	6872,9	7347,0
IMPORTATIONS					
Poissons	264,8	261,7	320,3	334,6	334,5
Riz semi-blanchi	289,0	307,2	327,2	383,2	353,3
Produits pétroliers	356,4	264,4	453,2	458,1	444,9
Plastiques	265,1	235,4	275,9	256,1	274,8
Pétrole brut	897,5	607,2	471,9	859,8	870,4
Fer, fonte et acier	389,1	252,3	255,1	324,3	334,8
Machines mécaniques	515,9	454,3	456,9	468,2	501,5
Machines électriques	195,0	252,9	192,5	232,4	274,0
Total des principaux produits importés	3 172,7	2 635,3	2 753,1	3 316,8	3 388,1
Part (%)	56,6%	51,9%	51,8%	56,1%	55,4%
Total des importations³⁸	5 607,1	5 078,6	5 315,4	5 913,1	6 111,8

Source : BCEAO

5.4 INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

5.4.1 IDE par pays d'origine

Selon les estimations de la BCEAO (2020), les flux nets d'investissements directs étrangers (IDE) en direction de la Côte d'Ivoire seraient de 497,4 milliards de FCFA en 2019 (1,5 % du PIB⁴⁰) contre 292,0 milliards de FCFA en 2015 (1,1 %). Traditionnellement, ils proviennent principalement de l'Europe (56,8 % en 2018) avec une prépondérance de la part de la France (31,9 % sur la même année), suivie du Royaume-Uni, des Pays-Bas, et des autres pays de l'Union Européenne. Mais la provenance des IDE s'élargit de plus en plus aux autres pays notamment ceux de l'Asie (Chine et Singapour) et de certains pays africains (le Togo et le Maroc).

En termes de politique d'attractivité des IDE, les

investissements sont régis par des dispositions émanant de plusieurs sources, la principale étant le Code des investissements de 2018⁴¹, qui a abrogé celui de 2012⁴². Le nouveau Code s'inscrit ainsi dans un objectif de transparence et d'attractivité des investissements. L'ancien Code demeure cependant applicable aux entreprises bénéficiant de droits antérieurs. Des textes spécifiques régissent les deux types de zones franches. Le Code minier et le Code pétrolier régissent les investissements respectivement dans chacun des domaines concernés. Des dispositions du CGI et du Code des douanes régissent également des avantages ou privilèges accordés aux investisseurs. Enfin, des conventions sont signées entre l'État et de gros investisseurs généralement individuels.

³⁷ Exportations totales hors biens exceptionnels (voir BCEAO, 2020)

³⁸ Importations totales hors biens exceptionnels (voir BCEAO, 2020).

³⁹ BCEAO (2020), « Balance des paiements et position extérieure globale, Côte d'Ivoire 2019 », novembre 2020.

⁴⁰ PIB nominal évalué à la nouvelle année de base 2015.

Tableau 34. Part des IDE par pays d'origine

Côte d'Ivoire	2015		2016		2017		2018		2019	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Valeur (en milliards de FCFA)										
Europe	153,4	52,5	221,8	64,8	266,0	47,0	195,8	56,8	184,3	37,0
Union Européenne	154,2	52,8	173,1	50,6	192,2	33,9	182,1	52,8	79,8	16,1
Zone euro	141,4	48,4	133,0	38,8	224,4	39,6	126,7	36,8	165,6	33,3
France	58,5	20,0	63,8	18,6	126,5	22,3	109,8	31,9	126,1	25,4
Pays-Bas	20,4	7,0	19,5	5,7	12,9	2,3	23,8	6,9	7,1	1,4
Autres pays de l'UE	12,7	4,4	40,1	11,7	-32,2	-5,7	55,4	16,1	-85,7	-17,2
Royaume-Uni	13,3	4,6	37,5	11,0	-31,5	-5,6	57,7	16,8	-85,7	-17,2
Autres pays d'Europe	12,7	4,4	48,6	14,2	73,8	13,0	13,7	4,0	104,4	21,0
Suisse	13,3	4,6	13,0	3,8	34,2	6,0	12,5	3,6	4,4	0,9
Afrique	59,2	20,3	69,5	20,3	136,5	24,1	100,5	29,2	116,7	23,5
Sénégal	0,7	0,2	12,7	3,7	7,9	1,4	0,3	0,1	14,2	2,9
Togo	11,5	3,9	8,1	2,4	9,3	1,6	20,6	6,0	9,3	1,9
Nigeria	0,0	0,0	1,3	0,4	16,2	2,9	13,9	4,0	36,4	7,3
Afrique du Sud	7,0	2,4	1,9	0,6	3,3	0,6	7,2	2,1	23,3	4,7
Maroc	32,1	11,0	12,3	3,6	96,2	17,0	23,0	6,7	-3,1	-0,6
Amérique	70,4	24,1	-3,0	-0,9	152,2	26,9	39,5	11,5	169,3	34,0
Canada	35,8	12,3	3,7	1,1	96,6	17,1	17,1	5,0	157,8	31,7
Usa	11,2	3,8	1,7	0,5	64,8	11,4	12,7	3,7	-2,6	-0,5
Asie	9,0	3,1	39,1	11,4	-3,7	-0,7	45,5	13,2	63,3	12,7
Chine	-0,7	-0,3	3,2	0,9	16,3	2,9	2,9	0,8	20,8	4,2
Singapour	2,9	1,0	19,2	5,6	13,6	2,4	18,4	5,3	27,7	5,6
Total IDE	292,0	100,0	342,5	100,0	566,1	100,0	344,6	100,0	497,4	100,0

Source : BCEAO

En 2019, les principaux secteurs d'activité bénéficiaires nets de ces entrées de fonds ont été respectivement l'industrie extractive avec 33,3% des ressources financières entrant et le secteur financier avec 33,0% des entrées de capitaux. Ils ont été suivis par la construction (10,5%), la communication (6,5%), la production d'électricité (6,1%) et l'industrie manufacturière (4,8%).

5.5 INTÉGRATION RÉGIONALE

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

Les critères de convergence de l'UEMOA⁴³ sont composés de cinq critères dont trois (3) de premier

rang (solde budgétaire sur le PIB nominal, taux d'inflation moyen et encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal) et deux (2) de second rang (masse salariale rapportée aux recettes fiscales et pression fiscale).

Sur la période 2016-2020, deux critères de premier rang ont été respectés : l'inflation et le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB. Le taux d'inflation annuel moyen est resté conforme structurellement à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3 %).

En ce qui concerne l'encours de la dette publique totale⁴⁴, il représentait 38,8 % du PIB en 2019, après un taux de 36,2 % en 2018, respectant la norme

⁴¹ L'Ordonnance n°2018-646 du 1er août 2018 portant Code des investissements.

⁴² L'Ordonnance N° 2012-487 du 7 juin 2012 portant Code des investissements

communautaire (inférieur à 70 %). En 2020, ce ratio devrait ressortir à 44,1%⁴⁵. Selon les autorités ivoiriennes, la mise en œuvre de la stratégie d'endettement devrait permettre de maintenir ce ratio largement en deçà du seuil communautaire de 70 % sur la période 2021-2023. Ainsi, il passerait de 44,9 % en 2021 à 43,2 % en 2023 en tenant compte de l'impact du COVID-19 (MBPE, 2020).

Le déficit budgétaire est en revanche ressorti à -3,3 %, -2,9 % et -2,3 % du PIB nominal respectivement

en 2017, 2018 et 2019. En 2020, il devrait être à -5,9 % en lien avec l'impact des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Au titre des critères de second rang, aucun d'eux ne devrait être respecté à l'horizon 2021 voire 2022 malgré une amélioration continue des performances (le ratio masse salariale sur recettes fiscales serait ramené à 38,2 % en 2021 et 37,2 % en 2022).

Tableau 35. Critères de convergence de l'UEMOA

Côte d'Ivoire	Norme	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
						Est	Proj	Proj	Proj
Premier rang									
Solde budgétaire / PIB nominal	≤ -3%	-2,8	-4,0	-3,3	-2,9	-2,3	-5,9	-4,6	-3,8
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	1,2	0,7	0,7	0,6	0,8	2,4	0,9	1,2
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal	≤ 70%	29,2	31,7	33,5	36,6	38,8	47,6	44,9	44,3
Second rang									
Masse salariale/Recette fiscale	≤ 35%	45,1	41,8	41,3	41,8	40,0	42,2	38,2	37,2
Pression fiscale	≥ 20%	15,1	16	12,2	12,1	12,5	11,9	12,7	12,9

Source : Commission de l'UEMOA, MBPE

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Les relations commerciales avec le continent africain se sont inscrites dans le cadre des zones d'intégration économiques. Ces zones d'intégration facilitent la circulation des personnes et des biens. La Côte d'Ivoire est membre de deux institutions d'intégration : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'UEMOA regroupe les huit pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont le FCFA comme monnaie commune. La CEDEAO, plus vaste que l'UEMOA, est constituée de quinze pays d'Afrique de l'ouest. Cependant, l'UEMOA est à un stade d'intégration plus avancé que la CEDEAO. En effet, l'UEMOA est une union douanière avec l'existence et l'application d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) depuis 2000. Au niveau de la CEDEAO, les travaux sur la mise en place d'un TEC sont finalisés et son application est effective depuis janvier 2015.

L'intégration régionale est une priorité pour les autorités ivoiriennes qui en ont fait un axe stratégique prioritaire dans le PND 2016-2020⁴⁶. Conscientes des enjeux, elles ont prévu les actions suivantes :

- Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de gestion de l'intégration régionale ;
- Le renforcement de la contribution du pays à l'intégration économique et monétaire en Afrique ;
- Le renforcement de sa participation aux mécanismes communs de prévention, de gestion des conflits et crises humanitaires ;

La mise en œuvre accrue des volets nationaux des politiques sectorielles communes à travers la création des pôles économiques de développement, l'interconnexion en infrastructures communautaires des Etats (énergie, mines, routes, autoroutes, télécommunications, gaz, etc.), le développement des programmes communautaires de développement durable (agriculture, environnement, etc.) et des programmes de coopération et de développement transfrontaliers (à l'instar de la Zone Economique Spéciale entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali).

⁴³ Voir l'Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 qui définit cinq (05) critères de convergence dont trois (03) de premier rang et (02) de second rang devant être respectés au plus tard le 31 décembre 2019.

⁴⁴ Hors Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

⁴⁵ MPMBFE

6.1 CLIMAT DES AFFAIRES

Au cours des huit dernières années, la Côte d'Ivoire a accompli des progrès constants dans la réforme de son climat des affaires, comme en témoigne sa progression notable dans le classement Doing Business de la Banque mondiale depuis 2012.

Le rapport Doing Business 2020 analyse les réglementations des 190 économies dans 12 domaines afin d'évaluer le climat des affaires à travers le monde. Dix des indicateurs sont pris en compte pour attribuer à chaque économie une note sur la facilité de faire des affaires. La Côte d'Ivoire occupe la 110^e place en 2020 par rapport à 2019 dans lequel elle se place à la 122^e.

Tableau 36. Indicateurs mesurés par le rapport Doing business

Indicateur	Contenu	Métrique	
Création d'entreprise	Procédures, délais, coûts et apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée	Procédures (Nombre)	4
		Délai (jours)	6
		Coût (% 0du revenu par habitant (RHP))	2.7
Permis de construire	Procédures, délais et coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises pour construire un entrepôt et dispositifs de contrôle de qualité et de sécurité dans le système d'obtention d'un permis de construire	Délai (jours)	163
		Coût (% de la valeur de l'entrepôt)	5,9
		Indice de contrôle de la qualité des constructions (0-15)	10
Raccordement à l'électricité	Procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs	Délai (jours)	53
		Coût (%RHP)	2,1941
		Fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs (0-8)	5
Transfert de propriété	Procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et qualité du système d'administration foncière	Procédures (nombre)	5
		Délai (jours)	39
		Coût (% de la valeur du bien)	7,1
		Indicateur de qualité de l'administration foncière	10
Commerce transfrontalier	Délais et coûts associés à l'exportation du produit présentant un avantage comparatif et à l'importation de pièces automobiles	Coût à l'export (USD)	547
		Délai à l'export	26

Obtention de prêts	Lois sur le nantissement de biens meubles et système d'information sur la solvabilité	indice de fiabilité des garanties (0-12)	6
		Indice de qualité de l'information sur le crédit (0-8)	8
		Couverture du registre public sur le crédit (% d'adultes)	0
		Couverture du registre privé (% d'adultes)	22,1
Protection des investisseurs	Droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées et dans la gouvernance d'entreprise	Indice de divulgation d'information (0-10)	7
		Indice de la responsabilité des dirigeants (0-10)	1
		Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	5
		Indice des droits par les actionnaires	4
Paiement des taxes et impôts	Paiements, délais et total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation postérieures à la déclaration fiscale ainsi que les procédures	Paiement (nombre par année)	25
		délai (heure par exercice)	187
		Taux d'imposition (% des bénéficiaires)	50,1
		Indice postérieur à la déclaration d'impôt (0-100)	64,8
Exécution des contrats	Délais et coûts de règlement d'un litige commercial et qualité des procédures judiciaires	Temps (jours)	525
		Coût (% de la créance)	41,7
		Indice relatif à la qualité des poursuites judiciaires (0-18)	9,5
Règlement de l'insolvabilité	Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et solidité de la législation dans ce domaine	Taux de récupération (Centimes de dollar américain)	36,8
		Temps (années)	2,2
		Coût (% du patrimoine)	18
		Résultat (0 si les actifs sont vendus séparément et 1 si l'entreprise continue à fonctionner)	0
		Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16)	9

Source : Rapport Doing Business 2020

Selon le rapport Doing Business 2020, la Côte d'Ivoire a facilité le paiement des impôts en mettant en place un système de paiement électronique et en introduisant un système de gestion des dossiers en ligne pour traiter les remboursements en espèces de la taxe sur la valeur ajoutée. La Côte d'Ivoire a également facilité l'exécution des contrats en publiant des rapports sur les performances des tribunaux de commerce et l'état d'avancement des affaires.

La numérisation des services fiscaux et des services aux entreprises, les réformes visant à renforcer l'exécution des contrats, la simplification des procédures commerciales, l'assainissement du secteur énergétique et les investissements dans les transports sont autant de facteurs qui ont contribué à ces améliorations.

Les autorités ont l'intention de continuer à améliorer le climat des affaires pour soutenir une croissance tirée par le secteur privé.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire est classée 18ème sur 54 pays africains dans le classement de Mo Ibrahim de la gouvernance africaine. Le rapport de 2020 place la Côte d'Ivoire parmi les pays qui ont fait le plus de progrès.

6.2 GOUVERNANCE FINANCIÈRE

Les services du FMI approuvent les décisions des autorités d'intégrer l'incidence temporaire de la pandémie dans les comptes budgétaires et de prendre en compte les coûts budgétaires générés par le ralentissement prévu de la croissance, le plan d'urgence sanitaire et le programme d'appui économique, même si cela implique un dépassement temporaire du critère de convergence régionale de 3 % du PIB fixé pour le déficit budgétaire.

Ils encouragent les autorités à s'entendre avec leurs homologues de l'UEMOA au sujet du non-respect temporaire de ce critère. Si les recettes budgétaires devaient être inférieures aux prévisions actuelles, le gouvernement ivoirien devrait se tenir prêt à revoir

à la baisse certaines dépenses non urgentes. Il sera impératif de veiller à assurer un suivi transparent des dépenses exceptionnelles visant à atténuer les conséquences de la crise.

Les autorités demeurent engagées en faveur de la viabilité des finances publiques et de la dette à moyen terme.

Dans ce contexte, les services du FMI appuient la requête des autorités qui sollicitent un décaissement de 650,4 millions de DTS (100 % de la quote-part) au titre de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide.

6.3 NOTATION FINANCIÈRE

La note de Moody's pour la Côte d'Ivoire en 2020 est maintenue à Ba3 mais avec une perspective stable malgré le COVID-19. La perspective stable reflète l'opinion de Moody's selon laquelle les pressions auxquelles la note est confrontée à la suite du coronavirus devraient rester cohérentes avec le niveau actuel de la notation.

La Côte d'Ivoire vient d'obtenir une notation de crédit inaugurale auprès de l'agence Standard & Poor's, s'établissant à BB- avec une perspective stable. Le pays vient également d'obtenir avec Fitch un rehaussement de sa notation qui passe de B+ avec perspective positive à BB- avec perspective stable.

Il importe de noter que la Côte d'Ivoire dispose désormais d'une notation de crédit auprès de l'ensemble des trois agences internationales, à savoir Standard & Poor's, Moody's et Fitch, en ligne avec les meilleures pratiques internationales pour les pays émergents. En général, une notation de crédit est utilisée par les fonds souverains, les fonds de pension et d'autres investisseurs pour évaluer la solvabilité de la Côte d'Ivoire, ce qui a un impact important sur les coûts d'emprunt du pays.

Tableau 37. Évolution de la note souveraine de la Cote d'Ivoire

Date	Agence	Rating	Perspectives
19 juillet 2021	Fitch	BB-	Stable
06 juillet 2021	Standard & Poor's	BB-	Stable
07-août-2020	Moody's	Ba3	Stable
12-juin-2020	Moody's	Ba3	Stable
12 Novembre 2019	Fitch	B+	Positive
18.Decembre 2015	Fitch	B+	Stable
05 Novembre 2015	Moody's	Ba3	Stable
11 Juillet 2014	Fitch	B	Stable
08 Juillet 2014	Moody's	B1	Stable

Source : Trading economics

7.1 BUDGET

7.1.1 Dépenses et recettes

L'exécution de la situation des finances publiques de 2015 à 2018 s'est déroulée dans un contexte de consolidation des avancées enregistrées depuis 2012 sur les plans économique et socio-politique. Elle s'est aussi inscrite dans le respect des objectifs des programmes économiques et financiers soutenus par les ressources des partenaires techniques financiers, notamment la Facilité Élargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC) conclus avec le FMI.

Au vu de ce contexte, l'exécution budgétaire sur la période 2015-2019 fait ressortir une amélioration continue de la mobilisation des recettes et une augmentation soutenue des dépenses et prêts nets due à la prise en compte des besoins croissants de la population. L'évolution des principaux postes est présentée ci-dessous.

Au titre des ressources, les revenus et dons de la Côte d'Ivoire ont augmenté en moyenne par an de 6,8 % entre 2015 et 2018, passant de 3 916,8 milliards de FCFA en 2015 à 4 764,1 milliards de FCFA en 2018. En 2019, les ressources sont évaluées à 5 158,4 milliards de FCFA, soit une augmentation de 8,3 % par rapport à l'année 2018. Elles sont estimées à 5 089,6 milliards de FCFA en 2020. Le flé-

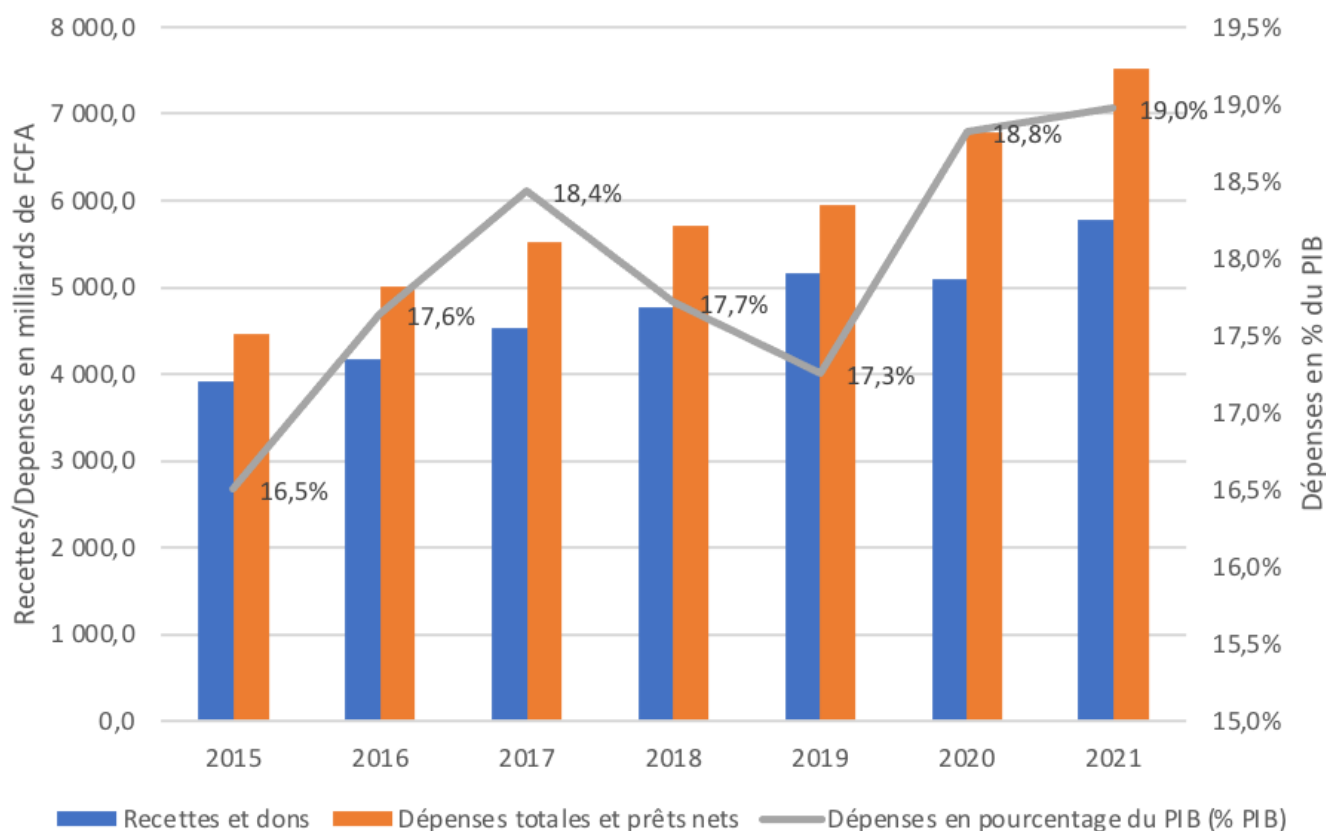
chissement prévu en 2020 serait lié à la prise en compte du choc sanitaire du COVID 19 sur l'économie ivoirienne. En 2021, elles sont projetées à 5774,0 milliards de FCFA. La pression fiscale s'établirait à 12,7% en 2021 après 11,9% du fait de la reprise des activités à la suite de la pandémie du Covid-19.

Du côté des dépenses et prêts nets, la dynamique est contrastée. Le niveau des dépenses était de 5 521,8 milliards de FCFA en 2017 contre 4 469,8 milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de 1 052,0 milliards de FCFA en valeur absolue. Cela représente 11,2 % en moyenne par an sur la sous-période 2015-2017 contre une augmentation modérée de 4,1 % sur la période 2018-2019. Les dépenses et prêts nets sont évalués à 6 784,9 milliards de FCFA en 2020. Ce montant devrait augmenter pour atteindre 7524,5 milliards de FCFA en 2021.

La comparaison des ressources (revenus et dons) et des dépenses (y compris prêts nets) au niveau de la Côte d'Ivoire laisse apparaître un solde budgétaire structurellement déficitaire. Ce déficit, qui était en moyenne de 833,4 milliards de FCFA entre 2014 et 2018, s'est établi à 785,5 milliards de FCFA en 2019 et a atteint 1695,3 milliards de FCFA en 2020 (soit -4,7 % du PIB nominal, calculé avec la nouvelle année de base 2015). En 2021, il est projeté à 1750,4 milliards de FCFA (soit -4,4% du PIB nominal).

⁴⁷ Le 9 décembre 2020, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les septième et huitième revues des accords en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), et a approuvé la demande d'appui du FMI d'un montant de 278,2 millions de dollars US. L'achèvement des septième et huitième revues permet au pays de revenir au cycle normal de 12 mois pour les consultations au titre de l'article IV. L'encours des crédits de la Côte d'Ivoire auprès du Fmi excède le seuil de 200% de sa quote-part.

Figure 9. Evolution des dépenses et recettes budgétaires de la Côte d'Ivoire



Source : MEF / DGE/ DPPSE

• PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES RECETTES ET DÉPENSES

L'évolution des recettes et dépenses sur la période 2015-2021 est présentée dans le tableau ci-après (optique Tableau des Opérations Financières de l'Etat, TOFE). Les principaux postes des ressources sont les revenus des taxes (taxes directes et indirectes), les autres revenus des taxes affectées (par exemple, la TVA sur l'électricité, etc.), les revenus non issus des taxes (notamment les cotisations des organismes de sécurité sociale) et les dons.

Les revenus des taxes occupent une part prépondérante dans le total des revenus et dons avec une participation moyenne de 81,0 % sur la période 2015-2021. Suivent les recettes non fiscales et les dons respectivement pour 13,2 % et 5,6 %. La hausse des ressources observée entre 2015-2018 serait due en totalité à l'augmentation des recettes fiscales

(9,6%). En revanche, l'augmentation prévue en 2021 serait le fait à la fois des recettes fiscales (17,7 %), des recettes non fiscales (8,6 %) et des dons (4,4 %).

En ce qui concerne les dépenses, elles sont dominées principalement par les dépenses de personnel (28,3 %) et les dépenses d'investissement (26,9 %). Suivent les dépenses de fonctionnement (18,8 %), les subventions et transferts (7,3 %), les charges de la dette intérieure et extérieure (8,2 %) et les prestations sociales (5,3 %)⁴⁸. En particulier, pour la sous-période considérée, les dépenses d'investissement ont été financées à hauteur de 64,6 % par des ressources internes et de 35,4 % par des ressources externes notamment des emprunts-projets et dons-projets. En 2021, l'augmentation des dépenses serait liée aux subventions et transferts (26,3 %), aux dépenses d'investissement (24,0 %) et aux prestations sociales (7,8 %).

⁴⁸ Les parts indiquées représentent la moyenne sur la sous période 2015-2020.

⁴⁹ Y compris les recettes affectées et la parafiscalité

Tableau 38. Tableau des opérations financières de l'Etat, 2015-2021

Côte d'Ivoire En milliards de FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Réal	Réal	Réal	Réal	Révisé	Est	Prév
Revenus et dons	3916,8	4176,6	4523,4	4764,1	5158,4	5089,6	5774,0
Revenus totaux	3634,6	3884,2	4257,3	4517,9	4883,5	4808,3	5480,4
Revenus des taxes¹	2954,9	3352,6	3660,8	3882,4	4205,4	4220,0	4797,5
Taxes directes	788,4	851,9	948,3	1093,9	1139,7	1300,0	1232,4
Dont taxes sur le pétrole et le gaz	72,0	55,0	64,1	87,3	100,6	64,2	66,9
Taxes indirectes	2166,5	2345,8	2509,8	2557,2	2832,6	2788,1	2997,4
Autres revenus des taxes affectés (DGI, DGD)	0,0	154,9	202,7	231,2	233,1	239,3	567,7
Revenus non issus des taxes	679,8	531,6	596,5	635,6	678,1	628,6	682,9
Cotisations de sécurité sociale	383,5	443,3	455,7	479,2	509,6	525,0	539,2
Autres revenus non issus des taxes	296,2	88,3	140,7	156,4	168,5	103,6	143,7
Dont dividendes	17,7	10,5	15,8	23,7	28,0	19,9	25,3
Programme de relance agricole	0,0	38,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons	282,2	253,5	266,1	246,2	274,9	281,2	293,6
Dons projets	128,6	105,9	115,2	87,4	107,4	171,4	136,7
Dons programme	153,6	147,6	150,9	158,7	167,5	169,3	156,9
Dépenses totales et prêts nets	4469,8	5014,6	5521,8	5708,3	5943,9	6784,9	7524,5
Dépenses primaires	4159,1	4633,5	5138,3	5273,2	5422,9	6331,3	6768,1
Dépenses courantes	2777,2	2890,4	3317,9	3424,5	3628,9	3738,3	3979,3
Personnel	1331,6	1400,8	1512,3	1621,9	1703,0	1770,2	1831,4
Prestations sociales	255,4	260,7	263,7	296,3	331,3	346,1	373,2
Subventions et autres transferts	414,7	385,8	430,1	403,7	431,1	362,1	457,3
Dépenses de fonctionnement	767,1	836,4	1105,0	1095,8	1151,7	1251,1	1317,4
Intérêts dus	297,5	360,1	379,5	434,2	520,9	713,1	756,4
Sur dette domestique	145,3	183,2	203,6	206,1	221,7	261,7	296,5
Sur dette extérieure	152,2	177,0	175,8	228,0	299,3	451,3	459,9
Dépenses d'investissement	1247,3	1408,4	1526,8	1547,3	1499,3	1668,9	2069,9
Sur ressources domestiques	783,7	1031,4	873,7	871,2	952,5	803,3	1160,9
Sur ressources extérieures	456,3	354,4	599,6	656,1	521,9	865,6	909,0
Prêts nets (prêts - recouvrements)	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire de base	-68,1	-394,9	-281,4	-99,2	-17,5	-617,0	-994,1
(En % du PIB)	-0,3%	-1,4%	-0,9%	-0,3%	-0,1%	-1,7%	-2,5%
PIB nominal (en milliards de FCFA), Base 2015	27086,2	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35 124,6	37 698,5

Source : MEF / DGE / DPPSE

7.1.2 Présentation générale du budget par nature

Les dépenses budgétaires pour l'année 2021 s'élèvent à 8 398,9 milliards de FCFA contre 8 415,4 milliards de FCFA en 2020 et 7 334,2 milliards de FCFA en 2019. Elles sont projetées à 9 670,4 milliards de FCFA en 2022. La répartition des dépenses par nature économique permet d'identifier les grands postes suivants : le service de la dette publique (interne et externe), les dépenses ordinaires, les

dépenses d'investissement ainsi que les autres dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor. Ainsi, sur la période 2018-2022, la structure des dépenses du budget montre que les dépenses ordinaires (39,4 %) sont les plus élevées avec une prépondérance des dépenses du personnel de 22,2 %. Suivent les dépenses d'investissement (27,4 %), les dépenses liées aux services de la dette (25,6 %) et les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor (7,7 %).

Tableau 39. Les grands postes du budget par nature économique

Côte d'Ivoire	2018		2019		2020		2021		2022	
	Budget voté		Budget voté		Budget voté		Budget voté		Budget voté	
(En milliards de FCFA)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dettes publiques	1 547,3	22,9	1 821,5	24,8	1 930,6	22,9	2 132,8	25,4	3 070,6	31,8
Dettes intérieures	919,0	13,6	1 062,4	14,5	1 139,6	13,5	1 072,2	12,8	1 729,0	17,9
Dettes extérieures	628,3	9,3	759,1	10,4	791,0	9,4	1 060,6	12,6	1 341,6	13,9
Dépenses ordinaires	2 737,9	40,5	2 877,6	39,2	3 403,2	40,4	3 498,3	41,7	3 392,5	35,1
Abonnement	97,9	1,4	104,1	1,4	110,2	1,3	112,6	1,3	115,5	1,2
Personnel	1 635,4	24,2	1 720,8	23,5	1 770,1	21,0	1 831,4	21,8	1 957,8	20,3
Autres dépenses de fonctionnement	1 004,6	14,9	1 052,7	14,4	1 522,9	18,1	1 554,3	18,5	1 319,2	13,6
Dépenses d'investissement	1 997,2	29,6	2 095,1	28,6	2 409,5	28,6	2 163,2	25,8	2 349,0	24,3
Sur ressources internes (Trésor)	1 081,1	16,0	1 154,9	15,7	1 085,7	12,9	1 661,2	19,8	1 434,1	14,8
Sur ressources externes	916,1	13,6	940,2	12,8	1 323,9	15,7	203,4	2,4	914,9	9,5
Emprunts projets	755,8	11,2	780,4	10,6	1 160,3	13,8	858,1	10,2	848,3	8,8
Dons projets	160,3	2,4	159,8	2,2	163,5	1,9	143,9	1,7	66,7	0,7
Autres dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor	474,0	7,0	540,0	7,4	672,1	8,0	604,6	7,2	858,4	8,9
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	6 756,4	100,0	7 334,2	100,0	8 415,4	100,0	8 398,9	100,0	9 670,4	100,0

Source : MBPE / DGBF

7.1.3 Présentation générale du budget par fonction

Sur la sous-période 2018-2022, l'allocation sectorielle des dépenses budgétaires (approche fonctionnelle), hors dette publique, fait ressortir une prédominance des dotations affectées aux services généraux des administrations publiques (27,5 %), à l'enseignement (22,1 %), aux infrastructures économiques (16,9 %), suivis des affaires économiques

(9,8 %), de la santé (6,5 %), et de la défense (5,7 %). Le reste des secteurs affiche une part inférieure à 5,0 %. Cette politique d'affectation des dépenses, principalement dans les secteurs porteurs de croissance, est conforme à la volonté du Gouvernement de maintenir une croissance forte et soutenue et de la rendre inclusive à travers un important programme gouvernemental social.

Tableau 40. Evolution des dépenses budgétaires hors dette publique par grande fonction en Côte d'Ivoire (2018-2021)

	Budget		Budget		Budget		Budget		Projet de Budget	
	2018		2019		2020		2021		2022	
Valeur (en milliards FCFA)	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Services généraux des administrations publiques	1 093,0	21,0	1 266,0	23,0	1 672,8	27,3	1 529,3	24,4	1 407,3	21,3
Défense	336,6	6,5	334,4	6,1	349,3	5,7	352,3	5,6	386,1	5,9
Ordre et sécurité publics	234,7	4,5	256,8	4,7	236,4	3,9	593,0	9,5	487,0	7,4
Affaires économiques	403,0	7,7	417,2	7,6	668,3	10,9	767,6	12,3	762,9	11,6
Protection de l'environnement	79,4	1,5	133,7	2,4	192,4	3,1	208,5	3,3	224,5	3,4
Equipements collectifs (Infrastructures économiques)	1 217,5	23,4	1 190,5	21,6	956,2	15,6	751,1	12,0	994,3	15,1
Santé	345,2	6,6	372,4	6,8	446,1	7,3	426,7	6,8	418,6	6,3
Loisirs, culture et culte	162,5	3,1	136,5	2,5	182,2	3,0	158,0	2,5	281,5	4,3
Enseignement	1 283,9	24,6	1 341,3	24,3	1 342,0	21,9	1 390,8	22,2	1 541,1	23,4
Protection sociale	53,2	1,0	64,2	1,2	84,6	1,4	88,7	1,4	96,5	1,5
TOTAL	5 209,0	100,0	5 513,0	100,0	6 130,4	100,0	6 266,1	100,0	6 599,9	100,0

Source : SEPMBPE / DGBF

Le tableau ci-après donne une indication sur la répartition détaillée des dépenses sociales (enseignement et santé) pour les années 2021 et 2022. Pour le secteur de l'enseignement, les dépenses de personnel, les subventions aux écoles privées ainsi que les dépenses d'investissement sont les postes prépondérants dans les allocations. Au vu de la dynamique observée entre 2021 et 2022, le choix assumé des autorités ivoiriennes serait en faveur des dépenses

d'éducation, dont la part dans les dépenses sociales est passée de 76,5 % à 78,6 %. En effet, les efforts fournis en matière d'infrastructures éducatives visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives.

Tableau 41. Répartition détaillée des dépenses sociales (Education et santé)

	Budget		Budget		Projet de Budget	
	2020		2021		2022	
Valeur (en milliards FCFA)	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Education	1 324,70	74,8	1 390,60	76,5	1 541,10	78,6
Administration générale	54,2	3,1	58,3	3,2	64,61	3,3
Education préscolaire et enseignement primaire	567,5	32,0	592,9	32,6	657,07	33,5
Alphabétisation	0,4	0,0	0,4	0,0	0,44	0,0
Secondaire général, technique et professionnel	478,4	27,0	510	28,1	565,2	28,8
Enseignement supérieur et recherche scientifique	242	13,7	228,9	12,6	253,67	12,9
Santé	446,2	25,2	426,7	23,5	418,6	21,4
Administration générale	214,5	12,1	213,5	11,7	209,45	10,7
Système de santé primaire	60,7	3,4	50,7	2,8	49,74	2,5
Soins de santé préventive	15,6	0,9	14,9	0,8	14,62	0,7
Programme de lutte contre les pathologies et endémies	47,5	2,7	43,9	2,4	43,07	2,2
Santé infantile, maternelle et nutrition	33,5	1,9	31,2	1,7	30,61	1,6
VIH/SIDA	24,7	1,4	22,9	1,3	22,47	1,1
CHU et Institutions Médico-spécialisées	49,7	2,8	49,7	2,7	48,76	2,5
TOTAL	1 770,90	100,0	1 817,30	100,0	1 959,70	100,0

Source : SEPMBPE / DGBF

7.2 POLITIQUES FISCALES

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les recettes du budget se composent de recettes fiscales et de recettes non fiscales. Mais, ce sont les recettes fiscales qui constituent la principale source de revenus pour l'Etat. Elles ont connu une augmentation significative sur la période 2018-2020. En effet, elles sont passées de 3 406,8 milliards de FCFA en 2018 à 3 940,8 milliards de FCFA en 2020 et elles devraient atteindre 3 946,1 milliards de FCFA en 2021. Dans le budget de l'Etat, la fiscalité de porte (taxes sur les importations et les exportations) est

prédominante mais aussi les impôts intérieurs (TVA, impôts sur les bénéfices et impôts sur les revenus et salaires).

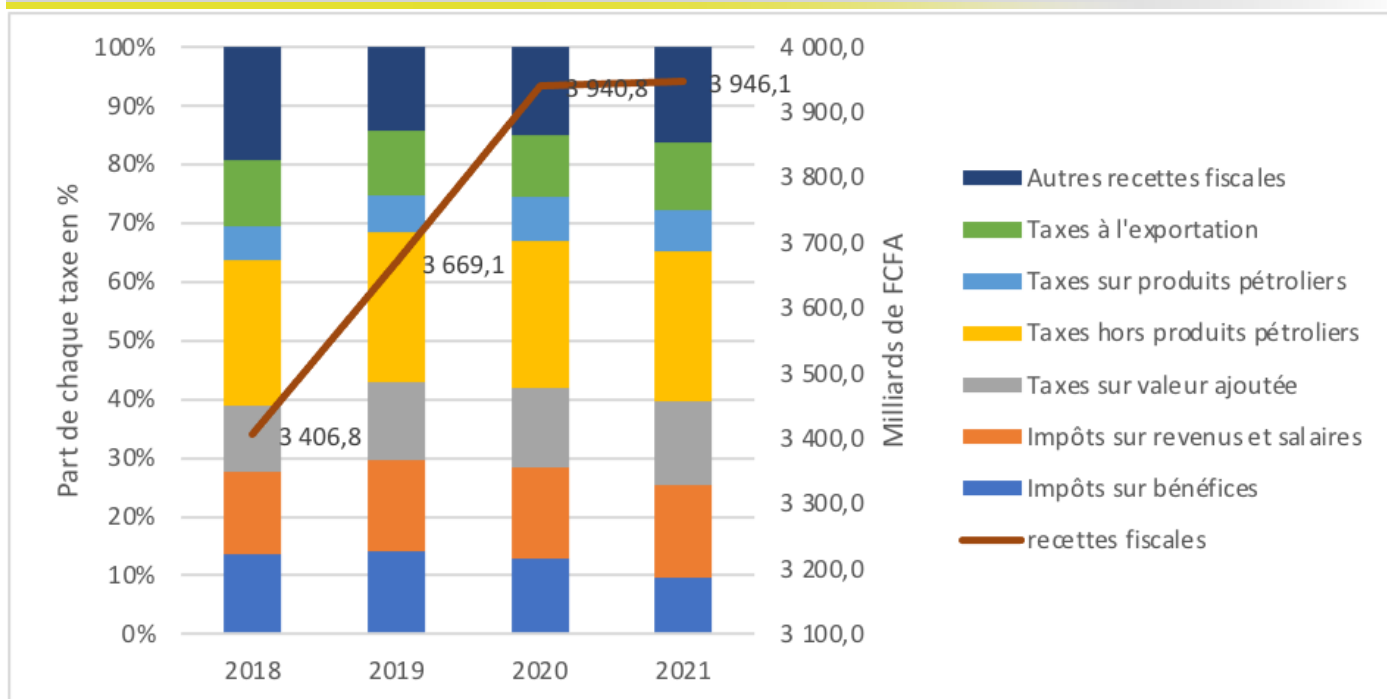
Globalement, sur la période 2018-2020, la fiscalité de porte, qui demeure importante dans le budget de l'Etat, voit sa part diminuer au détriment de la fiscalité intérieure. En 2020, la fiscalité intérieure représente 56% des recettes fiscales contre 44% pour la fiscalité de porte. Cette répartition constitue un développement positif qui mettrait le système fiscal en harmonie avec les politiques de transformation structurelles au profit de l'industrialisation.

Tableau 42. Recettes du budget général en fonction du type d'impôt

Côte d'Ivoire	2018		2019		2020		2021	
(En milliards de FCFA)	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Total Recettes fiscales	3 406,8	100	3 669,1	100	3 940,8	100	3 946,1	100
Impôts sur bénéfices	462,4	13,6	520,4	14,2	509,3	12,9	383,4	9,7
Impôts sur revenus et salaires	475,9	14,0	565,3	15,4	605,6	15,4	623,1	15,8
Taxes sur valeur ajoutée	384,3	11,3	484,4	13,2	533,9	13,5	555,8	14,1
Taxes hors produits pétroliers	844,1	24,8	942,2	25,7	993,6	25,2	1 008,2	25,5
Taxes sur produits pétroliers	201,3	5,9	229,4	6,3	289,6	7,3	280,8	7,1
Taxes à l'exportation	380,8	11,2	402,1	11,0	419,2	10,6	456,2	11,6
Autres recettes fiscales	658,0	19,3	525,3	14,3	589,6	15,0	638,6	16,2

Source : LFI

Figure 9. Recettes du budget général en fonction des sources



Source : MPMBFE (Annexe 2, DPBEP, 2021)

7.2.2 Recettes des administrations publiques type santé, chômage et retraite

Les organismes de sécurité sociale participent à la mobilisation des ressources financières de l'Etat au titre des recettes non fiscales (74,2 % des re-

cettes non fiscales et 1,5 % du PIB en moyenne sur la période 2015-2020). Selon les comptes publics, en termes de cotisations de sécurité sociale, 483,7 milliards de FCFA ont été mobilisés en 2020 contre 383,5 milliards de FCFA en 2015.

Tableau 43. Evolution des cotisations de sécurité sociale dans le TOFE ivoirien

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(En milliards de FCFA)	Réal	Réal	Réal	Réal	Réal	Est	Prév
Recettes non fiscales	679,8	531,6	596,5	635,6	678,1	616,8	682,9
Cotisation de sécurité sociale	383,5	443,3	455,7	479,2	509,6	483,7	539,4
% du total des Recettes non fiscales	56,4	83,4	76,4	75,4	75,2	78,4	79,0
% du PIB	2,5	1,9	2,0	2,0	2,0	1,8	1,8
PIB nominal (Base 2015)	27086,2	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35 124,6	37 698,5

Source : MEF / DGE / DPPEs

En Côte d'Ivoire, la sécurité sociale est assurée par trois (03) institutions de prévoyance sociales⁵⁰ : la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), la plus jeune des trois institutions.

L'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat dénommée (CGRAE) a été créée par le décret n°2012-367 du 18 avril 2012 tel que modifié par l'Ordonnance n°2017-107 et le décret n°2017-108 du 15 février 2017. Elle a pour objet la gestion du profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre des différents régimes. Elle perçoit les cotisations et les subventions prélevées sur les personnels et structures de l'État en vue d'assurer un financement régulier des pensions de retraite, mais également pour offrir à ses bénéficiaires diverses prestations autorisées par la gestion des excédents de cotisations.

Quant à l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), elle a été créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et

sociale. A ce titre, un contrat programme avec l'Etat de Côte d'Ivoire, révisé chaque trois (03) ans, fixe les orientations et les objectifs de l'institution à partir des exigences des clients et conformément aux exigences légales et réglementaires.

Enfin, l'engagement pris par l'Etat de Côte d'Ivoire de garantir aux populations résidant sur le territoire national un égal accès à la santé, s'est concrétisé par le vote de la loi n°2014-131 du 24 mars 2014 instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU⁵¹) et la création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Nationale d'Assurance Maladie, en abrégé IPS-CNAM, par décret n°2014-395 du 25 juin 2014. Cette dernière est chargée d'assurer la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Les ressources de ces caisses d'allocation sont principalement constituées par les cotisations des travailleurs, calculées sur un salaire brut plafonné. Le tableau ci-après présente la situation financière de la CGRAE et de la CNPS sur la période 2017-2021. En particulier, sur la sous-période 2017-2020, les deux structures (CGRAE et CNPS) ont collecté 526,6 milliards de FCFA sous forme de cotisations de sécurité sociale et réalisé un résultat net moyen de 92,6 milliards de FCFA.

⁵⁰ Source : MPMBFE

⁵¹ La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire

Tableau 44. Evolution des ressources des organismes de sécurité sociale en Côte d'Ivoire, 2017-2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
(En milliards de FCFA)	Réal	Réal	Prév	Prév	Prév	Prév
IPS-CGRAE						
Produits	214,1	379,2	229,9	237,5	245,4	253,5
Recettes (Cotisations C)	210,2	219,1	226,8	234,4	242,3	250,3
Autres produits	1,7	157,8	1,1	1,1	1,1	1,1
Produits financiers	2,2	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0
Charges	159,9	315,2	207,3	218,6	230,7	243,5
Dépenses (Prestations P)	130,7	141,3	177,8	188,4	199,7	211,7
Charge de fonctionnement	29,2	173,9	29,5	30,2	31,0	31,8
Solde technique (C-P)	79,5	77,8	49,0	46,0	42,6	38,6
Résultat net	54,2	64,0	22,6	18,9	14,7	10,0
IPS-CNPS						
Produits	298,0	317,5	338,9	361,6	386,0	412,3
Produits techniques (cotisations et majorations de retard C)	278,8	291,5	311,9	333,7	357,1	382,1
Autres produits	12,8	18,7	19,3	19,8	20,4	21,2
Produits financiers	6,4	7,3	7,7	8,1	8,5	9,0
Charges	216,8	231,8	242,7	254,3	266,5	279,6
Charges techniques (prestations sociales P)	136,1	141,2	146,8	152,7	158,8	165,2
Charge de fonctionnement	44,0	36,6	40,3	44,3	48,7	53,6
Autres charges	36,7	54,0	55,6	57,3	59,0	60,8
Solde technique (C-P)	142,7	150,3	165,1	181,0	198,3	216,9
Résultat net	81,2	85,7	96,2	107,3	119,5	132,7
Total Cotisation	489,0	510,6	538,7	568,1	599,4	632,4
Total Excédent	135,4	149,7	118,8	126,2	134,2	142,7

Source : MPMBPE

7.2.3 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Le système fiscal ivoirien a connu plusieurs mutations aux cours de ces dernières années. Les réformes ont été opérées en fonction des choix stratégiques liés notamment à des objectifs de stabilité macroéconomique, de transformation structurelle de l'économie et de croissance, mais aussi dans le cadre de la transposition de certaines dispositions communautaires, notamment celles de l'UEMOA et le respect des engagements pris auprès des partenaires au développement (Union Européenne, Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, etc.).

L'annexe fiscale 2020 est élaborée autour de six (6) axes stratégiques, à savoir :

- i. L'amélioration de la productivité des secteurs d'activités, notamment la recherche et développement, ainsi que l'innovation technologique ;
- ii. La favorisation de l'investissement dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie ;
- iii. L'amélioration de l'attractivité des investissements directs étrangers par l'encouragement et la

mise en place de nouvelles zones économiques spéciales ;

- iv. La promotion du développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de la création d'emploi ;
- v. La favorisation du développement territorial équilibré et l'amélioration de l'accès à la propriété foncière, à travers l'habitat social et économique ;
- vi. La mise en conformité progressive du dispositif fiscal aux dispositions communautaires et aux engagements internationaux.

En plus de ces axes stratégiques, l'annexe fiscale 2020 comporte également des mesures de soutien aux entreprises, de renforcement des moyens de l'Etat, de rationalisation du dispositif fiscal ainsi que des mesures d'ordre technique.

De façon spécifique, au titre des mesures de soutien aux entreprises de la gestion 2020, un crédit d'impôt de 20 % des sommes investies est accordé. Ce crédit dont le bénéfice est subordonné à la réalisation des investissements par l'entreprise elle-même, est imputable sur l'impôt sur les bénéfices.

Au titre des mesures de renforcement des moyens de l'Etat, il a été procédé à un aménagement du taux des droits d'accises sur les tabacs. Cet aménagement s'inscrit dans la mise en œuvre progressive de la Directive n°01/2017/CM/UEMOA du 27 décembre 2017 sur les droits d'accises applicables aux tabacs. A cet effet, il a été proposé de relever d'un point le taux actuel, soit 37 %⁵², à 38 % à compter de l'entrée en vigueur de l'annexe fiscale 2020. Ce taux avait été réduit en 2018 de 38 % à 36 %.

Au titre des mesures fiscales relatives à l'amélioration de l'accès des populations aux soins sanitaires, il a été procédé des changements. Dans le but de faciliter l'installation d'unités de production pharmaceutiques, l'annexe fiscale 2020 propose, en cas de réalisation d'investissements dans le secteur de la production de médicaments, d'exonérer de droits de douane et de TVA, les équipements, matériels et outillages avec leurs pièces détachées, nécessaires à la production de médicaments sur le territoire ivoirien.

Au titre de la modernisation du dispositif fiscal, l'annexe fiscale 2005 avait institué la facture normalisée afin d'assurer la traçabilité et une meilleure organisation des transactions commerciales. L'annexe 2019 va plus loin en instituant la facturation électronique (article 15) à travers la transmission de toutes les informations liées aux transactions commerciales effectuées à l'aide des terminaux de paiement électronique (TIPE) liés à un serveur central situé au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI). L'objectif de la déclaration fiscale électronique est également d'assurer la transition de la facture normalisée vers

un régime de télédéclaration électronique. L'annexe 2020 prévoit de moderniser les taxes perçues par les collectivités locales qui seront collectées par voie électronique.

7.3 PROJET DE LOI DE FINANCES

L'année 2021 est la deuxième année de mise en œuvre du budget-programme, matérialisant ainsi la mise en œuvre effective de la deuxième génération des réformes initiées par l'UEMOA dans la gestion des finances publiques.

A la différence de la méthode traditionnelle de budgétisation basée sur les moyens, cette réforme privilégie une approche de budgétisation programmatique à moyen terme, associée à des objectifs de résultats assortis d'un cadre de référence pour leur évaluation. C'est selon cette nouvelle approche que le projet de budget 2021 a été élaboré.

Dans le Projet de Loi de Finance Initiale (LFI) 2021, le Projet de budget s'équilibre en ressources et en charges à 8 398,9 milliards de FCFA avec une progression de 726,7 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4,2 % en valeur relative par rapport au budget 2020 dont le montant était de 8 061,0 milliards de FCFA. Il devrait être financé essentiellement par les ressources intérieures à hauteur de 6 449,2 milliards de FCFA (76,8 %).

Le projet de budget 2021 est composé de recettes et de dépenses budgétaires, de recettes et de dépenses de trésorerie ainsi que des recettes et de dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor⁵³.

⁵² L'ordonnance n°2018-145 du 14 février 2018 relative à l'aménagement de l'annexe fiscale avait réduit de 38% à 36%, le taux unique des droits d'accises applicables aux tabacs.

⁵³ Voir l'article 1 du Projet de Loi de Finance Initiale (LFI) portant Budget de l'Etat pour l'année 2021.

Tableau 45. Cadrage de l'équilibre du projet de Budget 2021

LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
BUDGET GENERAL			
Recettes budgétaires (I)	4 335,6	Dépenses budgétaires (II)	6260,6
Recettes fiscales	3946,9	Dépenses ordinaires	4300,8
Recettes non fiscales	88,7	Charges financières de la dette publique	802,5
Dons	300,8	Personnel	1831,4
Dons programmes	156,9	Acquisition de biens et services	695,9
Dons projets	143,9	Transferts courants	971,0
		Dépenses en capital	1959,8
		Sur financement du Trésor	957,8
		Sur financement extérieur	1002,0
Solde budgétaire de l'Administration centrale (I-II)	-1924,9		
Recettes de trésorerie (III)	3255,3	Dépenses de trésorerie (IV)	1330,3
Produits de cession des actifs	126,3	Remboursements d'emprunts intérieurs	749,7
Produits des remboursements de prêts rétrocédés	10,0	Remboursements d'emprunts extérieurs	580,7
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	3119,0		
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	1977,3		
Emprunts-projets	858,1		
Emprunts-Programmes	283,6		
Solde de trésorerie (III)-(IV)	1924,9		
Total des ressources du Budget Général (I)+(III)	7590,9	Total des dépenses du Budget Général (II)+(IV)	7590,9
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (CST)			
Recettes de Comptes d'affectation spéciale	808,0	Dépenses des Comptes d'affectation spéciale	808,0
Total des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor (V)	808,0	Total des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor (VI)	808,0
TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I)+(III)+(V)	8 398,9	TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (II)+(IV) +(VI)	8 398,9

Source : SEPMBPE / DGBE

Les recettes budgétaires sont programmées à 4 335,6 milliards de FCFA contre 3 940,8 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 394,8 milliards de FCFA en valeur absolue, et de 10,0 % en valeur relative. Les dépenses budgétaires se chiffrent à 6 260,6 milliards de FCFA en 2021 contre 5 802,2 milliards de FCFA, soit une augmentation de 458,4 milliards de FCFA. Le solde des recettes et dépenses budgétaires est déficitaire de 1 924,9 milliards de FCFA qui devraient être financés par le solde excédentaire des ressources de trésorerie.

En effet, les prévisions des ressources de trésorerie s'élèvent à 3 255,3 milliards de FCFA contre 1330,3 milliards de FCFA pour les dépenses de trésorerie, soit un solde excédentaire de 1 924,9 milliards de FCFA équivalent au financement attendu du solde budgétaire.

Dans le cadre de l'exécution de ce projet de budget 2021, il est prévu une série de réformes fiscales portant sur des mesures de soutien aux entreprises, de renforcement des moyens de l'Etat, de rationalisation du dispositif fiscal ainsi que des mesures d'ordre technique.

Malgré les progrès réalisés depuis la sortie de crise en 2012, il demeure nécessaire que la Côte d'Ivoire poursuive ses efforts pour renforcer la stabilité sociopolitique et sécuritaire afin d'éradiquer complètement les racines et les effets de la crise. Le PIB réel devrait augmenter de 2,0% en Côte d'Ivoire en 2020, bien en dessous de sa croissance de 6,2 % en 2019, en raison de la perturbation causée par la COVID-19 dans la plupart des secteurs économiques du pays. Les perspectives de l'économie ivoirienne dépendront du contrôle mondial de la pandémie de COVID-19 d'ici au second semestre 2021, et de la mise en œuvre du Plan de développement national (PND) 2021–2025, qui vise à conserver un environnement sociopolitique stable et à augmenter la mobilisation des ressources intérieures.

8.1 RISQUES POLITIQUES ET SÉCURITAIRES

8.1.1 Risques liés aux élections

Des progrès politiques significatifs ont été réalisés depuis 2011. L'organisation pacifique du référendum en faveur de la réforme constitutionnelle et des élections présidentielle, législative, sénatoriale, et municipale traduit ainsi le retour de la stabilité. Plus récemment, des actions en faveur de la réconciliation nationale ont été bien accueillies avec la grâce présidentielle accordée à plusieurs prisonniers dont certains leaders de l'opposition. Cependant, l'effritement de la coalition au pouvoir jusqu'en 2018 et les pressions pour une réforme de la Commission Électorale Indépendante (CEI) sont des préoccupations auxquelles le Gouvernement devrait faire face en vue du renforcement de la stabilité sociale et de la consolidation de la démocratie.

Monsieur Alassane Ouattara, Président de République depuis 2011, a remporté la présidentielle d'octobre 2020 avec 94 % des voix. Les principaux candidats d'opposition, Affi N'Guessan et l'ex-président Henri Konan Bédié (1993-1999), avaient demandé aux électeurs de boycotter le scrutin. Ils contestaient la légitimité du Président sortant à se représenter pour un troisième mandat, alors que la constitution de 2016 limite leur nombre à deux.

La cour constitutionnelle avait, au contraire, estimé que le nouveau texte remettait les compteurs à zéro.

Par ailleurs, cette cour avait rejeté quarante des quarante-quatre candidatures, notamment celles de l'ex-président Laurent Gbagbo (2000-2010) et de l'ex-président de l'Assemblée nationale Guillaume Soro, acteur de la vie politique ivoirienne depuis plus de 20 ans.

Par ailleurs, après l'acquittement définitif de l'ex-président Laurent Gbagbo, prononcé le 31 mars 2021 par la CPI, un dialogue politique a été initié par le Président de la République, et l'ex-Président Laurent GBAGBO a regagné la Côte d'Ivoire le 17 juin 2021, marquant ainsi un pas décisif pour la réconciliation nationale.

Si la Côte d'Ivoire ne parvient pas à restaurer efficacement la cohésion et la réconciliation durables par une croissance plus inclusive, la réduction de la pauvreté et des institutions plus solides ou ne parvient pas à maintenir la stabilité politique, cela peut compromettre la capacité du pays à réaliser pleinement son potentiel économique s'acquitter de ses obligations, attirer des investissements du secteur privé et étranger et peut à son tour entraîner une croissance économique plus faible que prévu dans le cadre du PND 2016-2020.

8.1.2 Risques liés à la sécurité intérieure

Les progrès du Gouvernement pour stabiliser la situation sécuritaire et socio-politique a conduit le Conseil de Sécurité des Nations Unies en avril 2014 à lever partiellement l'embargo sur les armes et à mettre fin aux sanctions imposées en 2005 sur les exportations de diamants. Dans la poursuite des efforts pour la sécurité intérieure (désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants), la lutte contre le trafic des armes légères et de petits calibres reste une préoccupation.

En effet, la crise postélectorale de 2011 et l'instabilité sous régionale liée à la présence de groupes armés au Mali, au Burkina Faso et au Nigéria ont facilité la prolifération et la circulation illicite de ces armes. Afin de contenir cette menace sécuritaire, les autorités ivoiriennes ont mis en place la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation Illicite des ALPC (ComNat-CI), avec l'appui d'ECOSAP, du PNUD et du Small Arms Survey. Par ailleurs, des violences sporadiques et mutineries des

ex-combattants réclamant des paiements sont enregistrées et restent préjudiciables à la stabilité intérieure même si des efforts sont consentis par le Gouvernement dans le cadre de la loi de programmation militaire.

La défense et la sécurité sont une priorité pour le gouvernement du président Ouattara depuis son arrivée au pouvoir en 2011. Le budget 2020 a alloué 585,8 milliards de FCFA aux dépenses de défense et de sécurité, contre 620,4 milliards de FCFA en 2019, dont 141,1 milliards FCFA pour les forces armées, 74,5 milliards de FCFA pour la gendarmerie et 165,4 milliards de FCFA pour la police, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de planification militaire et de la loi de planification de la sécurité intérieure promulguées le 13 janvier 2016. Le pays reste très attentif par rapport à d'autres menaces, notamment les crises dans certains pays voisins comme le Mali, les attaques terroristes récurrentes nationales ou régionales (y compris au Burkina Faso en mars 2018 et septembre 2019).

8.2 RISQUES SOCIAUX

Les tensions entre le gouvernement du président Alassane Ouattara et la principale opposition politique se sont encore intensifiées autour de la préparation et de l'organisation de l'élection présidentielle qui s'est tenue le 31 octobre 2020.

Ces tensions ont été encore exacerbées par la décision du président Ouattara de se présenter comme candidat à la présidence du RHDP. La campagne électorale et la période post-électorale ont été marquées par de nombreuses manifestations et cas de violence, toujours en cours dans certaines régions, qui ont fait des victimes, dont, selon les estimations du gouvernement, 87 morts et près de 500 personnes blessées et 225 arrêtées. La Côte d'Ivoire doit promouvoir une cohésion sociale et une réconciliation durable pour réaliser pleinement son potentiel économique.

8.3 RISQUES MACROÉCONOMIQUES

8.3.1 Evolution des cours internationaux des matières premières

La forte dépendance des produits agricoles exportables rend l'économie ivoirienne vulnérable aux fluctuations des cours des produits agricoles mon-

diaux et aux conditions climatiques. Les recettes liées au café, cacao, produits pétroliers et au gaz représentent 27 % des recettes fiscales budgétaires (SEPMBPE). Les cours des principaux produits d'exportations⁵⁴ en février 2021, sont les suivants : 1 300 dollars/tonne de noix de cajou (en CAF), 1,99 euros/kg de fève de cacao, 1,33 euro/kg de café robusta, 1,94 euro/kg de caoutchouc et 841,05 euros/tonne métrique d'huile de palme.

Une fluctuation à la baisse des cours de ces matières premières liée à l'évolution de la demande mondiale et aux conditions climatiques constitue un risque majeur pour la réalisation des recettes publiques. Au cours des dernières années, afin de réduire sa dépendance à l'égard du secteur agricole, la Côte d'Ivoire a continué de développer les secteurs non agricoles de son économie en encourageant le commerce, la construction, les télécommunications, les services financiers, les mines, le pétrole et le gaz et activités de fabrication.

La Côte d'Ivoire figure parmi les pays qui ont affiché une croissance positive en 2020 malgré l'impact de la crise de la Covid-19.

8.3.2 Evolution de la demande extérieure des produits agricoles de la Côte d'Ivoire

La faible demande intérieure des produits agricoles d'exportation et leur forte dépendance des marchés extérieurs exposent l'économie nationale à des baisses de recettes d'exportation, des contractions cycliques du niveau de l'activité économique. En vue de réduire cette forte dépendance de l'économie des cours des produits agricoles et de la demande extérieure, le Gouvernement a entrepris l'exploitation d'autres produits agricoles (riz, palmier à huile, anacarde, les minerais, l'accroissement de la production d'électricité) dans l'optique d'une diversification des recettes d'exportation. Il entend en outre accélérer la transformation industrielle de ces matières premières agricoles et réduire graduellement, la part du secteur primaire dans le PIB.

Selon le rapport du FMI publié en avril 2020, la baisse de la demande des pays partenaires et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement vont saper le commerce de la Côte d'Ivoire. L'Union Européenne et la Chine sont des partenaires commerciaux importants pour la Côte d'Ivoire, représentant près de

⁵⁴ Les chiffres sont issus des statistiques du site <https://www.indexmundi.com/fr/matieres-premieres/?marchandise=caoutchouc&monnaie=eur&marchandise=huile-de-palme>.

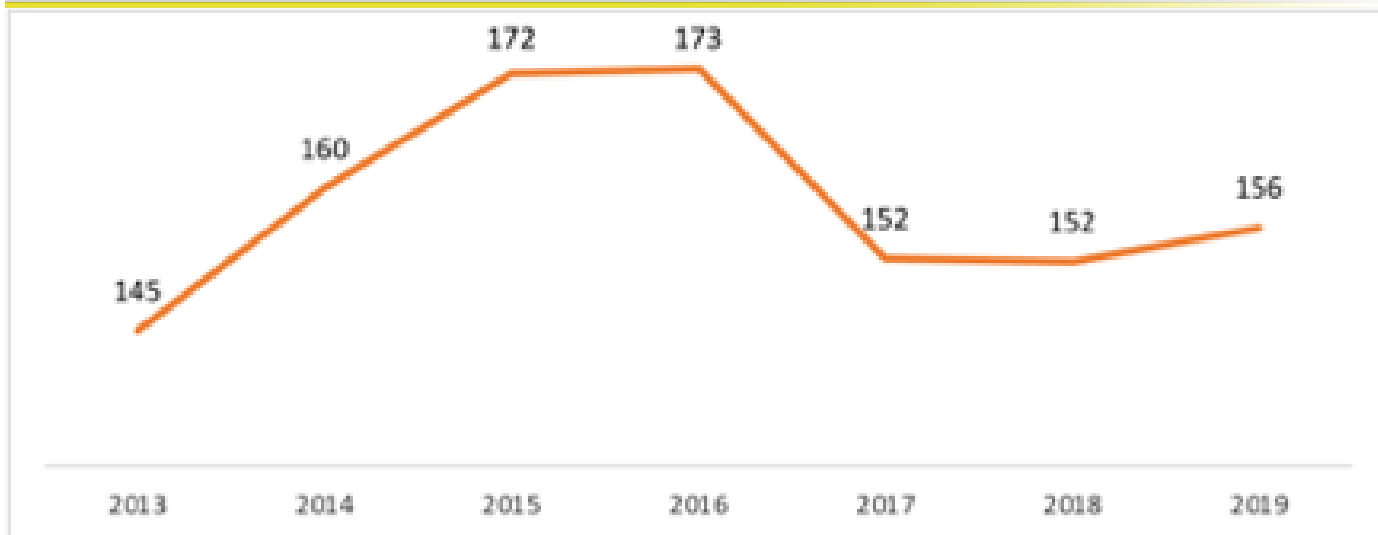
50 % des exportations et importations totales du pays. Les données de fin janvier montraient déjà des signes de réduction du trafic dans les ports aériens et maritimes ivoiriens. En outre, les efforts visant à atténuer la propagation de la pandémie comme la réglementation des transports, les couvre-feux et l'interdiction des voyages non autorisés dans les pays, déprimera la consommation et les investisse-

ments intérieurs, perturbera le marché intérieur et la production.

8.3.3 Evolution des termes de l'échange

Selon la Banque mondiale, les termes de l'échange net (2000 = 100) sont ressortis à 156 en 2019.

Figure 11. Evolution des termes de l'échange



Source : Banque Mondiale

Le gouvernement a annoncé divers plans de relance financière en prévision d'un impact négatif significatif sur le PIB en 2020. Des incertitudes demeurent quant à savoir si ces outils politiques seront suffisants pour contrer l'impact macroéconomique attendu de la pandémie de Covid-19. Une prolongation de la pandémie ou un retour tardif à la normale pourraient nuire à la croissance économique et avoir un impact sur les termes de l'échange en Côte d'Ivoire d'autant plus que la performance économique de la Côte d'Ivoire est dominée par les exportations de produits agricoles. L'indice des termes de l'échange de la Côte d'Ivoire est passé de 145 en 2013 à 156 en 2019.

8.4 RISQUES LIÉS À LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

8.4.1 Mobilisation des ressources fiscales

Le recouvrement des recettes intérieures d'une manière générale et des recettes fiscales de manière spécifique dépend fortement des fluctuations des prix des produits agricoles, miniers et énergétiques. Les recettes liées aux matières premières agricoles, minières et énergétiques (café, cacao, banane, huile

de palme et produits pétroliers et gaziers) représentent 27 % des recettes fiscales budgétaires en 2020.

Ainsi, une fluctuation à la baisse des cours de ces matières premières est un risque majeur pour les recettes budgétaires. Afin de contenir ces risques et d'accroître les recettes fiscales, le gouvernement a initié en 2018, dans le cadre du programme économique et financier, une série de mesures. Celles-ci visent à donner un niveau additionnel des recettes fiscales.

La mobilisation des ressources d'emprunts est encadrée par la SDMT élaborée chaque année et consolidée par l'AVD. La SDMT assiste le gouvernement dans sa prise de décision liée à l'endettement à la gestion annuelle de la dette publique. Ainsi, à fin 2020, le taux d'endettement de 47,6% du PIB, comme ceux des années précédentes, reste maintenu en deçà de 70% (critère de convergence requis par l'UEMOA) avec un risque de surendettement modéré. Toutefois, le Gouvernement travaille à l'amélioration du niveau de viabilité de sa dette, notamment par le renforcement du cadre macroéconomique et l'augmentation des ressources domestiques.

Le Gouvernement tente de relever les défis posés par l'économie informelle en rationalisant certaines lois et réglementations, en particulier dans le domaine de la fiscalité où il s'efforce de faciliter le respect des obligations de paiement des impôts en mettant en œuvre des moyens de déclaration et de paiement en ligne, et en améliorant son appareil statistique avec l'assistance technique du FMI.

La détérioration des perspectives macroéconomiques et les mesures d'urgence budgétaire prises par le gouvernement ivoirien pour atténuer l'impact de la pandémie liée au COVID-19 génèrent des pressions fiscales et créent un besoin de financement important de la balance des paiements. Le soutien du FMI par le biais des facilités accordées permettrait seulement de combler une partie du déficit de financement

8.4.2 Risque lié au financement extérieur public par les bailleurs de fonds

La mobilisation des ressources extérieures peut être compromise par la complexité des conditions liées à ces financements. Le non-respect de ces conditions peut entraîner la suspension de ces appuis extérieurs comprenant les dons et prêts projets qui sont essentiels à la réalisation d'une portion non négligeable des investissements publics.

La Côte d'Ivoire a, depuis 2011, renforcé sa coopération avec plusieurs partenaires, notamment la Chine, la République de Corée, la Turquie, l'Inde et le Japon. Il a mis l'accent sur la coopération Sud-Sud, notamment avec le Maroc, la Tunisie et l'Afrique du Sud, et sur l'approfondissement de l'intégration régionale. Ces relations visent à augmenter le volume des échanges de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde et à profiter de l'expérience de ces pays tout en accédant aux ressources externes supplémentaires nécessaires à son développement.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire développe des relations avec de nouveaux alliés politiques du monde arabe afin d'attirer des financements originaires de ces pays. Conformément aux objectifs de la stratégie de financement pour l'année 2020, la République de Côte d'Ivoire a réalisé le 24 novembre 2020, un Eurobond d'un montant de 1 milliard EUR sur 10 ans. L'émission a été couplée avec une opération de gestion des passifs Eurobonds, à travers le rachat partiel des séries 2025, 2028, et 2032.

Dans un contexte marqué par une crise sanitaire mondiale majeure, la Côte d'Ivoire enregistre une émission record avec des conditions meilleures que ses pairs (un rendement de 5% avec une maturité moyenne de 10,2 ans et un taux de coupon de 4,875%). A titre de comparaison, le Gabon a réalisé une émission USD en janvier 2020, à 11 ans à 6,625%. Le Ghana a émis, en février 2020, à 15 ans à 8,00%.

8.4.3 Risque lié au financement extérieur privé par les investissements directs étrangers

Les IDE, qui comprennent essentiellement le capital social, les bénéfices réinvestis et d'autres entrées de capitaux, sont encore à améliorer en Côte d'Ivoire. L'atteinte des objectifs de croissance du PND dépend de manière significative au niveau d'IDE. En 2019, le pays a pu attirer près de 1009 millions dollars US d'IDE. Estimé à 10,2 milliards de USD en 2018, le stock total d'IDE représente 23,8 % du PIB du pays selon le rapport de la CNUCED 2019. Les principaux investisseurs sont l'Union européenne (la France étant le 1er investisseur) et le Canada. Les investissements sont principalement orientés vers les industries extractives et la finance.

Tableau 46. Evolution des Investissements Directs Etrangers (IDE)

Investissement Direct Etranger	2016	2017	2018	2019
Investissement Direct Etranger	2016	2017	2018	2019
Flux d'IDE entrants (millions USD)	577	973	913	1009
Stocks d'IDE (millions USD)	7 697	9 792	10 234	10 775
Nombre d'investissements greenfield	34	21	32	40
IDE entrants (en % de la FBCF)	8,2	n/a	n/a	n/a
Stock d'IDE (en % du PIB)	21,4	n/a	23,8	n/a

Source : CNUCED - Dernières données disponibles.

La Côte d'Ivoire a été classé 110^e dans le dernier rapport Doing Business 2020 de la Banque Mondiale. Cela représente une avancée par rapport à sa 122^e position dans l'édition 2019. Des progrès doivent être réalisés en termes de gouvernance, d'application des lois et de justice et de réforme du code foncier pour attirer davantage de flux d'IDE.

8.5 RISQUES SANITAIRES

La Côte d'Ivoire fait face à des risques sanitaires qui sont aggravés par le niveau élevé de pauvreté. Selon le rapport de l'OMS sur le paludisme en 2019, la Côte d'Ivoire était très exposée au paludisme avec 3 133 décès déclarés en 2018 dus au paludisme (contre 4 069 en 2014). La situation de la santé publique ivoirienne est également caractérisée par un taux de mortalité élevé lié au VIH / SIDA. Le sida est la première cause de mortalité chez les hommes adultes (11 000 décès liés au sida en 2019 selon les estimations de l'ONUSIDA), ce qui représente une baisse de 34 % par rapport à 2010. Chez les femmes on constate 5 700 décès liés au sida en 2019 selon l'ONUSIDA.

En 2015, on estimait l'incidence des Infections Respiratoires Aigües chez les enfants de 0 à 4 ans à 202 pour 1 000, celle du paludisme dans la population générale à 330 pour 1000. L'incidence de la diarrhée chez les enfants de 0 à 4 ans était estimée à 88,86 pour 1 000.

Le pays a réalisé peu de progrès dans la lutte contre la mortalité maternelle, passant de 745 en 1990 à 586 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2019, soit une évolution de 21,3 % en 29 ans avec un taux annuel de 0,6 % contre 44 % au niveau mondial. La Côte d'Ivoire se situe derrière les pays comme le Niger avec 553 décès, la Guinée-Bissau avec 549 décès, le Kenya avec 510 décès.

En mars 2014, une épidémie de virus Ebola a été confirmée près de la frontière entre la Guinée et le Libéria. Après une alerte lancée par l'OMS demandant de renforcer la surveillance des maladies apparentées à une fièvre hémorragique virale, les pays voisins de la Guinée et du Libéria, dont la Côte d'Ivoire, ont mis en place des mesures de sécurité le long de leurs frontières terrestres et à l'intérieur de leurs territoires afin de protéger les personnes à risque et

pour empêcher la propagation du virus.

La fin de l'épidémie a été déclarée le 29 mars 2016 par l'OMS et la Côte d'Ivoire a rouvert ses frontières avec la Guinée et le Libéria en septembre 2016. Bien qu'aucun cas d'infection à virus Ebola n'ait été signalé à ce jour en Côte d'Ivoire, le pays reste à risque compte tenu de ses frontières avec des pays où les normes de santé publique sont potentiellement plus basses et pourrait devoir consacrer des ressources importantes à se préserver des épidémies.

Un cas de dengue a été identifié à Abidjan en avril 2017 et le gouvernement a pris des mesures énergiques pour empêcher la propagation du virus. En février 2018, le gouvernement a adopté des mesures préventives contre une épidémie de fièvre de Lassa, une fièvre hémorragique comme Ebola, qui a tué plus de 30 personnes dans le nord du Nigéria au premier trimestre de 2018.

8.6 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Selon la Banque mondiale, le taux de croissance de l'économie ivoirienne estimé à 6,23% en 2019, a une incidence négative sur son environnement (capital naturel). Le recours à une culture extensive des produits agricoles d'exportation a pour corollaire l'accélération de la déforestation, l'épuisement des sources naturelles d'approvisionnement en eau potable, l'accroissement des émissions de gaz polluants. Un cadre d'intervention a été mis en place. Il s'appuie sur la vision de croissance à long et moyen termes du pays déclinée dans le PND. Ce cadre est orienté vers la transformation structurelle de l'économie par des politiques d'innovation qui adressent la question de la soutenabilité de la croissance et apportent des solutions innovantes pour contenir la destruction du capital naturel en vue d'un développement viable et durable.

9.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA DETTE PUBLIQUE

9.1.1 Aperçu général

Selon le rapport relatif aux septième et huitième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) publié en décembre 2020 par le FMI, la Côte d'Ivoire a mobilisé d'importants financements extérieurs concessionnels pour financer la réponse à la pandémie en 2020. Il est peu probable que ces ressources soient disponibles dans la même mesure dans les années à venir, lorsque les financements devront être rééquilibrés vers les marchés de capitaux régionaux et internationaux. Cependant, avec des besoins de financement encore importants dans l'ensemble des pays de l'UEMOA, un recours excessif au marché régional ferait courir le risque d'un durcissement des contraintes de financement et d'une éviction du crédit au secteur privé, ce qui entraverait sérieusement la reprise. Le recours aux sources de financement commerciales externes présente également des difficultés, notamment en raison de l'incertitude du climat mondial et des contraintes de viabilité de la dette. Ces considérations financières ont également été prises en compte pour adapter l'ampleur de l'assainissement budgétaire de 2021, en envisageant une combinaison de financements régionaux, de prêts concessionnels et de retour sur les marchés de capitaux internationaux.

La dette commerciale obtenue sur le marché des euro-obligations représente 42,5% de la dette extérieure à fin décembre 2020. A cette date, l'encours de la dette était estimé à 16 802,3 milliards de FCFA pour un montant de 13 300,2 milliards de FCFA en 2019. Cette tendance observée s'explique par plusieurs émissions effectuées sur le marché des euro-obligations.

Entre 2014 et décembre 2020, la Côte d'Ivoire a émis huit emprunts sur ce marché. Le montant total des émissions de 2014 à décembre 2020 est évalué à 4 419,3 milliards de FCFA. La stratégie d'émission

adoptée était fondée sur deux séries d'emprunts chaque année. Les taux des coupons des emprunts étaient compris entre 5,25 % et 6,87 % pour une maturité moyenne de 18 ans.

S'agissant de la dette bilatérale, elle a connu une baisse ces dernières années. Le Gouvernement ivoirien avait bénéficié d'un contrat de désendettement et de développement (C2D) en juillet 2012 qui est un instrument de restructuration de la dette qui permet au pays de continuer d'honorer ses dettes bilatérales envers la France et l'Espagne jusqu'à leur remboursement, mais les montants sont reversés au pays sous forme de dons pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté. La Côte d'Ivoire avait bénéficié d'une annulation de 1 151,2 milliards de FCFA au titre des C2D de 2012 et 2014. En 2020, la dette bilatérale représentait 11,1 % de l'encours total.

La dette due aux créanciers multilatéraux avoisinait 3 386,4 milliards de FCFA en décembre 2020. Elle est essentiellement composée d'emprunts souscrits auprès du FMI et de la Banque mondiale. La dette multilatérale représentait 31,5 % de l'encours de la dette extérieure en 2020.

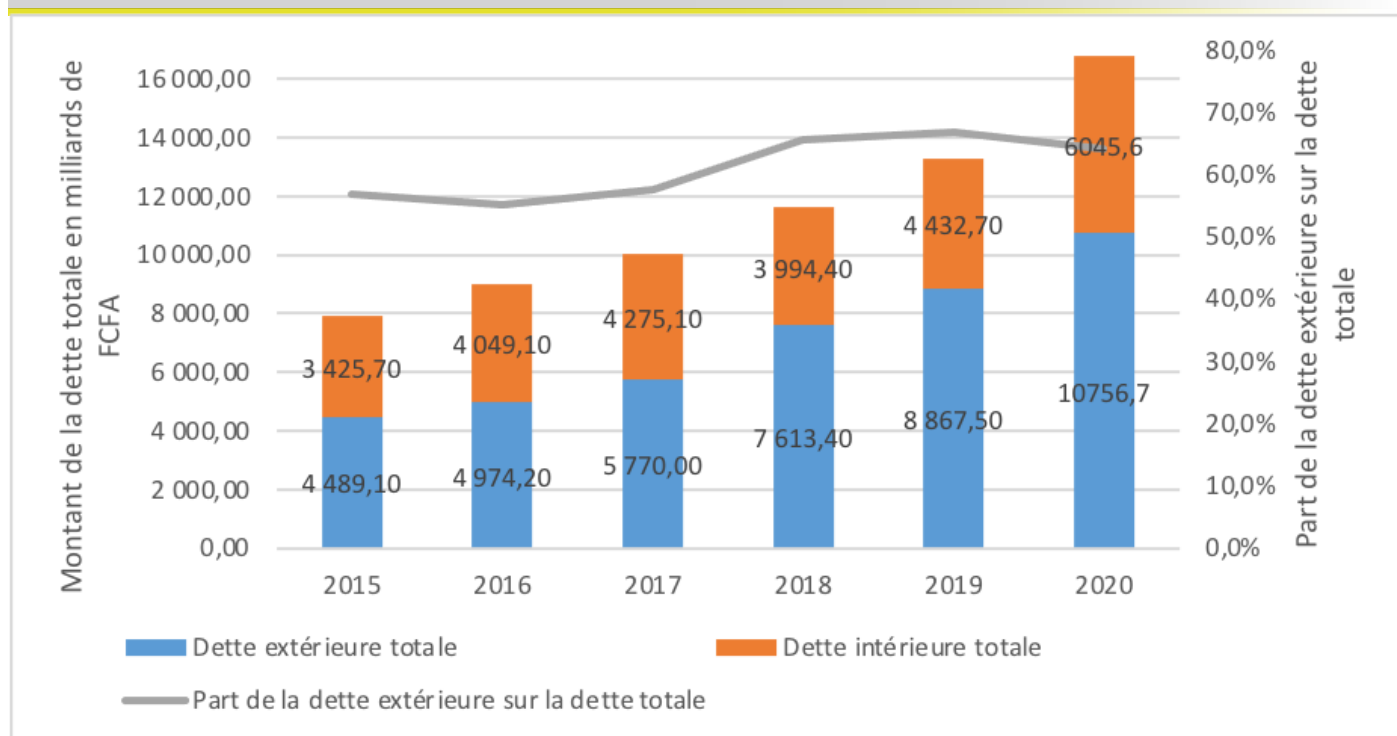
Au regard de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) effectuée par le FMI en décembre 2020, la Côte d'Ivoire présente un risque de surendettement modéré mais avec des marges d'absorption des chocs réduites. Selon l'AVD de décembre 2020, tous les indicateurs de liquidité et de solvabilité de la dette extérieure et de la dette publique totale restent en dessous de leur seuil dans le cadre macroéconomique de référence. Toutefois, le ratio service de la dette extérieure/recettes est très proche de son seuil de risque élevé de surendettement en 2025 et reste juste en dessous de ce seuil à moyen terme. Plus généralement, la marge de manœuvre pour absorber les chocs est limitée et s'est encore réduite avec l'arrivée du choc COVID, ce qui renforce l'urgence de stimuler la mobilisation des recettes intérieures et l'importance d'équilibrer correctement les besoins de développement avec le financement de la dette.

Tableau 47. Répartition de la dette publique de la Côte d'Ivoire

Investissement Direct Etranger	2016		2017		2018		2019	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Dette totale (% PIB)	29,2%	31,7%	33,5%	36,0%	38,8%	47,6%		
Dette totale (en Milliards de FCFA)								
Restant due	7 914,8	9 023,2	10 045,1	11 607,8	13 300,2	16 802,3		
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Dû	1 151,7	1 306,2	1 448,2	1 547,2	2 764,6	2 736,5		
Payé	1 151,7	1 306,2	1 448,2	1 547,2	2 764,6	2 736,5		
Dette extérieure totale								
Restant due	4 489,1	4 974,2	5 770,0	7 613,4	8 867,5	10 756,7		
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Dû	264,0	336,7	556,2	610,2	1 583,7	1 084,5		
Payé	264,0	336,7	556,2	610,2	1 583,7	1 084,5		
Dette intérieure totale								
Restant due	3 425,7	4 049,1	4 275,1	3 994,4	4 432,7	6 045,6		
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Dû	887,7	969,5	891,9	937,0	1 180,9	1 652,0		
Payé	887,7	969,5	891,9	937,0	1 180,9	1 652,0		
PIB nominal	27086,2	28 423,9	29 955,0	32 222,3	34 298,9	35 311 ,4		

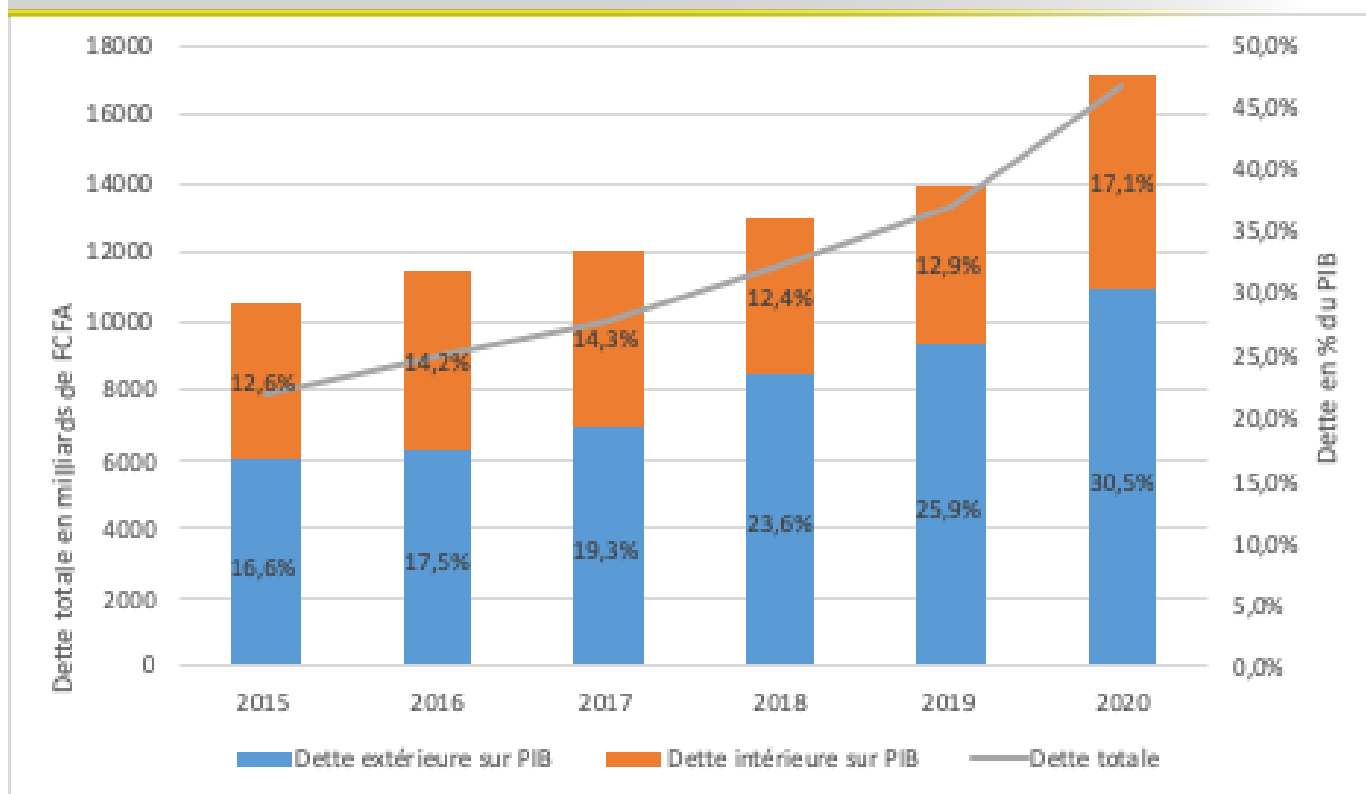
Source : MEF/DDPD

Figure 12. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure



Source : MEF/DDPD

Figure 13. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure en % du PIB



Source : MEF/DDPD

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

La stratégie d'endettement de la Côte d'Ivoire est fondée sur des emprunts à long terme. Les dettes à long terme représentent respectivement 55,8 %

et 94,8% des dettes intérieure et extérieure en décembre 2020. Cette situation s'explique par la volonté des autorités ivoiriennes de profiler la dette en augmentant les maturités des prêts destinés à financer les investissements du PND.

Tableau 48. Profil temporel de la dette intérieure et extérieure

Exprimé en %	Dette intérieure (2020)	Dette extérieure (2020)
Court terme (< 1 an)	6,7%	0,0%
Moyen terme (1 à 5 ans)	37,5%	5,2%
Long terme (> 5 ans)	55,8%	94,8%
Total	100	100

Source : MEF/DDPD

Tableau 49. Dette à rembourser à court terme (2015-2020)

[Côte d'Ivoire] milliards de FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	264,0	336,7	556,2	610,2	1 583,7	1084,5
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	887,7	969,5	891,9	937,0	1 180,9	1652,0
Total	1 151,7	1 306,2	1 448,2	1 547,2	2 764,6	2736,5

Source : MEF/DDPD

9.2 STRATÉGIE D'ENDETTEMENT ET VIABILITÉ DE LA DETTE

9.2.1 Description de la stratégie

D'après le règlement n°9/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de la gestion de la dette publique dans les pays de l'UEMOA, les Etats doivent élaborer une stratégie d'endettement public annexée à la loi de finance. Cette stratégie est renforcée par la FEC et la MEDC signées avec le FMI qui permettent d'élaborer et de suivre la viabilité de la dette dans le cadre des revues périodiques.

Ainsi, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre une Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2019-2023 actualisée pour la période 2020-2023.

D'après la SDMT, le Gouvernement envisage de diversifier les investisseurs et de saisir les nouvelles opportunités de financement. Il s'agit du recours :

- (i) Au marché financier international ;
- (ii) Aux emprunts islamiques ;
- (iii) Au marché régional des titres publics.

L'objectif du Gouvernement conformément à la SDMT, est d'emprunter aux conditions qui allongeraient les maturités des titres publics, réduiraient le coût des emprunts, limiteraient le risque de change et privilégieraient les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants. Il entend recourir aux prêts concessionnels, semi-concessionnels et non concessionnels dans le cadre du financement des investissements du PND 2021-2025 dans les limites de la soutenabilité budgétaire sur les long et moyen termes. Cette stratégie tient compte de la maîtrise du coût moyen du portefeuille de la dette. Elle permet, par ailleurs, de réduire le risque de refinancement, de limiter les risques liés aux fluctuations des changes et de porter en 2023, le taux d'endettement à 41,3 % contre 36,2 % en 2018.

Le plan de financement de l'année 2020 selon la SDMT, ciblait un financement de 3 182,6 milliards de FCFA, repartie en prêts projets : 769,6 milliards de FCFA, emprunts programmes : 1 093,2 milliards de FCFA et émissions de titres publics sur le marché sous régional et les marchés internationaux : 1 319,8 milliards de FCFA. Cette option était cohérente avec l'évaluation de la Politique et des Institutions Nationales (CPIA) de la Banque mondiale et du FMI. Concernant le plan de financement de l'année 2021, il prévoit des emprunts projets de 772,3 milliards de

FCFA, des emprunts programmes de 234,4 milliards de FCFA et des émissions de titres publics hors bon de trésorerie de 1 303,0 milliards de FCFA sur le marché des capitaux de l'UEMOA.

Afin de permettre au Gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière d'endettement, une réforme du cadre institutionnel de gestion de la dette publique a été entreprise depuis 2011. Elle a abouti à la mise en place du Comité National de la Dette Publique (CNDP) par décret n° 2011-424 du 30 novembre 2011. Il est chargé de coordonner la politique du gouvernement en matière d'endettement et de suivre la mise en œuvre de la SDMT.

Le CNDP est également chargé de la validation du plan de financement et éventuellement des ajustements à ce plan pour y intégrer les emprunts non concessionnels initialement non prévus. Aussi, la Direction en charge de la gestion de la dette publique a été réorganisée suivant la ligne front, middle et back office.

Au niveau de la comptabilisation de la dette, le portefeuille a été élargi pour prendre en compte la dette de certaines entreprises publiques. Un document de stratégie d'endettement (SDMT) et une analyse de la viabilité de la dette sont régulièrement élaborés et mis à jour. En application des dispositions communautaires (article 13 du Règlement n°9 de l'UEMOA), un manuel de procédures relatif aux fonctions, aux activités et aux opérations d'emprunt et de gestion de la dette est disponible.

Concernant la dette intérieure, l'Agence UMOA-Titres, en collaboration avec la BCEAO, a engagé des réformes, notamment avec la mise en place de (Spécialistes en Valeurs du Trésor, « SVT ») pour stimuler le marché financier afin de lever des montants plus importants. Les SVT sont chargés de participer aux émissions de titres du Trésor par voie d'adjudication et de syndication, de diriger le marché secondaire des titres de dette publique, de promouvoir les titres du Trésor, de fournir des conseils et services d'information au Trésor et à l'Agence UMOA-Titres, de participer à des adjudications ciblées et d'avoir la possibilité de proposer des offres non compétitives.

L'Etat ivoirien réalise périodiquement des émissions de Bons Assimilables du Trésor et d'Obligations Assimilables du Trésor via le guichet de l'agence UMOA-Titres. En 2020, pour accompagner les Etats dans la lutte contre la pandémie, des bons Social COVID ayant une maturité de trois mois ont été

émis. En 2021, dans le cadre des plans de relance post-covid, l'Etat ivoirien a émis des Obligations de Relance (ODR).

RELATION AVEC LES BAILLEURS DE FOND

I) FMI

La Côte d'Ivoire entretient des relations avec le FMI de longue date. Entre 2009 et 2020 des programmes de Facilité Rapide de Crédit (FRC), de FEC et de MEDC ont été négociés avec le FMI.

La FEC 2011-2015 a permis de réaliser d'importantes réformes structurelles portant sur le secteur public, la gouvernance, les secteurs du cacao, financier, de l'énergie, le climat des affaires et la réforme des administrations publiques. La signature de deux programmes, 2009-2011 et 2011-2015 financés par la FEC, a permis au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés en juin 2012. Le montant total des décaissements a atteint 728,8 millions de dollars US entre 2012 et 2015. Les avancées significatives liées aux réformes engagées ont permis d'améliorer la qualité de signature du Gouvernement sur le marché international des capitaux.

Dans le but de financer le PND 2016-2020, l'Etat a signé en 2016 un nouvel accord avec le FMI suivant un programme économique et financier. Le nouveau programme, basé sur une FEC et un MEDC, a permis au pays d'accéder à des ressources évaluées à 487,8 millions de DTS, soit environ 658,9 millions de dollars US.

En décembre 2019, la sixième revue des accords en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la FEC et du MEDC a permis un décaissement de 133,4 millions de dollars US. Le pays a bénéficié d'une prolongation d'un an de la durée du programme.

En avril 2020, le Gouvernement ivoirien a bénéficié d'une FRC d'un montant de 295,4 millions de dollars US et d'un décaissement de 590,8 millions de dollars US au titre de l'instrument de financement rapide. Ces financements sont destinés à aider le pays dans la stratégie de riposte face au COVID-19. En décembre 2020, le Conseil d'administration du FMI a achevé les septième et huitième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de

crédit (MEDC) pour la Côte d'Ivoire, et a approuvé les dérogations au non-respect des critères de performance concernant le solde budgétaire global et la nouvelle dette extérieure, ainsi que la proposition de discussions sur le suivi post-programme. L'achèvement des revues finales permet le décaissement immédiat de 193,572 millions de DTS (environ 278,2 millions de dollars US), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 844 millions de DTS (environ 1 207,7 millions de dollars US ou 129,8 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire).

II) GROUPE BANQUE MONDIALE

La Côte d'Ivoire entretient des relations avec les différents démembrés de la Banque mondiale (BIRD, IDA, SFI et MIGA) et ses fonds spéciaux. Les relations avec la Banque mondiale ont démarré avant les indépendances. Entre 1960 et 2011 de nombreux projets ont été financés par l'institution financière de Bretton Woods.

Depuis 2011, les actions de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire ont été renforcées à travers de nombreux projets de développement. Le pays a bénéficié de financements qui ont atteint un montant avoisinant 419,5 milliards de FCFA entre 2011 et septembre 2016. Les infrastructures publiques, l'emploi, l'intégration socio-professionnelle, l'éducation et le secteur agricole ont largement bénéficié des crédits obtenus.

En 2018, le Gouvernement a conclu deux accords de crédit au guichet IDA d'un montant total de 65,9 millions d'euros pour le financement du projet d'investissement pour la résilience des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du projet d'amélioration du foncier en Côte d'Ivoire.

A la date du 25 novembre 2019, dans le Cadre de Partenariat Financier (CPF) 2016-2020 prolongé jusqu'en 2021. Le portefeuille du Groupe de la Banque mondiale porte sur vingt-huit projets pour un financement de trois milliards USD. Les interventions de la Banque mondiale portent sur les axes suivants :

- L'amélioration des régimes fonciers en milieu rural, le développement de la compétitivité de la filière de l'anacarde (noix de cajou), de l'économie numérique, de la mobilité urbaine et des infrastructures ;

- La lutte contre l'érosion côtière, la promotion de la transparence des informations dans l'industrie extractive, l'amélioration de la gestion des ressources forestières ;
- La mise en place de systèmes d'identification personnelle ;
- Le renforcement des secteurs de l'éducation, de la santé ainsi que les projets de nutrition et de développement de l'enfant.

Le 5 mai 2020, la Banque mondiale et le gouvernement ont signé un accord de crédit de 35 millions de dollars US de l'Association internationale de développement pour intensifier les efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19 en Côte d'Ivoire. Un financement additionnel de 97 millions de dollars US été accordé en avril 2021 par la Banque mondiale, portant à 132 millions de dollars US le financement total alloué par la Banque mondiale aux mesures d'urgence de la Côte d'Ivoire contre la Covid-19. Aussi, le gouvernement a bénéficié en février 2021 d'un appui budgétaire de 300 millions de dollars US pour le financement de la politique de développement de la réponse d'urgence à la COVID-19.

La SFI a investi 1 milliard 371 millions de dollars US en Côte d'Ivoire. Ses interventions portent sur le secteur de l'électricité, des opérations d'investissement et d'activités de conseil. S'agissant de la MIGA, elle compte actuellement trois projets dans le domaine du pétrole et du gaz pour un montant total de 659,4 millions de dollars US. Elle intervient également dans d'autres projets relatifs aux secteurs des eaux usées, de l'électricité, de la santé et du secteur financier. Concernant l'agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), elle compte actuellement trois grands projets en cours dans les secteurs des hydrocarbures (pétrole et gaz) et des infrastructures. Le financement porte sur un montant de 659,4 millions de dollars US.

A la date du 28 avril 2021, le CPF de 2016-2020 est prolongé jusqu'à la fin de l'exercice 2021. Selon cette nouvelle version, les priorités sont les suivantes :

- Impulser une dynamique de croissance tirée par le secteur privé ;
 - Développer le capital humain indispensable au développement économique et à la cohésion sociale ;
 - Renforcer la gestion des finances publiques, la transparence et la redevabilité des institutions.
- Le portefeuille du groupe de la Banque mondiale en

Côte d'Ivoire est évalué à 3,5 milliards de dollars US et porte sur 29 projets à la date du 20 juin 2021.

III) LE GROUPE BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

La Banque africaine de développement est un partenaire privilégié de la Côte d'Ivoire. Le document stratégie pays (DSP) 2013-2017, élaboré par la BAD pour la Côte d'Ivoire, avait deux piliers. Le premier portait sur le renforcement de la gouvernance et de la responsabilité alors que le second était destiné à développer les infrastructures pour soutenir la reconstruction du pays. Ces deux piliers, qui se complètent et se renforcent mutuellement, devraient permettre de relever les défis suivants :

- Renforcement de l'inclusivité de la croissance grâce à l'accélération de la transformation structurelle du secteur agricole ;
- Développement des infrastructures rurales qui devraient accélérer le développement de la chaîne de valeur agricole tout en assurant la promotion du genre ;
- Renforcement de l'alignement et de la cohérence des actions de la BAD en phase avec le budget national pour une bonne prévision de la mobilisation des ressources ;
- Renforcement du dialogue sur les politiques et les stratégies ;
- Renforcement du contrôle et de l'évaluation des résultats obtenus ;
- Consolidation et capitalisation des initiatives en renforçant les actions de la BAD sur les infrastructures rurales.

Dans l'optique de consolider les résultats obtenus dans le cadre du DSP 2013-2017, la BAD a préparé un autre DSP pour l'horizon 2018-2022. Cette stratégie était alignée sur le PND 2016-2020. Ce nouveau DSP était fondé sur les priorités de la BAD (Top 5) : nourrir l'Afrique ; éclairer l'Afrique ; industrialiser l'Afrique ; intégrer l'Afrique ; et améliorer les conditions de vie en Afrique.

Depuis 2016, la Côte d'Ivoire a accès au guichet de la BAD pour les prêts souverains. Cette avancée a permis au pays de lever 785,5 milliards de FCFA auprès de ce guichet. Les ressources mobilisées ont permis de financer des projets structurants relatifs aux secteurs de l'électricité, de la distribution, de l'agro-industrie, du transport urbain et aérien avec Air Côte d'Ivoire.

Le 8 juin 2020, la BAD a approuvé un prêt de 75 millions d'euros (environ 49,12 milliards de francs CFA) pour soutenir la lutte de la Côte d'Ivoire contre la pandémie de Covid-19 à travers le Plan de Riposte Sanitaire. Ce financement s'inscrit dans le cadre du programme de la Facilité de réponse Covid-19 (CRF) de la BAD.

Au 31 mars 2021, le portefeuille en cours du Groupe de la Banque en Côte d'Ivoire comprend 39 opérations totalisant des engagements de 2 710 millions USD, soit environ 1 508 milliards FCFA.

La répartition sectorielle du portefeuille (global) indique la prédominance des infrastructures de transport (43,4%) suivi de l'énergie (23,5%) et de l'agriculture (19,3%).

IV) CLUB DE PARIS

Le stock de la dette de la Côte d'Ivoire vis-à-vis des créanciers du Club de Paris était évalué à 87,6 milliards de FCFA à la date du 31 décembre 2018, soit 1,2 % de l'endettement extérieur. La part des créances du Club de Paris a considérablement baissé au profit des créances des pays non-membres. La part des créanciers hors Club de Paris a représenté 17,0 % de la dette extérieure pour un montant de 1 291,9 milliards de FCFA en 2018. Cette situation s'explique en partie par les annulations de dette dont le pays a bénéficié en 2012 dans le cadre de l'initiative PPTE.

Le gouvernement ivoirien a obtenu une annulation de dette de la part de la Grande-Bretagne, de la France, des Etats-Unis, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et du Japon pour un montant de 900 milliards de FCFA. Cette restructuration de la dette a été renforcée par une annulation additionnelle de 3 143,7 milliards de FCFA, incluant le C2D et les accords de conversion de la dette avec l'Allemagne et l'Espagne.

V) INITIATIVE CONJOINTE G20/ CLUB DE PARIS

Le 10 juin 2020, la Côte d'Ivoire a officiellement annoncé sa participation à l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) et adressé des demandes officielles à ses principaux créanciers officiels bilatéraux, ainsi qu'au Club de Paris. La Côte d'Ivoire estime que cette initiative pilotée par le G20 s'inscrit dans la continuité des multiples programmes de soutien déployés par les créanciers officiels depuis

le début de la pandémie de Covid-19. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'une réponse internationale exceptionnelle et coordonnée en faveur des pays en développement, dont l'importance est indéniable au regard des défis sans précédent que pose la crise actuelle. La demande de la Côte d'Ivoire a été approuvée par les représentants des pays créanciers du Club de Paris le 11 juin 2020 et la documentation appropriée a été négociée avec les créanciers concernés. Le 14 octobre 2020, les membres du Club de Paris et le G20 ont convenu de prolonger l'ISSD de six mois supplémentaires, jusqu'au 30 juin 2021, pour les pays éligibles qui en font la demande. Dans le cadre de l'ISSD, le champ de la dette éligible est limité aux prêts des gouvernements ou des institutions pertinentes des pays créanciers participants conclus avant le 24 mars 2020. Le montant du service de la dette extérieure bilatérale pouvant être suspendu dans le cadre de cette initiative s'élève à 38 milliards de FCFA, soit environ 4,4 % du service de la dette publique extérieure en 2020. Conformément à l'objet de l'ISSD, la Côte d'Ivoire entend utiliser ces ressources budgétaires supplémentaires pour augmenter ses dépenses sanitaires, sociales et économiques dédiées à la lutte contre la pandémie Covid-19 et atténuer son impact sur ses populations, conformément au Plan national de réponse sanitaire et au Plan d'appui économique, social et humanitaire.

VI) LES CRÉANCIERS PRIVÉS EXTÉRIEURS

A la date du 31 décembre 2020, la dette due aux créanciers privés a atteint 5 497,4 milliards de FCFA. Ce montant comprend la dette due aux porteurs de titres de créance pour une valeur de 4 572,8 milliards de FCFA et celle des banques commerciales pour 924,6 milliards de FCFA. La dette commerciale représente 51,1 % du montant total de la dette extérieure.

VII) LES CRÉANCIERS PRIVÉS INTÉRIEURS

A la date du 31 décembre 2020, la dette intérieure de la Côte d'Ivoire était évaluée à 6045,6 milliards de FCFA. Les titres publics sont évalués à 5492,3 milliards de FCFA, soit 90,8 % du stock total de la dette intérieure. Les prêts bancaires et les entreprises et la BCEAO représentaient 9,2 %, pour un montant de 553,3 milliards de FCFA.

9.2.2 Viabilité de la dette publique

Le FMI et la Banque mondiale ont élaboré un cadre visant à guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu. Ce cadre permet aux pays éligibles de calibrer leurs besoins de financement sur leur capacité de remboursement actuelle et future. L'objectif des analyses de la viabilité de la dette est d'évaluer le niveau de dette nécessaire pour écarter les risques. Selon le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD), il existe quatre catégories de risque de surendettement public :

(i) Risque faible : tous les indicateurs d'endettement sont en deçà des seuils de référence et des seuils des tests de résistance ;

(ii) Risque modéré : les indicateurs d'endettement sont inférieurs aux seuils dans le scénario de référence, mais les tests de résistance montrent que les seuils pourraient être dépassés en cas de choc exogène ou de changement brusque de politique macroéconomique ;

(iii) Risque élevé : au moins un des seuils du scénario de référence a été dépassé, mais le pays n'a pas encore de difficultés à rembourser sa dette ;

(iv) Surendettement : le pays éprouve des difficultés à rembourser sa dette.

Les seuils pour les pays les plus performants sont généralement élevés.

Tableau 50. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Politique médiocre	30	140	10	14	35
Politique moyenne	40	180	15	18	55
Politique solide	55	240	21	23	70

Source : FMI, Banque Mondiale

Scénario de référence selon l'AVD du FMI et de la Banque mondiale de décembre 2020

- **Croissance du PIB** plus faible en 2020 mais un rebond vers une croissance forte à partir de 2021. Le PIB réel devrait croître de 1,8 % en 2020 et remonter à 6,5 % sur la période 2021-25, à mesure que les conditions mondiales s'améliorent et que la demande intérieure retrouve sa tendance d'avant la crise.

- **Inflation modérée.** L'inflation moyenne annuelle s'est accélérée, passant de 0,8 % fin 2019 à 2,1 % en septembre 2020, reflétant l'impact des mesures de confinement et de la fermeture des frontières. Elle devrait rester modérée, à environ 2 %, à moyen terme, en raison de l'arrimage du taux de change à l'euro.

- **Déficits budgétaires** plus importants à court terme. La nécessité d'une réponse politique décisive pour contrer la pandémie a conduit à une augmentation prévue du déficit budgétaire à 5,9 % du PIB en 2020. Les autorités se sont engagées à maintenir un déficit budgétaire de 4,6 % du PIB en 2021 et à procéder à un assainissement progressif pour revenir à la norme régionale de 3 % du PIB en 2023.

- **Projections de recettes fiscales plus faibles.** Compte tenu de la performance plus faible en termes de recettes fiscales sur 2016-19 par rapport aux projections au début du programme du FMI, les hypothèses sur l'augmentation incrémentale du ratio Recettes fiscales/PIB à l'avenir ont été ajustées à la baisse par rapport à l'AVD de décembre 2019. Les recettes fiscales sont désormais supposées passer de 12,3 % du PIB en 2019 à 13,7 % en 2030. La mobilisation des recettes présente toujours des risques baissiers.

• Réduction du déficit du compte courant.

Le déficit du compte courant extérieur devrait se réduire progressivement, passant de -3,9 % du PIB en 2020 à -2,5 % du PIB en 2025. Ces hypothèses sont soumises à des risques de dégradation, notamment en raison d'éventuels chocs défavorables sur les termes de l'échange et d'une croissance mondiale plus faible que prévu dans un contexte de pandémie et de montée du protectionnisme.

Les dettes extérieure et totale restent viables et présentent un risque modéré de surendettement. La crise sanitaire, la détérioration du contexte mondial et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement ont eu un impact négatif sur l'économie ivoirienne. Compte tenu des dépenses exceptionnelles liées au

COVID-19 prévues en 2020, le déficit devrait revenir au niveau d'avant la crise une fois que celle-ci se sera calmée, ce qui constituera la base de la trajectoire descendante de la dette à partir de 2021.

Dans ce contexte, la valeur actuelle de la dette publique en pourcentage du PIB resterait bien inférieure à la valeur de référence de 55,0 %. Tous les indicateurs de la charge de la dette publique extérieure resteraient inférieurs à leurs seuils dans le scénario de base, mais comme par le passé, le ratio du service de la dette aux recettes resterait proche de son seuil à moyen terme, ce qui souligne la nécessité de stimuler davantage la mobilisation des recettes intérieures une fois la crise passée.

Tableau 51. Résultats obtenus par la Côte d'Ivoire au titre du CVD (Scénario de référence)

Année	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)	Service de la dette (pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB	Recettes
2020	29,1	144,5	9,6	14,1	40,8	36,1
2021	27,6	138,3	10,6	14,6	40,6	33,0
2022	27,0	133,0	11,2	15,4	40,5	40,0
2023	26,4	127,8	11,2	15,6	40,0	33,9
2024	25,4	121,2	12,3	17,1	39,5	37,2
2030	19,9	87,3	10,5	15,4	39,7	32,1

Source : FMI

9.3 DETTE EXTÉRIEURE

9.3.1 Les détenteurs

La dette extérieure de la Côte d'Ivoire est composée majoritairement de dettes commerciales, suivies de dettes multilatérales et bilatérales. Cette situation s'explique par la volonté des bailleurs de contribuer

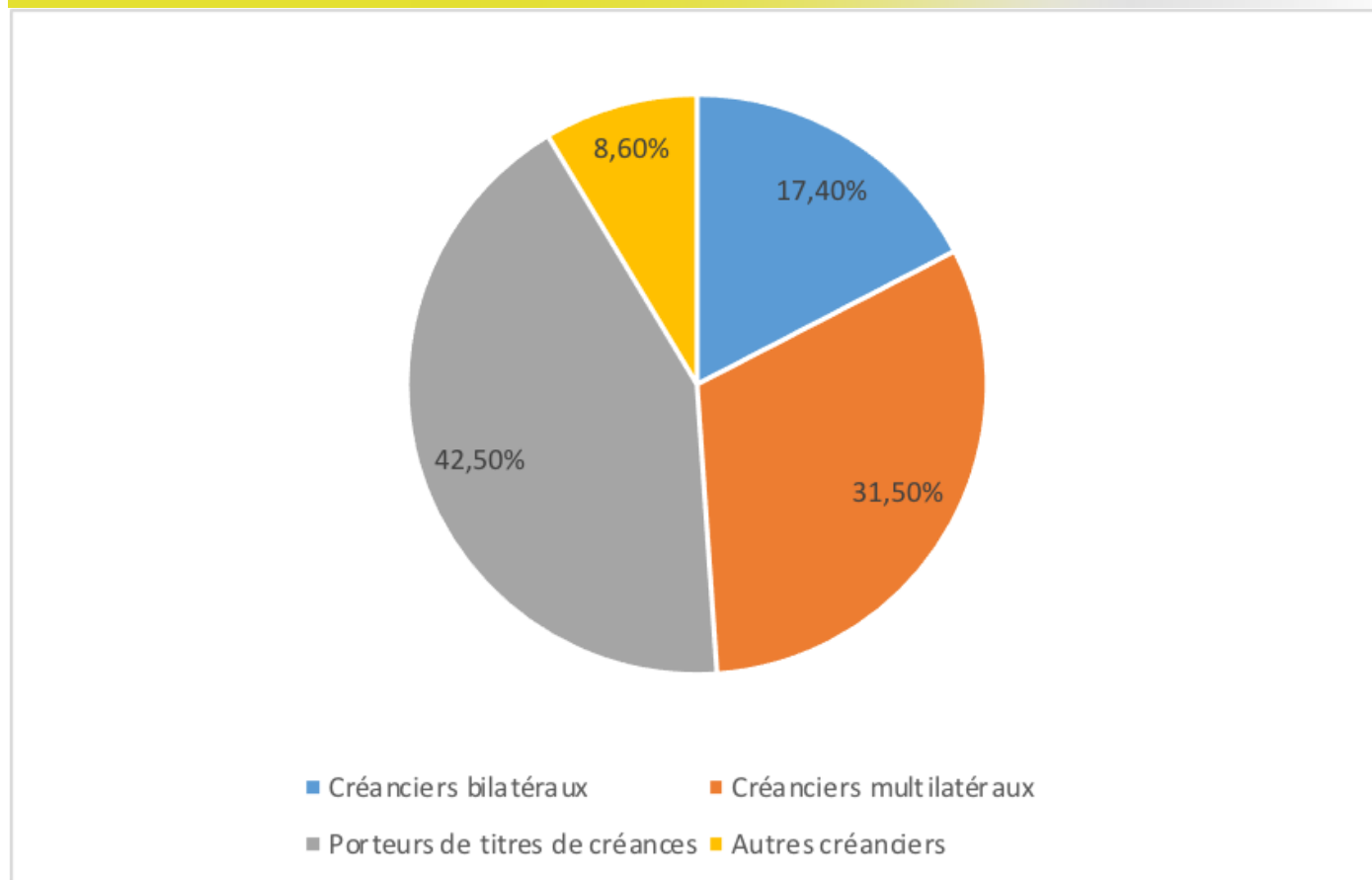
significativement au financement du PND. La dette commerciale est essentiellement composée d'emprunts sur le marché des euro-obligations pour un montant de 4 435,0 milliards de FCFA en décembre 2019.

Tableau 52. Composition de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire

En milliards de FCFA	2019
Crédits multilatéraux	2 258,8
IDA/BIRD	674,7
BEI	23,4
BAD/FAD	272,4
OPEP/BADEA/BID	259,2
AUTRES	1 029,0
Crédits bilatéraux	1 604,0
PAYS DE L'OCDE	103,7
PAYS ARABES	16,1
AUTRES	1 484,2
Dette commerciale	5 004,8
EUROBOND	4 435,0
CREDIT SUISSE	144,9
MUFG	150,9
AFREXIMBANK	65,6
VTB CAPITAL	86,5
SOCIETE GENERALE France	40,4
AUTRES	81,6
Dette publique extérieure totale	8 867,5

Source : MEF/DDPD

Figure 14. Répartition de la dette extérieure en fonction des bailleurs à décembre 2020



Source : MEF/ DDPD

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette s'élevait à 1084,5 milliards de FCFA sur la base encours à fin décembre 2020. Ce montant est expliqué en majeure partie par la dette commerciale.

Tableau 53. Service prévisionnel de la dette extérieure

Situation à décembre 2020	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Milliards de FCFA												
Nouveau tirage			1244,7			312,3			915,5			2472,5
Service dû	117,0	33,3	150,4	117,2	34,4	151,6	422,9	359,6	782,5	657,2	427,3	1084,5
Total	117,0	33,3	150,4	117,2	34,4	151,6	422,9	359,6	782,5	657,2	427,3	1084,5
A maturité N-2												
Arriérés												
Service payé	117,0	33,3	150,4	117,2	34,4	151,6	422,9	359,6	782,5	657,2	427,3	1084,5

Source : MEF/DDPF

9.3.3 Devises de la dette

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, la Côte d'Ivoire a conclu en septembre 2018 une opération à terme de type forward pour couvrir le risque de change lié à sa dette publique extérieure. Cette opération de couverture de change concernait le service de la dette publique libellée en dollars américains, pour un montant total de 1,4 milliard de dollars US, et a permis de fixer le taux de change euro/dollar pour une partie des échéances à payer pour le service de la dette sur les euro-obligations libellées en dollars américains sur la période de décembre 2018 à décembre 2022.

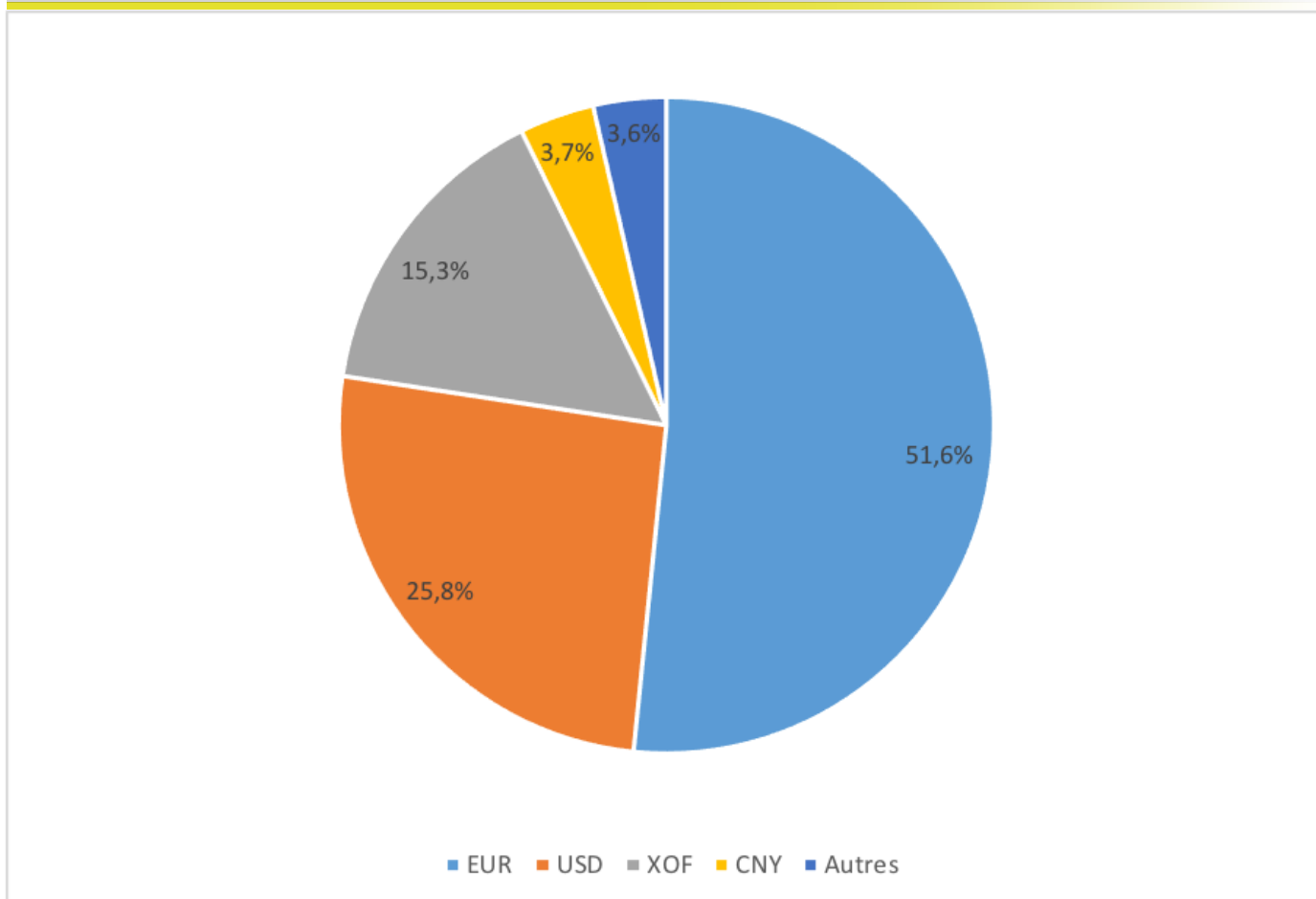
En décembre 2019, une seconde transaction a été réalisée avec un montant notionnel de 724 millions USD couvrant la période 2020 - 2024 et a concerné l'ensemble des flux non couverts (capital et intérêts) des Eurobonds 2024, 2032 et 2033 sur la période 2020 - 2024 et l'ensemble des flux (capital et intérêts) de trois lignes de prêts bilatéraux sur la période 2020 - 2024. Cette opération, réalisée dans des conditions de marché favorables et à des prix très compétitifs, a permis à la Côte d'Ivoire de réduire son exposition au risque de change tout en améliorant la soutenabilité de la dette publique du pays.

Tableau 54. Composition en devises du portefeuille de la dette extérieure en 2020

Devise	Dette totale libellée en devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2020	Dette totale exprimée en FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2020	Dette totale exprimée EUR	Distribution de la dette selon les devises
EUR	8,5	656	5 545,3	1,0	8,5	51,6%
USD	5,2	538,8	2 779,9	0,8	4,2	25,8%
XOF	1648,4	1,0	1 648,8	0,0	0	15,3%
CNY	4,8	82,5	395,6	0,10	0	3,7%
Autres	NA	NA	387,5	NA	0	3,6%

Source : MEF/DDPD

Figure 15. Distribution de la dette selon les devises en 2020



Source : MEF/DDPD

9.4 DETTE INTÉRIEURE

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2020

Les titres publics représentent la composante la plus importante de la dette intérieure. Elles représentaient 90,8 % de l'encours de la dette intérieure à

fin décembre 2020. Les obligations du Trésor représentent une source d'endettement complémentaire pour financer les infrastructures. Les obligations sont émises par adjudication via l'agence UMOA-Titres ou par syndication (appel public à l'épargne à la BRVM).

Tableau 55. Répartition de la dette intérieure en fonction des créanciers

Côte d'Ivoire situation au 31 décembre 2020	Dette intérieure exprimée en valeur (milliards de FCFA)	Dette intérieure exprimée en % de la dette domestique totale	Dette intérieure exprimée en % du PIB nominal de l'année 2020
Dette intérieure totale*(Y/c FMI)	6045,6	100,0%	17,1%
Titres	5492,3	90,8%	15,5%
Bon du Trésor	405,1	7,4%	1,1%
Obligation du Trésor (dont OAT et Sukuk)	5087,2	83,4%	14,4%
Autres emprunts	553,3	9,2%	1,6%

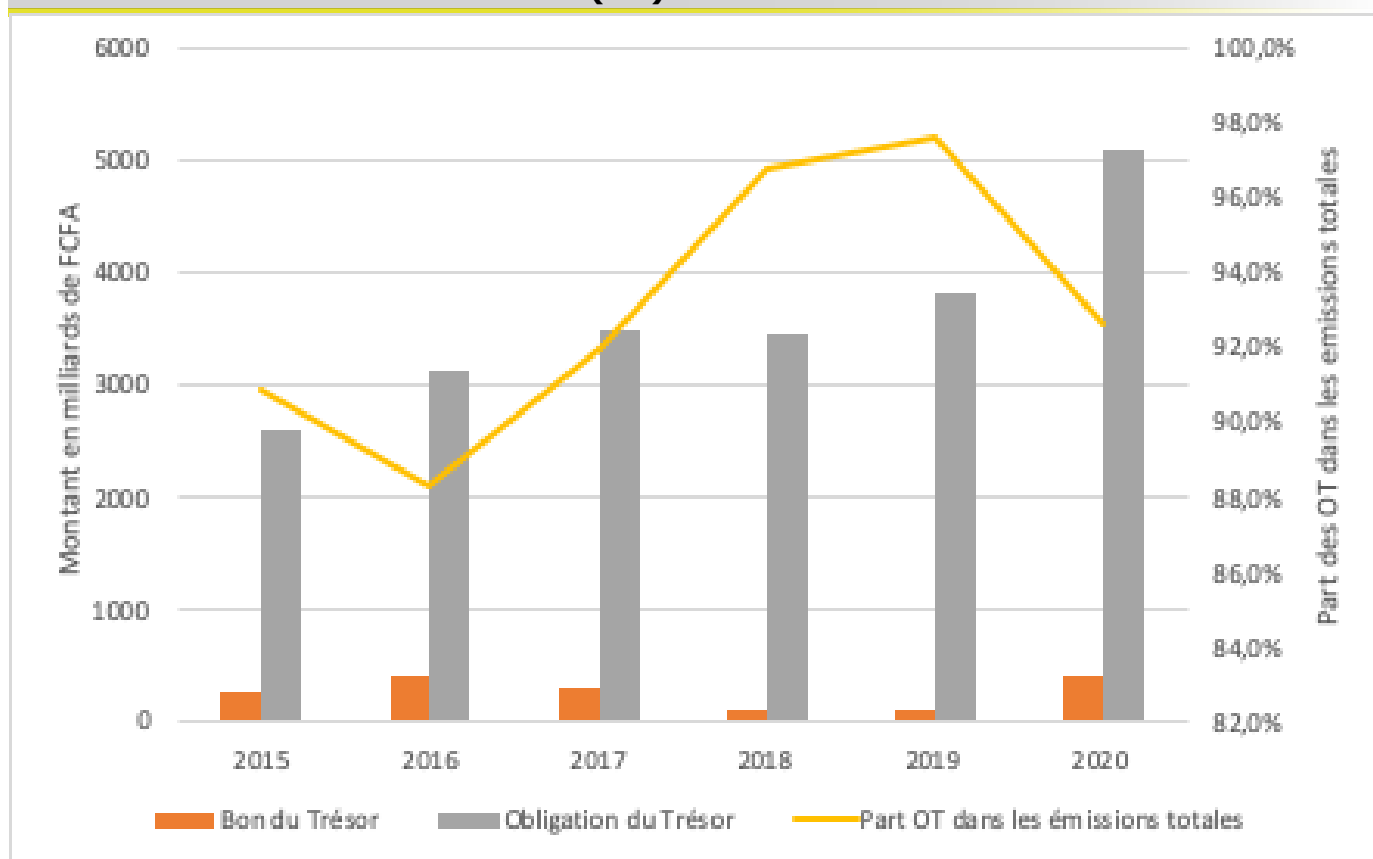
Source : MEF/DDPD

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Les émissions d'obligations du trésor ont connu une tendance haussière entre 2016 et 2020. Cette situation s'expliquerait par la volonté des autorités de

reprofilier la dette publique. L'Etat ivoirien applique une stratégie de diversification de ses sources de financement. Le gouvernement ivoirien a été très présent sur le marché des titres publics de l'UEMOA au cours des cinq dernières années. Ses émissions sont considérées comme des valeurs de référence.

Figure 16. Répartition de la dette intérieure en obligations du trésor (OT) et des bons du trésor (BT)



Source : MEF/DDPD

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Les titres de la dette publique de la Côte d'Ivoire sont détenus par les banques et les compagnies d'assurance des pays de l'UEMOA. Les amortissements de capital constituent la majeure partie du service de la dette payée en fin décembre 2020.

Tableau 56. Service de la dette dû et payé

Dette intérieure 2020 En milliards de FCFA	Secteur bancaire			Secteur non-bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
(1) Service de la dette dû à fin décembre 2020	664,0	245,9	909,9	669,3	72,8	742,1	1333,3	318,7	1652,0
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2020	664,0	245,9	909,9	669,3	72,8	742,1	1333,3	318,7	1652,0

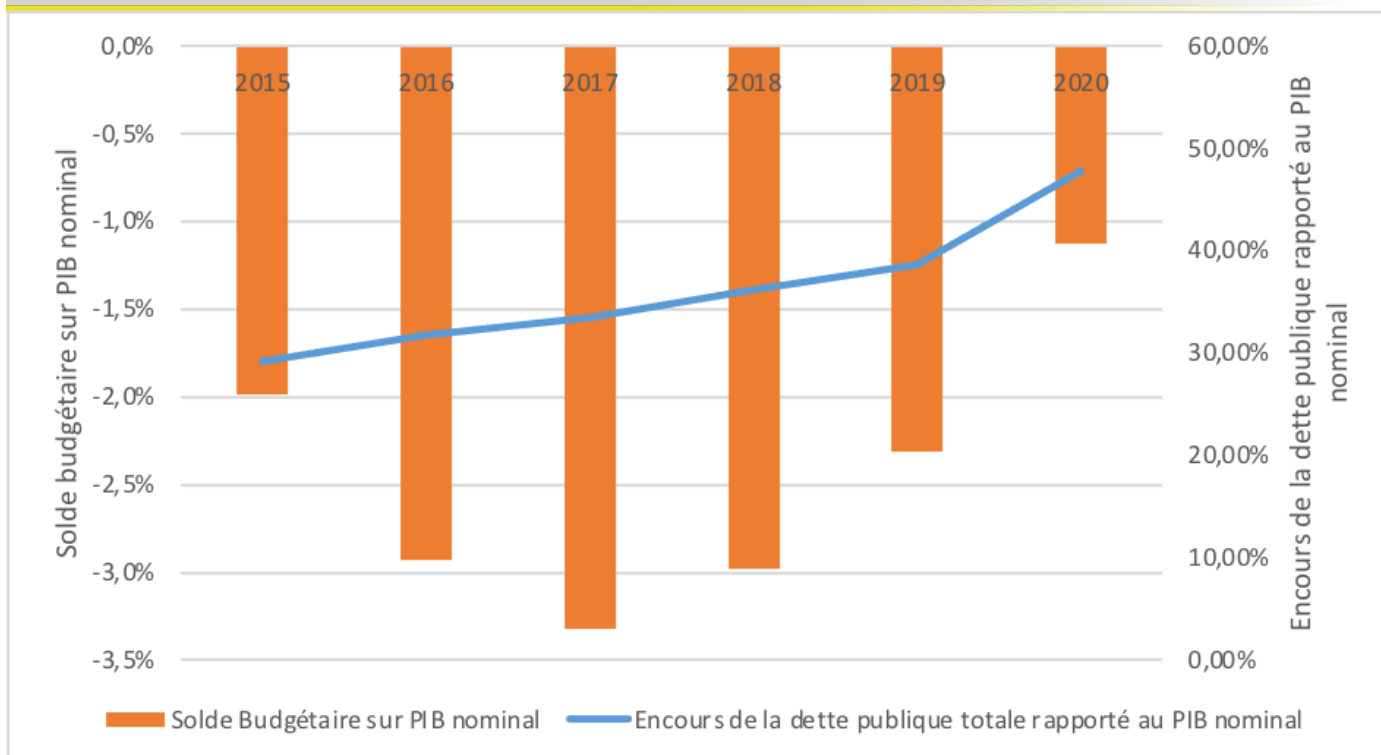
Source : MEF/DDPD

9. 5 VIABILITÉ ET SOUTENABILITÉ

Le graphique qui suit présente les progressions de la dette publique et du déficit en pourcentage du PIB. Le ratio dette sur PIB a connu une tendance haussière sur la période 2015-2020. Cette évolution

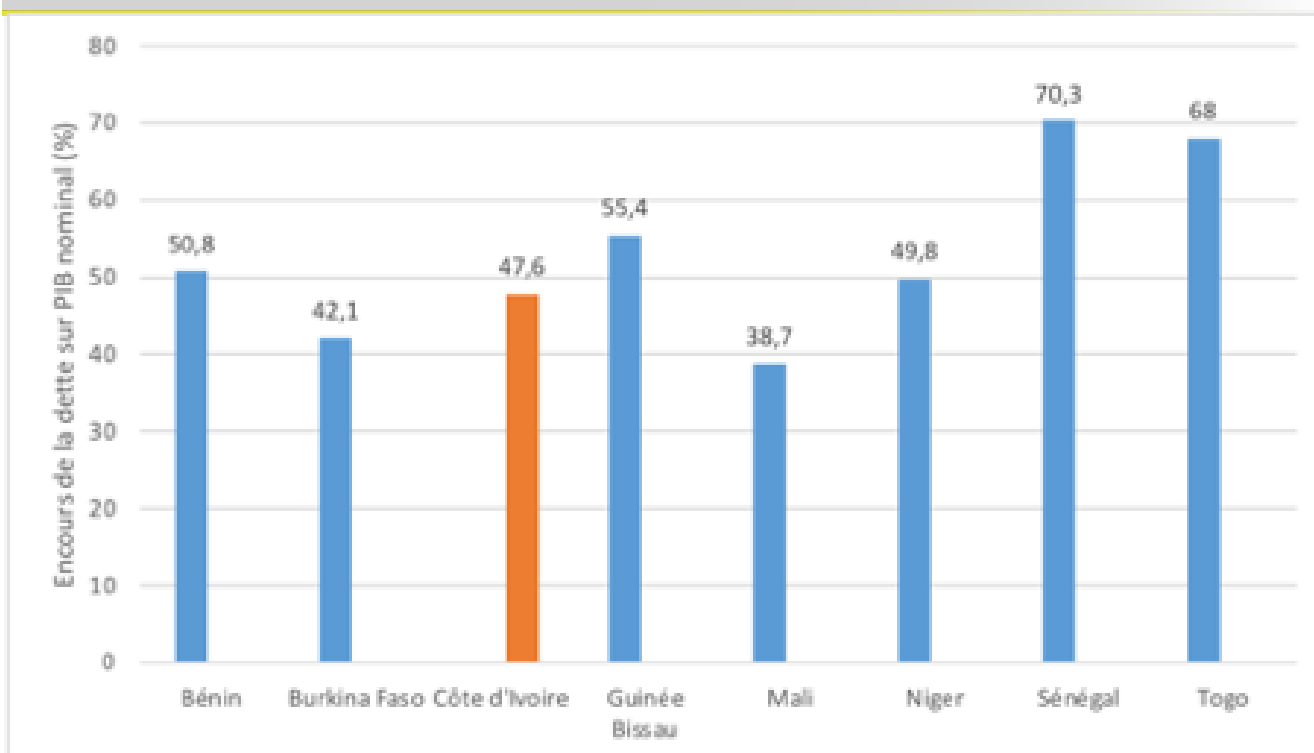
s'explique par une augmentation du déficit budgétaire. Toutefois, les efforts de maîtrise du déficit en relation avec les critères de surveillance multilatérale de l'UEMOA et le changement d'année de base ont permis de freiner le rythme d'endettement.

Figure 17. Ratios déficit budgétaire sur PIB et dette publique sur PIB de la Côte d'Ivoire



Source : MEF

Figure 18. Dette publique sur PIB en 2020 pour les pays de l'UEMOA



Source : FMI, MEF

Tableau 57. Titres en vie au 31 décembre 2020

Libellé	ISIN	Maturité (en année)	Date d'échéance	Encours (en milliards de FCFA)
CI -BT - 12 mois - 15.décembre.21	CI0000004073	1	15/12/2021	198,8
CI - 5,75% - 3 ans - 22.juillet.23	CI0000003695	3	22/07/2023	144,3
CI - 5,9% - 3 ans - 04.octobre.22	CI0000003091	3	04/10/2022	126,6
CI - 5,9% - 3 ans - 06.mai.22	CI0000002846	3	06/05/2022	116,2
CI -BT - Covid - 1 mois - 04.janvier.21	CI0000004008	0,083333333	04/01/2021	110,0
CI -BT - 3 mois - 23.mars.21	CI0000004081	0,25	23/03/2021	86,0
CI - 5,85% - 5 ans - 22.juillet.25	CI0000003703	5	22/07/2025	83,4
CI - 5,99% - 10 ans - 11.juin.25	CI0000001665	10	11/06/2025	64,0
CI - 6,55% - 8 ans - 29.avril.22	CI0000001582	8	29/04/2022	62,0
CI - 5,75% - 3 ans - 05.août.23	CI0000003752	3	05/08/2023	54,8
CI -BT - ESP - 6,7 mois - 06.juillet.21	CI0000003638	1	06/07/2021	50,0
CI -BT - 12 mois - 24.août.21	CI0000003794	1	24/08/2021	46,7
CI - 5,75% - 3 ans - 30.septembre.23	CI0000003869	3	30/09/2023	45,4
CI -BT -ESP - 1,8 mois - 09.février.21	CI0000003216	1	09/02/2021	45,0
CI - 5,85% - 5 ans - 03.juin.25	CI0000003539	5	03/06/2025	44,3
CI - 5,25% - 7 ans - 22.avril.23	CI0000001780	7	22/04/2023	43,3
CI - 5,7% - 3 ans - 17.septembre.22	CI0000003042	3	17/09/2022	42,9
CI - 6% - 5 ans - 06.mai.24	CI0000002838	5	06/05/2024	41,0
CI - 5,75% - 3 ans - 27.mars.23	CI0000003307	3	27/03/2023	40,0
CI - 6% - 5 ans - 04.octobre.24	CI0000003109	5	04/10/2024	38,4
CI - 5,75% - 3 ans - 12.février.23	CI0000003224	3	12/02/2023	37,7
CI - 5,85% - 5 ans - 04.mars.25	CI0000003257	5	04/03/2025	37,5
CI -BT - 12 mois - 29.juin.21	CI0000003612	1	29/06/2021	33,0
CI - 5,75% - 3 ans - 07.octobre.23	CI0000003885	3	07/10/2023	33,0
CI -BT - 6 mois - 13.juin.21	CI0000004040	0,5	13/06/2021	33,0
CI - 5,6% - 5 ans - 09.décembre.25	CI0000004016	5	09/12/2025	32,0
CI -BT - 12 mois - 12.janvier.21	CI0000003158	1	12/01/2021	31,6
CI - 5,8% - 5 ans - 20.mars.24	CI0000002788	5	20/03/2024	31,5
CI - 5,75% - 3 ans - 29.janvier.23	CI0000003190	3	29/01/2023	29,9
CI - 5,75% - 3 ans - 15.juillet.23	CI0000003679	3	15/07/2023	28,1
CI - 5,85% - 5 ans - 27.mars.25	CI0000003315	5	27/03/2025	28,1
CI - 5,7% - 3 ans - 06.août.22	CI0000003018	3	06/08/2022	27,5
CI - 5,7% - 3 ans - 24.juillet.22	CI0000002986	3	24/07/2022	26,2
CI - 5,7% - 3 ans - 22.mai.22	CI0000002879	3	22/05/2022	25,5
CI - 5,85% - 7 ans - 14.octobre.22	CI0000001707	7	14/10/2022	23,5
CI - 5,75% - 3 ans - 03.juin.23	CI0000003521	3	03/06/2023	22,3
CI - 5,7% - 7 ans - 09.décembre.27	CI0000004024	7	09/12/2027	20,0
CI - 5,75% - 3 ans - 09.juin.23	CI0000003570	3	09/06/2023	16,7
CI - 5,85% - 5 ans - 30.septembre.25	CI0000003877	5	30/09/2025	15,2
CI - 5,95% - 7 ans - 22.juillet.27	CI0000003711	7	22/07/2027	15,1
CI - 5,5% - 5 ans - 14.septembre.21	CI0000001863	5	14/09/2021	11,3
CI - 6,5% - 7 ans - 26.février.21	CI0000001541	7	26/02/2021	10,6
CI - 5,85% - 5 ans - 13.septembre.22	CI0000002358	5	13/09/2022	9,4
CI - 5,45% - 5 ans - 31.octobre.21	CI0000001921	5	31/10/2021	8,0
CI - 5,95% - 7 ans - 03.juin.27	CI0000003547	7	03/06/2027	7,0
CI - 6,1% - 7 ans - 13.septembre.24	CI0000002366	7	13/09/2024	5,4
CI - 6,5% - 7 ans - 07.mars.21	CI0000001558	7	07/03/2021	3,7
CI - 5,85% - 10 ans - 09.décembre.30	CI0000004032	10	09/12/2030	3,0
CI - 5,7% - 7 ans - 28.septembre.23	CI0000001897	7	28/09/2023	2,3
CI - 6,2% - 10 ans - 13.septembre.27	CI0000002374	10	13/09/2027	2,1

Source : UMOA-Titres

Tableau 58. Emissions de la Côte d'Ivoire sur le marché des euro-obligations

Date d'émission	Montant mobilisé en millions	Devise	Taux (%)	Date de maturité
2014	750	USD	5,38	2024
2015	1000	USD	6,38	2028
2017	1250	USD	6,13	2033
2017	625	EUR	5,13	2025
2018	850	EUR	5,25	2030
2018	850	EUR	6,63	2048
2019	850	EUR	5,88	2031
2019	850	EUR	6,88	2040
2021	600	EUR	4,87	2032
2021	250	EUR	6,62	2048

Source : MEF/DDPD

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Données économiques :

- **Réalisations :** données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

- **Estimations** : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

- **Projections ou prévisions économiques** : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de [activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/V'N)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Eurobond (ou Euro-obligation) : obligation en devise au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux de change : prix d'une devise en terme d'une autre.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



Ensemble, construisons l'UMOA de demain



Benin



Burkina



Côte d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org